

PÉTAIN *et* *les allemands*

MÉMORANDUM D'ABETZ
sur les
Rapports Franco-Allemands



Le Maréchal et Otto Abetz

Editions Gaucher



SHOUT
SHARE **IT**

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET
OUVRAGE SOIXANTE
QUINZE EXEMPLAIRES
SUR VELIN D'ARCHES
NUMEROTÉS DE 1 A 15 ET
CONSTITUANT
L'ÉDITION ORIGINALE.

AVERTISSEMENT

*Tous droits de reproduction et de traduction réservés
pour tous pays sans exception.
Copyright 1948 by Éditions Gaucher*

AVERTISSEMENT

Le Memorandum d'Abetz que nous publions a été écrit le 1^{er} Juillet 1943 par l'ancien Ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Tardivement découvert dans les archives allemandes, il n'a pas encore eu — hors son utilisation dans des procès de la Haute Cour de Justice — la publicité que mérite le sujet de la politique allemande et de la politique de Vichy depuis l'Armistice jusqu'après le débarquement allié en Afrique du Nord.

Dans la présente traduction, nous nous sommes attachés à suivre le texte presque toujours mot à mot. Il en résulte des lourdeurs de style, auxquelles nous nous sommes résignés pour ne point risquer de nous aventurer sur le sens que comportait le document à l'état brut.

Le lecteur trouvera dans ces pages l'explication de situations et de conduites sur lesquelles, sans doute, il était réduit à conjecturer. Mais le " memorandum " n'apporte — il va sans dire — que les éclairages de l'optique allemande. Il faudra sous d'autres angles voir d'autres perspectives. Les relations de Pétain avec les Alliés, très imparfaitement rapportées jusqu'à présent, seront un jour, qu'elles soient à charge ou à décharge, des témoignages d'intérêt, à placer au regard des dossiers allemands.

Aussi bien avons-nous voulu nous abstenir de commenter les textes que l'on va lire. Quelques rares indications données

été valable pendant une demi-journée, soulève toutefois une série de questions qui conservent leur importance après le 8 Novembre et qui méritent une réponse.

Les rapports de l'Ambassade de Paris, qui sont groupés ci-dessous, doivent contribuer à répondre à ces questions.

Ils sont divisés en plusieurs chapitres : " De l'armistice à Montoire " — " Le 13 Décembre " — " La réception de Laval à Berchtesgaden et la note française du 14 Juillet 1941 " — " Le rappel de Weygand et les offres françaises d'alliance de l'hiver 1941-42 " — " Le deuxième Gouvernement Laval " — " L'agression anglo-américaine sur l'Afrique Française du Nord. "

Les relations franco-allemandes dans leur ensemble ne sont citées dans ce rapprochement de rapports que dans la mesure où elles ont eu des répercussions sur le développement de la situation militaire en Méditerranée et en Afrique du Nord. Aussi, quelques-uns de ces rapports mêmes ne sont-ils présentés par analogie que sous forme d'extraits.

Signé : ABETZ "

DE L'ARMISTICE A MONTOIRE

La convention d'armistice a exclu de l'occupation la France de Vichy, la Corse et l'Afrique du Nord et laissé intacte, dans son ensemble, la flotte française.

Ces dispositions ne pouvaient avoir pour but que de neutraliser l'empire colonial et la flotte française jusqu'à la victoire finale sur l'île anglaise et peut-être même de les engager un jour dans la lutte contre l'Angleterre en Méditerranée et en Afrique. L'agression sur Oran et l'attaque de Dakar ont démontré que Churchill interprétait ainsi la Convention d'armistice.

Tout un chacun ayant participé à la campagne de l'Ouest confirme qu'il aurait été aisé, après l'armistice, de décider le peuple français à une guerre contre l'Angleterre. L'attitude des Anglais à Dunkerque et à Oran et, contrastant avec celle-ci, l'attitude exemplaire des soldats allemands, créèrent parmi le peuple français un état d'esprit qui aurait rendu possible un renversement des alliances.

Cet état d'esprit ne dura pas longtemps. Pour beaucoup de Français, la débâcle s'était produite trop brusquement pour pouvoir provoquer, en plus de l'effet de choc, un chan-

gement intérieur. Le fait que l'invasion de l'Angleterre ne fut pas entreprise par les Allemands, put réveiller l'espoir d'un retour de la fortune des armes. Le transfert des prisonniers de guerre français dans des camps en Allemagne, la destruction de nombreuses branches de la production française qui ne correspondaient pas aux intérêts de guerre allemands, le ton adopté par la presse et la radio allemandes à l'égard de la France, ton qui avait changé totalement depuis la victoire, et l'exclusion des départements du Nord et de la zone interdite du reste de la France occupée, firent connaître aux Français que la guerre contre l'Angleterre, en dépit des assurances données par la propagande allemande, était aussi bel et bien une guerre contre la France.

Malgré cela, il existait encore, en automne 1940, des conditions préalables suffisantes pour instaurer en France une politique constructive avec l'Allemagne, ainsi qu'il ressort du paragraphe 3 du rapport ci-dessous, de l'Ambassade de Paris, du début d'Octobre.

**

Rapport du 8 Octobre 1940.

Après le remaniement du Cabinet, le Gouvernement Français porte une attention particulière aux problèmes suivants :

- I. — La lutte contre les adversaires politiques intérieurs.
- II. — Les difficultés économiques.
- III. — Les problèmes de politique extérieure soulevés par l'attaque anglaise contre l'Afrique Occidentale Française.

I. — *La situation politique intérieure.*

Le remaniement du Cabinet a donné au Gouvernement Français une plus grande uniformité et peut être considéré, du côté allemand, comme heureux, exception faite de la retraite de Marquet.

Il ressort des entretiens avec les membres du Cabinet et des renseignements reçus par des informateurs, qu'à l'heure actuelle, le gouvernement français a adopté, à une forte majorité, une attitude anti-parlementaire, anglophobe et antisémite. Quelques ministres, tels que Alibert, Baudoin et Bouthillier font preuve de sympathie envers l'idée d'une restauration ultérieure des Bourbons.

Dans la question franco-allemande, la thèse de Laval l'a emporté, thèse disant que la défaite de la France était inévitable et que la seule politique extérieure française possible était la collaboration avec l'Allemagne, même si les conditions de paix fixées par le Reich devaient être très dures. En conséquence, la lutte contre la propagande en faveur de de Gaulle, propagande qui s'accroît fortement en France occupée et non occupée, correspond à la conviction intime de la majorité du Gouvernement français.

Laval espère obtenir, par les procès appelés devant la Cour de Justice de Riom, du matériel de propagande efficace contre l'Angleterre, du fait que les accusés, en première ligne Daladier, seront forcés, en vue de se disculper, de faire des révélations sur les intrigues anglaises et des engagements non observés.

De grandes inquiétudes sont créées au Gouvernement français par l'exécutif, étant donné que presque tous les fonctionnaires qui occupent des postes dirigeants et un grand nombre de fonctionnaires subalternes, appartenant en particulier au Quai d'Orsay et au Ministère de l'Intérieur, ne participent qu'extérieurement à la nouvelle tendance, s'ils ne la sabotent pas ouvertement.

L'épreuve de force du Gouvernement sera fournie par l'exécution de ses décrets pris contre le Syndicat marxiste de la C.G.T., les Sociétés par actions, le Comité des Forges, les loges maçonnique et les ordonnances, en voie de préparation, contre les Juifs et les Assemblées locales¹.

Le Ministre de l'Intérieur, Peyrouton, m'informa qu'il envisageait la dissolution des Conseils municipaux, des Conseils Généraux et des Conseils d'arrondissement et qu'il se proposait d'interdire, comme première mesure contre les Juifs, leur maintien à des postes d'Etat dirigeants, leur activité dans la presse, la radio, le cinéma, le théâtre et l'exercice

¹Antérieurement, dans une note rédigée le 30 Juillet 1940 à Salsbourg Abetz déclarait :

« Sous l'impression des conditions de paix, les Français pourraient se rendre compte que la guerre était quand même une guerre ayant la France pour enjeu et ils pourraient être disposés à engager maintenant, en temps de paix et illégalement, leur vie qu'ils n'ont pas voulu sacrifier pendant la guerre. De tels sentiments, soutenus par la misère sociale et le chômage, peuvent provoquer la naissance de mouvements analogues aux Corps-Francis allemands d'après la guerre mondiale.

LA LUTTE CONTRE LE COMMUNISME

Le contre-poids naturel de l'extension d'un tel développement qui peut compter sur un soutien total de la part du Clergé, de l'Armée et du Comité des Forges se trouve, dans le prolétariat révolutionnaire de gauche, parmi lequel le Parti communiste dispose de la meilleure organisation. Il poursuit la tactique de conserver intactes ses organisations, tout en témoignant une amitié hypocrite aux autorités d'occupation allemandes.

Puisqu'il ne peut être dans l'intérêt de l'Allemagne d'avoir également un voisin bolcheviste à l'Ouest, le problème de la lutte contre le communisme est dès maintenant de la plus haute importance. D'après la loi française qui est aussi en vigueur en zone occupée, le Parti communiste est interdit et toute agitation est punie de prison. L'arrestation occasionnelle de distributeurs de tracts est cependant insuffisante, parce que les meneurs ne sont jamais connus pour autant. En conséquence, il serait indiqué :

- 1°) D'acquérir, par des liaisons avec la direction du Parti une vue d'ensemble sur les quelques 20.000 personnes qui y exercent des fonctions et d'en dégager, le cas échéant, les éléments accessibles aux idées antimarxistes.
- 2°) D'ouvrir quelques maisons syndicales sous le couvert de missions de prévoyance sociale et d'y mettre dans le circuit des Allemands et des Français ayant la pratique de la lutte contre la tactique communiste.
- 3°) D'éditer un journal avec un titre à gros succès, connu depuis le Front Populaire, tel que « Ce Soir », et d'y commencer un travail d'éducation antimarxiste. Les ouvriers prendraient un tel journal pour une feuille communiste et seraient de prime abord plus accessibles aux articles qui y seront publiés.

des professions libérales, dépassant le pourcentage des Juifs par rapport au total de la population. A cet effet, sera considéré comme juif, toute personne ayant plus de deux aïeux juifs, tout comme en Allemagne.

Dans cette action politique intérieure, le Gouvernement Français trouve l'appui le plus large auprès de l'Armée et du Clergé dont la majorité s'oppose cependant à la politique de collaboration franco-allemande, à laquelle tend le gouvernement, et conseille d'adopter une nette attitude d'attentisme.

Inversement, certains éléments de l'opposition, tels que Déat, Flandin, Doriot, Marquet et Faure, ne sont les adversaires du Gouvernement qu'en matière de politique intérieure, alors qu'ils approuvent son programme de politique extérieure.

Le point le plus faible du Gouvernement français réside dans l'absence d'une liaison organisée avec les grandes masses populaires, liaison qui pourrait remplacer les relations personnelles que les Députés avaient établies en France avec les électeurs de leur circonscription. En conséquence, il faut attribuer une très grande importance à l'organisation des représentations professionnelles et à leurs relations avec le Gouvernement, parce qu'elle seraient à l'origine de l'indifférence, la réserve ou l'opposition que le peuple pourrait manifester plus tard à l'égard du Gouvernement.

II. — La situation économique.

L'introduction du rationnement des vivres dont les attributions sont nettement insuffisantes, et le chômage qui s'étend de plus en plus, ont pour nous des conséquences très préjudiciables, en ce qui concerne l'état d'esprit, du fait que le manque de vivres et de matières premières est exclusivement imputé aux réquisitions opérées par les autorités d'occupation allemandes.

Les membres du Gouvernement français qui peuvent être

considérés comme véritables défenseurs d'une politique de réalisation à l'égard de l'Allemagne, souffrent également de ce recul de l'opinion.

En conséquence, j'ai donné des instructions aux services militaires chargés de la radio, de la presse et de la propagande en France occupée, de faire ressortir encore davantage que jusqu'ici, le contraste franco-anglais et la responsabilité de l'Angleterre relative à la situation économique actuelle en France.

Une grande importance d'ordre psychologique aussi bien que pratique doit être attribuée à l'application, à bref délai, de plus grandes facilités à la ligne de démarcation pour le trafic postal et celui des personnes et des marchandises, car autrement un effroulement économique total deviendrait inévitable. Les moyens de pression nécessaires sur le Gouvernement français pourront être trouvés dans d'autres domaines, notamment en tenant en éveil, de façon systématique, une opposition politique intérieure.

Le Ministre du Travail Belin et le Ministre des Finances Bouthillier m'assurèrent, à plusieurs reprises, au cours de conversations, que le Gouvernement Français était parfaitement conscient de ce qu'il représentait une nation vaincue qui devait s'attendre, de la part du vainqueur, aux plus grandes exigences d'ordre économique et financier. L'industrie française, tant de la zone occupée que de la zone non occupée, serait disposée à exécuter des commandes allemandes, même de produits servant directement à la conduite de la guerre allemande, à la seule condition que les matières premières et les moyens de transport nécessaires soient mis à sa disposition.

Les milieux du Gouvernement et de la production française font également preuve de compréhension sur le fait que les centres de l'industrie lourde française qui pourraient produire, un jour, du matériel de guerre contre l'Allemagne, que les usines chimiques françaises qui utilisent, en partie, des inventions allemandes ravies par le traité de Ver-

sailles et que d'autres branches d'industrie qui font concurrence à d'importantes places de production allemandes, seront détruits par la puissance victorieuse, ou fortement limités dans leur capacité de production.

Il serait, cependant, nécessaire, ne serait-ce que pour des motifs de propagande, d'offrir ou au moins de promettre aux Français des compensations dans d'autres branches de production qui appartiennent en propre, depuis toujours, à leur pays, comme, par exemple, de favoriser du point de vue commercial la viticulture, la mode et l'industrie de luxe.

Si l'on ne donne pas aux masses des chômeurs qui augmentent de jour en jour par suite de la réquisition des matières premières et des machines, l'espoir d'une occupation ultérieure dans d'autres branches de l'industrie, ils échoueront sans exception dans le communisme. Les mesures qu'a prises l'Etat en vue de procurer du travail sont insuffisantes et mal conçues.

Le plan visant au retour à la terre des ouvriers des villes, plan élaboré par le Gouvernement du Maréchal Pétain, est très théorique et il faudrait des années pour qu'il obtienne un succès pratique. Du point de vue allemand, il n'est sans doute pas désirable que la France devienne, d'un coup, uniquement agricole, parce que, selon les traditions, le contre-poids naturel des tendances chauvinistes réside en France dans le prolétariat, et un retour à la terre, sans exception, du peuple français pourrait avoir pour résultat de fortifier notre voisin de l'Ouest du point de vue biologique.

III. — Plans de guerre du Gouvernement Français contre l'Angleterre

Le Gouvernement Français renouvelle, après Dakar, sa proposition d'entrer ouvertement en état de guerre contre l'Angleterre, aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie, tout au moins dans les colonies africaines, ainsi que m'en ont fait part Laval, dès fin juillet, après l'incident d'Oran, et le

Ministère des Affaires Etrangères, le 17 septembre. Par ces procédés, le Gouvernement Français espère :

1) Sauver ses plus importantes possessions africaines d'une mainmise anglaise et, le cas échéant, dans une phase ultérieure, également américaine ;

2) Obtenir des conditions de paix plus favorables de la part des puissances de l'Axe qui demanderaient à la France, en raison de son assistance efficace par les armes, des cessions de territoires de moindre importance et qui pourraient lui accorder certaines compensations, en lui abandonnant les territoires coloniaux anglais qu'elle aurait conquis ;

3) Améliorer la situation alimentaire et l'approvisionnement en matières premières de la Métropole, étant donné qu'une partie plus importante des exportations des colonies profiterait à la population française ;

4) Relever le moral — qui s'est abaissé après la grande défaite de l'été 1940 — du peuple et de la jeunesse française par des victoires par les armes sur l'Angleterre ;

5) Créer un dérivatif aux difficultés de politique intérieure et la possibilité de lutter plus énergiquement contre les partisans de De Gaulle qui pourraient être considérés comme traîtres à leur patrie dans le cas où la France se trouverait ouvertement en état de guerre avec l'Angleterre.

L'entretien que le Maréchal Pétain a eu, le 22 septembre à Vichy, avec un ressortissant allemand, entretien sur lequel est joint un rapport, confirme ces tendances du Gouvernement Français, comme le font les conversations que j'ai eues à Paris pendant les journées de la lutte pour Dakar, avec le Ministre des Affaires Etrangères Baudoin, le Ministre de l'Intérieur Peyrouton et le Ministre du Travail Belin, ainsi que l'entretien que le maréchal von Brauchitsch a accordé sur ma demande au général Huntziger à Fontainebleau. Des déclarations analogues ont été faites également par des personnalités dirigeantes appartenant à des groupes politiques et des professions les plus divers de la France

occupée et non occupée, ainsi que par des officiers de marine et aviateurs connus.

Il ne manque évidemment pas de voix et de rapports d'informateurs qui considèrent tant Oran que Dakar et l'anglophobie du Gouvernement Français, soulignés à cette occasion comme une manœuvre concertée en vue d'obtenir du Reich l'autorisation tendant à un réarmement massif de la marine, de l'armée de l'air et de l'armée coloniale, réarmement dont disposerait le Gouvernement Français contre le Reich dans le cas d'un changement de situation dans le conflit militaire sur le continent.

L'amitié intime qui lie l'amiral Darlan à l'amiral Muselier, condamné à mort, et celle liant Weygand à De Gaulle, les relations que le ministre Baudoin entretient avec l'ancien ambassadeur d'Angleterre en France et avec des personnes qui touchent de près les Services secrets anglais et américains, le fait que seules des petites unités légères ont été endommagées à Oran alors que les gros croiseurs de bataille modernes *Strasbourg* et *Dunkerque* ne subirent aucun dommage, et non pour le moins, le libre passage à Gibraltar, des bâtiments de guerre français, ont donné lieu à de telles suppositions.

La thèse de la sincérité du Gouvernement Français est défendue par le fait qu'il est forcé de reconnaître que, dans le cas d'une paix de compromis entre l'Allemagne et l'Angleterre, les Français seuls en supporteraient les frais, et qu'une victoire de l'Angleterre sur l'Allemagne, même avec l'assistance ouverte des Etats-Unis, ne peut cependant plus être envisagée.

Laval et les ministres mentionnés ci-dessus m'ont demandé, après l'agression anglaise sur Dakar, de m'informer à Berlin s'il était possible d'obtenir une aide armée allemande, notamment par des avions, et de déterminer s'il existe des objections à ce que le Gouvernement Français adresse la même question, à Rome, par l'intermé-

diaire de membres du gouvernement italien que Laval connaît personnellement.

L'engagement d'unités allemandes ou italiennes aux côtés de formations françaises rendrait plus difficiles, sinon impossibles, les manœuvres tendant à donner le change que pourraient entreprendre ces dernières formations, et permettrait aux puissances de l'Axe de donner suite, sans aucun risque, aux demandes présentées par la France aux Commissions d'Armistice de Wiesbaden et de Turin, demandes visant à obtenir le réarmement d'unités de la flotte, la libération de groupes de chasse supplémentaires et une liberté des mouvements militaires entre la métropole et les colonies africaines.

La condition préalable pour une action commune contre l'Angleterre en Afrique et une éventuelle déclaration de guerre officielle de la France à l'Angleterre, serait l'établissement d'une convention, anticipant sur le traité de paix, au sujet de la répartition future des territoires coloniaux africains entre les puissances continentales.

La France s'attend à la perte de Tunis, mais elle se défendrait avec passion contre des cessions territoriales notables au Maroc. La rétrocession du Togo et du Cameroun lui semble évidente, et si on lui promettait, comme compensation pour des colonies qu'elle perdrait, une possession anglaise, comme le Nigeria, par exemple, elle pourrait sûrement être gagnée à une action commune avec l'Allemagne et l'Italie.

Si des pourparlers devaient être engagés sur cette question, il serait recommandable de ménager entre le Maréchal Pétain et le Führer une entrevue pour laquelle Pétain m'a fait demander à nouveau il y a quelques jours de m'entretenir. "

Signé : ABETZ.

LE PROTOCOLE DE MONTTOIRE

La réception par le Führer, demandée par le Maréchal Pétain, eut lieu le 24 octobre 1940 à Monttoire, en présence du Ministre des Affaires Etrangères du Reich, Von Ribbentrop et du Président Laval.

Le protocole suivant fut préparé à l'issue des pourparlers de Monttoire, protocole qui devait être soumis, dans les jours suivants, à l'agrément des Gouvernements intéressés, et signé par eux :

" Le Reich allemand et son alliée, l'Italie, n'ont pas voulu la guerre contre la France et l'Angleterre. A l'encontre du désir sincère qu'avait le gouvernement allemand de vivre avec l'Angleterre et la France dans une paix durable, la guerre fut déclarée à l'Allemagne par la France et l'Angleterre. Des tentatives, entreprises ultérieurement par le Gouvernement du Reich allemand en vue de mettre fin à cette lutte inutile, ont échoué par suite de l'opposition du Gouvernement Français de cette époque et du Gouvernement Anglais actuel.

" La lutte une fois terminée, il est évident que, soit la France, soit l'Angleterre, devra supporter les charges territoriales et matérielles de cette guerre.

" Conscient des intérêts continentaux supérieurs des puissances dominantes européennes et se référant aux pourparlers qui ont eu lieu le 24 octobre 1940 entre le Führer du Reich allemand et le Chef de l'Etat français, l'Allemagne, l'Italie et la France conviennent de ce qui suit :

1°) *En accord avec le Duce, le Führer a exprimé la volonté de garantir à la France la place qui lui revient dans l'Europe nouvellement constituée, et au peuple français le droit de participer à la coopération — indispensable à l'avenir — des peuples européens.*

2°) Les puissances de l'Axe et la France ont un intérêt concordant à ce que la défaite de l'Angleterre soit acquise dans le plus bref délai. En conséquence, le Gouvernement Français soutiendra, dans la mesure de ses possibilités, les dispositions prises dans ce but par les puissances de l'Axe. Les détails de cette collaboration pratique seront fixés dans une convention spéciale entre l'Allemagne et l'Italie, d'une part, et la France d'autre part.

3°) A cette condition, l'Allemagne et l'Italie sont disposées à autoriser la France à utiliser, pour les mesures d'ordre militaire qu'elle doit prendre en Afrique, certains contingents militaires, en plus de ceux fixés par la convention d'armistice et les accords établis en vue de l'exécution de celle-ci. Les détails en seront réglés par les Commissions d'armistice avec les délégations françaises.

4°) Le Führer a exposé au Chef de l'Etat français qu'après la défaite de l'Angleterre et la rétrocession des colonies allemandes, il devra être également procédé, dans un règlement général lors de la conclusion de la paix, à une nouvelle répartition des possessions coloniales du continent africain, répartition qui devra tenir compte, dans le cadre d'une compensation des intérêts réciproques, des nécessités politiques et des besoins économiques des Etats européens qui y participeront. Pour cette répartition entrent notamment en ligne de compte les quatre puissances suivantes : l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Espagne. Dans la mesure où cet ordre nouveau en Afrique impliquera des modifications territoriales nécessaires dans les actuelles possessions coloniales françaises, les puissances de l'Axe se chargeront, lors de la conclusion de la paix avec l'Angleterre, de faire bénéficier la France de compensations territoriales, de telle sorte que la France conserve, en fin de compte, des possessions coloniales en Afrique correspondant, en substance, à la valeur actuelle de l'état de ses possessions.

5°) Les deux parties conviennent de tenir ce protocole le plus strictement secret.

6°) Le Gouvernement du Reich se charge de s'assurer immédiatement de l'accord du Gouvernement italien sur les points ci-dessus et de lui demander de donner, de son côté également, force exécutoire à ce protocole."

II

LE 13 DÉCEMBRE

Une interprétation qui est très répandue dit que Montoire aurait été renversé par le " 13 décembre ". En réalité, le " 13 décembre " n'a fait que confirmer le sabotage de Montoire qui avait déjà commencé le jour même de Montoire. Dans ce sabotage rivalisèrent des Anglais, des Italiens, des Français et des Allemands.

L'Angleterre craignait l'engagement de la flotte et de l'armée coloniale française, engagement qui, à cette époque, eût été d'une importance décisive quant à l'issue de la guerre, et elle reconnut qu'elle eût perdu la guerre, non seulement du point de vue politique, dans le cas où une collaboration franco-allemande et, par voie de conséquence, une entente européenne se fût réalisée.

En conséquence, Londres intensifia sa propagande par radio en langue française immédiatement après Montoire et mit en branle, en France, une armée d'agents qui firent de la propagande chuchotée dans les salons de la bourgeoisie, dans les queues devant les magasins d'alimentation, dans les bureaux des ministères et dans l'entourage personnel de Pétain. Selon cette propagande, la collaboration était, de

la part des Allemands, une manœuvre raffinée en vue de donner le change et tendait uniquement à obtenir que l'agneau français se laissât tondre plus facilement et mener volontairement à la boucherie. Les thèses de la propagande anglaise sur la "vénalité" et "l'impopularité" de Laval étaient si bien lancées qu'elles furent, pendant des mois, sur toutes les lèvres en zone occupée et non occupée, et qu'elles jouèrent un rôle décisif pour motiver le coup d'Etat du 13 décembre.

Les Italiens combattirent Montoire parce qu'ils craignaient qu'une collaboration franco-allemande plus étroite pût réduire l'intérêt que l'Allemagne portait à l'Axe et porter préjudice aux exigences territoriales de l'Italie vis-à-vis de la France, lors de la conclusion de la paix.

Immédiatement après Montoire, la Commission italienne d'armistice exigea du Gouvernement français le désarmement "immédiat et accéléré" de Bizerte et d'Oran. Cette exigence était en contradiction avec les stipulations de la Convention d'Armistice franco-italienne, de même qu'avec le protocole de Montoire qui, en vue d'écraser l'Angleterre, prévoyait la participation de la France, précisément en Méditerranée et en Afrique du Nord.

Mais l'Italie a atteint Montoire d'une façon plus sensible par l'attaque de la Grèce qu'elle a entreprise le lendemain, sans avoir consulté l'Allemagne ou s'être entendue avec elle. Ce coup de théâtre déranger les calculs politiques et militaires du Gouvernement du Reich, au point que les pourparlers franco-allemands durent être ajournés jusqu'à ce que les problèmes des Balkans fussent élucidés. Le Ministre des Affaires Etrangères du Reich, Von Ribbentrop, qui voulut se rendre de Montoire à Paris en vue d'avoir des entretiens avec Laval, fit dévier, en raison des événements d'Albanie connus au cours de la nuit, son train spécial sur Florence, où des pourparlers avec le Gouvernement italien étaient devenus de première urgence. C'est à ce changement d'itinéraire qu'il faut attribuer le fait que le protocole de

Montoire n'a jamais eu force exécutoire.

La résistance française contre la politique de collaboration franco-allemande fut exercée non seulement par les gaullistes cent pour cent, mais aussi par une série de personnalités appartenant ou touchant de près le Gouvernement, et cette résistance trouva les appuis les plus efficaces dans l'entourage du Maréchal Pétain et dans la personne du Délégué Général du Gouvernement français pour les territoires occupés, le général de la Laurencie.

Un mémoire, tombé entre nos mains, rédigé par cet officier général, développe les arguments qui servirent, à cette époque, à lutter à Vichy et à Paris, contre Montoire.

*
**

MÉMOIRE DU GÉNÉRAL DE LA LAURENCIE

*" Quatre mois de fonctions comme Délégué
Général du Gouvernement français auprès du Chef de
l'Administration Militaire allemande en France. "*

" Je crois pouvoir dire qu'il n'eût guère été possible, étant donné les circonstances tragiques dans lesquelles nous nous trouvons, de créer et d'entretenir, en vue de notre travail, une ambiance plus digne et plus dépourvue de frictions. Je dois reconnaître que ce fait fut dû, tout autant à la loyauté de mes partenaires qu'à la conception qu'ils eurent de leurs obligations. Mais on me permettra de faire remarquer que mes collaborateurs et moi-même y avons contribué de façon méritoire par une juste compréhension de la situation.

" Cet état de choses dura jusqu'à fin octobre, jusqu'au jour où l'influence de M. Abetz prit le dessus, où l'autorité civile obtint la prépondérance sur l'autorité militaire et détruisit un équilibre qu'une rivalité secrète rendit de plus en plus instable.

" Le général Von Streccius qui, de l'aveu de quelques officiers de son propre entourage, n'était pas assez "élastique", fut appelé à un autre poste et remplacé dans ses fonctions de Chef de l'Administration Militaire en France par le général Von Stulpnagel.

" Le général Von Stulpnagel était l'homme d'Abetz.

" Sous un léger voile de courtoisie, nos rapports devinrent ceux d'un vainqueur sans générosité à un adversaire désarmé ; le ton des lettres échangées se transforma et devint, du côté allemand, parfois inhabile et blessant.

" Ce fut le moment où l'on présenta au pays la prétendue "politique de collaboration", à laquelle Pierre Laval et M. Abetz avaient travaillé dans l'ombre depuis longtemps déjà.

" Lorsqu'en juin 1940, la France mit bas les armes, trois possibilités s'offrirent à elle :

- de poursuivre la guerre avec l'aide fournie par l'empire colonial ;
- de sortir du conflit par la signature d'un armistice ;
- d'entrer dans la lutte contre l'Angleterre comme alliée de l'Allemagne.

" Je ne considère que pour mémoire la première des trois solutions, parce que nous devons accepter sans objections et sans tenir compte de nos sentiments personnels, la décision prise par le Maréchal Pétain. Si nous devons cependant blâmer les Français induits en erreur qui persistent dans une dissidence criminelle, nous devons aussi les plaindre et il serait trop injuste de leur attribuer, sans exception, des mobiles fâcheux tels que l'ambition et l'égoïsme.

" Ils ont certainement, de leur devoir, une conception que l'on est en droit de désapprouver et de condamner, mais si quelques-uns d'entre eux sont esclaves de leurs passions personnelles, j'en connais pourtant aussi d'autres qui, j'en suis convaincu, n'agissent que poussés par l'impulsion et l'idéalisme les plus nobles.

" C'est pour cela qu'il est douloureux de constater que la radio nationale les traîne tous sans exception dans la boue, en les accusant de lâcheté et en leur reprochant les livres sterling de leur solde qu'ils touchent comme leurs camarades anglais.

" Cette généralisation est aussi indigne qu'inhabile.

" Le Maréchal Pétain a choisi la seconde solution, c'est-à-dire la signature d'un armistice. Etant donné que le Chef de l'Etat considère comme impossible la poursuite de la lutte et qu'il voulut éviter à son pays un surcroît de souffrances inutiles, il se résigna, nanti des pleins pouvoirs et de sa responsabilité, à signer l'armistice.

" C'est ainsi que nous fûmes placés en dehors du conflit, mais cet état de fait n'eut qu'une valeur toute relative. Etant donné que la guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne se poursuivit, les hostilités passèrent, par endroits, sur notre propre sol, même sans notre participation.

" La "convention d'armistice" désarma la France, mais lui laissa cependant un notable potentiel de guerre constitué par sa flotte, ses forces coloniales, ses usines intactes et ses ressources économiques. Ce potentiel provoqua le marchandage le plus éhonté qui entremêla l'honneur et les intérêts de la nation.

" Désireuse d'en finir rapidement avec la lutte contre l'Angleterre, l'Allemagne aurait volontiers forcé la France à se retourner contre son ancienne alliée et à contribuer ainsi à sa défaite.

" Encouragée par des avances irréflechies de la part de politiciens qui ont misé sur la défaite, l'Allemagne joue alternativement, et parfois simultanément, les cartes de "promesses" et de "menaces" dans le but d'obtenir une collaboration servile de la France, au cours de laquelle cette dernière perdra, sûrement et obligatoirement, et son honneur et son indépendance. Parce qu'il ne faut pas se laisser abuser : la politique de collaboration par laquelle Hitler et ses agents

cherchent à déguiser leurs véritables intentions, ne poursuit qu'un seul but : celui d'exploiter contre l'Angleterre le potentiel de guerre qui reste à la France.

" Si nous tombons dans le piège, nous serons amenés ainsi, par des détours, à la troisième solution — la guerre contre l'Angleterre — que j'ai déjà citée au début de mon rapport et que le Maréchal voulut précisément éviter en signant l'armistice dans "l'honneur et la dignité".

Signé : de la LAURENCIE. "

**

Il faut regretter que les adversaires de Montoire, tels que le général de la Laurencie, aient été secondés, souvent volontairement, par des Allemands. Trop nombreux furent nos compatriotes qui, à cette époque et devant des Français, déclarèrent, en toute franchise, leur sympathie en faveur du "véritable patriote" de Gaulle et leur antipathie à l'égard de Laval qui est "vénal" et des "mauvais Français", tels que Brinon et Déat, pour que de pareilles déclarations ne fussent pas venues aux oreilles de Vichy et interprétées en ce sens que les "collaborationnistes" ne seraient pas protégés par l'Allemagne et pourraient, par conséquent, être considérés comme des hors la loi.

En ce qui concerne la propagation des thèses de la propagande anglaise, beaucoup d'Allemands ne le cèdent en rien aux Anglais et aux Français.

En ce temps-là, de nombreux rapports ont été envoyés à Berlin qui indiquaient le nombre standard de "80 % de gaullistes" parmi la population française, pourcentage "qui vouerait d'avance une politique de collaboration à l'insuccès". En réalité, la grande majorité du peuple français — comme dans tous les pays et dans tous les temps — était apolitique et pourvu de soucis matériels à tel point que de Gaulle lui était très indifférent. Une petite minorité seulement était résolue à poursuivre la lutte contre l'Allemagne



MONTOIRE



SAINT - FLORENTIN

aux côtés de l'Angleterre. A cette petite minorité gaulliste s'opposait une minorité militante, de nombre au moins équivalent, qui se rangea aux côtés de l'Allemagne. C'est l'évidence même que le fait que ses chefs étaient désavoués, en toute occasion, par les Allemands eux-mêmes, ne pouvait être profitable à cette minorité de collaborationnistes.

Mais plus préjudiciable que le fait d'être accessible aux thèses de la propagande ennemie, fut l'expulsion, prescrite par le Gauleiter Burckel, au lendemain de Montoire, de 150.000 Lorrains vers la France non occupée.

**

*Note de la Commission française d'armistice
en date du 11 novembre 1940*

" Le 3 novembre, le Délégué du Ministère des Affaires Etrangères auprès de la Commission allemande d'armistice a déclaré que des trains chargés de Lorrains " qui désiraient retourner en zone libre française " seraient dirigés sur la zone non occupée à partir de ce jour même. Il demanda en même temps que le Gouvernement français en fût immédiatement avisé, afin de lui permettre de prendre les mesures nécessaires en vue de recevoir ces expulsés. Quoique M. Laval ait entrepris personnellement des démarches auprès de M. Burckel, la mesure annoncée fut mise à exécution et jusqu'à ce jour, quarante-et-un trains chargés de Lorrains qui ont été arrachés à leurs foyers ont déjà été mis en route sur Lyon.

" D'ordre de mon Gouvernement, j'élève une protestation solennelle contre ces expulsions qui, sous quelque angle qu'on puisse les examiner, se trouvent en contradiction flagrante avec les stipulations du droit des gens et des lois universelles reconnues de la justice et de l'humanité, expulsions qui ne peuvent être justifiées de quelque façon que ce soit, ni dans leur principe, ni en ce qui concerne leur exécution.

" La France a été ainsi placée devant un acte de force

qui est en contradiction expresse tant avec la Convention d'armistice qu'avec les assurances, exprimées à plusieurs reprises du désir d'une collaboration entre les deux pays. L'article 16 de la Convention d'armistice — auquel la commission allemande se réfère souvent, en particulier en ce qui concerne les départements de l'Est — stipule, tout au contraire, que les réfugiés doivent être rapatriés dans la région dans laquelle ils étaient domiciliés. La création de nouveaux réfugiés représente donc une infraction à cette convention.

" La France a été placée devant un acte injuste qui touche une population paisible, à laquelle le Reich n'a rien à reprocher, et qui a créé, dans cette région où elle vit depuis des siècles, une prospérité extraordinaire.

" La décision inattendue prise par les autorités allemandes est également inhumaine. Au milieu de l'hiver, des familles sont obligées de quitter brusquement leurs foyers ; elles ne sont autorisées, à cette occasion, qu'à emporter le plus strict nécessaire de leur bien ainsi qu'une somme d'argent nettement insuffisante qui n'assure même pas leur entretien pendant quelques semaines. Des milliers de Français sont ainsi jetés dans la misère de façon inattendue, à un moment où leur patrie, déjà très épouvée et prise au dépourvu par la soudaineté et l'ampleur des mesures exécutées à son insu, n'est pas à même de leur assurer immédiatement des moyens d'existence convenables.

" Ces transferts opérés dans de telles conditions provoquent dans l'ensemble de la population l'impression la plus pénible et la plus douloureuse. Cette population est particulièrement émue par les déclarations qui ont été faites aux Lorrains, d'après lesquelles le Gouvernement français serait l'auteur de leur malheur. Il semble, en effet, que tel devait être le but des affiches qui ont été apposées dans certains villages, dont la population a été placée devant l'alternative de choisir entre la déportation dans l'est de l'Allemagne ou le transfert dans la zone non occupée de la France (ci-joint le texte de ces affiches). La même impression a été provo-

quée par l'affirmation que cette population aurait été invitée à demander elle-même son départ, et cela à la suite d'appels lancés par la radio de Bordeaux. Même si de tels appels avaient été lancés, il y aurait lieu de faire remarquer que l'émetteur de Bordeaux est placé sous contrôle allemand. On a abusé de la confiance de ces Lorrains, ainsi que le font ressortir, sans équivoque possible, les déclarations qu'ils ont faites à leur arrivée en zone non occupée. Le Gouvernement français m'a chargé d'attirer tout particulièrement votre attention, dans ma protestation, sur l'inadmissibilité du procédé, par lequel il se voit chargé de la responsabilité d'un coup de force aussi injuste qu'inhumain, et par lequel est pris l'engagement, vis-à-vis des victimes, en son nom et à son insu, d'un dédommagement, comme l'annonce l'affiche mentionnée ci-dessus.

La France n'a pas approuvé ce déplacement de population. Elle ne peut pas donner son accord à ce sujet. Elle ne cessera pas de contester la légitimité de cette mesure. Elle réserve entièrement, sur ce point, ses droits propres et ceux de ses ressortissants. Devant le fait accompli, et en attendant que justice soit rendue à cette population française qui a été enlevée à sa patrie en violation du droit des gens et de la Convention d'armistice, le Gouvernement français, afin d'éviter à ces Lorrains l'aggravation des souffrances qui les menacent, demande que :

1. — Les expulsions soient immédiatement arrêtées.
2. — Que la population déjà expulsée, pour laquelle il n'existerait pas de possibilités d'hébergement dans la zone non occupée, puisse être dirigée, sur sa demande, dans des départements de son choix de la zone occupée et, en particulier, dans la zone B, où elle pourrait trouver des possibilités d'existence ou des parents qui se chargeraient d'elle.

" Le peuple français ne comprendrait pas qu'il n'importât pas au Gouvernement du Reich de réparer lui-même

les injustices que des autorités locales ont fait subir à des dizaines de milliers d'hommes.

Signé : DOYEN. "

*
**

Cette Note de la Commission Française d'Armistice envoyée à l'insu de Laval, était rédigée sous une forme telle qu'elle a dû être refusée. Toutefois, elle fait voir nettement quelle arme bienvenue a été mise entre les mains des ennemis de la politique de Laval à Vichy par l'expulsion des Lorrains. Cette mesure fut entièrement compréhensible en elle-même. Il est vrai que la Convention d'armistice de 1940, contrairement à celle de 1918, ne contenait pas de stipulation sur le statut politique de l'Alsace-Lorraine, et qu'un Gouvernement Français, en acceptant des mesures civiles allemandes dans ces territoires sans élever une protestation, s'exposerait au reproche d'avoir reconnu un état de fait, avant qu'il ne fut exigé en droit par les Allemands.

Mais l'Allemagne elle-même avait rapatrié, sur une assez grande échelle, des personnes d'origine allemande d'Italie qui est son alliée et de Russie soviétique qui, à cette époque, n'était pas encore son ennemie, de sorte qu'une telle mesure fut d'autant plus naturelle entre vainqueur et vaincu, et en fin de compte, la France avait aussi expulsé d'Alsace-Lorraine, en 1918, des dizaines de milliers d'Allemands fidèles à leur patrie.

! Mais c'est le moment choisi pour l'opération d'expulsion du Gauleiter Burckel qui fut d'un grand poids. Dans les jours qui suivirent Montoire, toute la France attendait attentivement les résultats de la nouvelle politique franco-allemande. La diminution des frais d'occupation, l'application de plus grandes facilités à la ligne de démarcation, le rattachement à la France des Départements du Nord et le retour de contingents notables de prisonniers de guerre représentaient le minimum auquel s'attendait l'homme du peuple comme

cadeau de noces allemand pour une collaboration avec la France.

Au lieu de tout cela arrivèrent, comme première nouvelle après le communiqué prometteur de Montoire, les informations de presse et de radio sur l'expulsion des Lorrains. Si elle était venue un mois plus tard ou un mois plus tôt, l'action du Gauleiter Burckel serait restée sans conséquences sérieuses. Mais, à cet instant, elle fut obligatoirement un coup mortel pour Montoire et dut conduire ainsi que l'a prédit l'Ambassade de Paris, à renverser la politique intérieure de Laval.

Cependant, Laval était encore en place. Toutefois, sa position n'était tenable que si de nouveaux entretiens avec le Gouvernement du Reich pouvaient lui être accordés rapidement pour opposer aux adversaires de sa politique intérieure des succès dans ses pourparlers avec l'Allemagne.

*
**

*Rapport du 19 novembre 1940
Prochain entretien du Ministre des Affaires Etrangères
avec Laval.*

Les Français se représentent la " politique de collaboration, comme une affaire à laquelle ils apporteraient le moins possible et qui leur rapporterait beaucoup. Il est, par conséquent, nécessaire de leur expliquer sans cesse qu'une " collaboration " ne présente d'intérêt pour le vainqueur que si le vaincu y contribue par des prestations et qu'ils peuvent, en tout cas, s'attendre, de la part des Allemands, à une petite contribution préliminaire qui doit permettre à un Gouvernement Pétain-Laval, de créer, du point de vue psychologique et de la propagande, les bases pour les mesures — auxquelles le peuple français n'est pas habitué — à prendre dans le cadre d'une politique de collaboration avec l'Allemagne.

Contributions préliminaires allemandes.

Les concessions suivantes, à faire par les Allemands, accorderaient des facilités à Laval et à Pétain pour rendre populaires, parmi le peuple français, les conséquences qui s'ensuivraient forcément en ce qui concerne l'Angleterre, d'une politique de collaboration franco-allemande :

- 1° Petits allègements dans la question des prisonniers de guerre tels qu'ils ont déjà été accordés par le Führer à l'occasion du voyage de Scapini à Berlin.
- 2° Octroi de plus grandes facilités à la ligne de démarcation en ce qui concerne le trafic des marchandises, nécessaire pour éviter le chômage des usines, et pour le trafic postal, télégraphique et des personnes dans des cas de maladie et de décès dans les familles.
- 3° Rétrocession au Gouvernement Français de quelques stations d'émission radio de la zone occupée, en maintenant le contrôle allemand.

Prestations à demander à la France.

1° Entreprendre une action ouverte contre les colonies dissidentes et poursuivre les dissidents au-delà des frontières des territoires coloniaux britanniques, en vue d'arriver à un état de guerre, au grand jour, avec l'Angleterre.

2° Poursuivre et condamner les agents anglais et gaulistes en France occupée et non occupée, conformément aux lois d'Etat françaises sur la haute trahison.

3° Epurer la police, l'administration et les Ministères français de tous les éléments germanophobes, avec effet rétroactif jusqu'en 1933. Accélérer la nouvelle division de la France en provinces historiques d'une superficie d'environ deux caue allemands¹. Accorder à l'Allemagne le droit de

¹Régions du Parti national-socialiste.

décider conjointement avec le Gouvernement Français des nominations des Gouverneurs des Provinces qui devront être dotés de pouvoirs exécutifs étendus.

4° Interdire tous les livres scolaires en usage dans les cours d'histoire et d'allemand des écoles primaires et primaires supérieures, présentant des passages germanophobes, dont 18 devraient être interdits et 115 remaniés. Licencier les éléments germanophobes du corps enseignant des Universités des zones occupée et non occupée. Prendre en considération, le plus possible, les œuvres allemandes, en établissant les programmes des théâtres, concerts et cinémas français, également en zone non occupée. Assurer l'influence allemande dans toutes les institutions de la propagande culturelle française à l'étranger.

5° Remplacer, dans le plus bref délai, les participations financières étrangères, en première ligne, les anglo-saxonnes, dans les entreprises économiques et commerciales, par des capitaux allemands. Interdire de fonder, en zone non occupée également, de nouvelles branches de production françaises, — et réduire celles qui existent déjà, — qui sont en concurrence avec les industries vitales allemandes. S'engager à exécuter des commandes d'armement allemandes, également en France non occupée.

6° Admettre, en France non occupée, les organisations que les autorités d'occupation allemandes ont autorisées en zone occupée, même si elles sont en contradiction avec les décrets du Gouvernement de Vichy sur la création d'organisations centralisatrices.

7° Adopter l'ensemble des décrets gouvernementaux pris en France non occupée, contre les Juifs, les Francs-Maçons et les responsables de la guerre aux mesures correspondantes plus étendues, édictées en France occupée.

8° Instaurer un contrôle permanent allemand sur la censure de la presse et de la radio également en France non occupée, en plaçant des personnalités désignées par nous,

qui nous sont dévouées, dans les organismes chargés de leur surveillance à Vichy.

Le principe de ces mesures réside dans le fait qu'une politique de collaboration, et aussi l'octroi de petites facilités au vaincu, ne pourront être mis en œuvre, du côté allemand, que si les centres de résistance adverses sont anéantis avec encore moins d'égards que par le passé. Il faut soutenir l'autorité du Gouvernement Pétain; cependant, il faut aussi conserver, contre le Gouvernement français, des moyens de pression sur sa politique intérieure, aussi variés et efficaces que possible. En conséquence, il est également nécessaire d'empêcher les tentatives de création d'organisations centralisatrices que Vichy a entreprises dans les domaines les plus divers de la vie nationale, tels que Mouvement de la Jeunesse, Syndicats, Associations d'Anciens Combattants, œuvres sociales, et de maintenir les contrastes existants.

Signé : ABETZ.

Bien que la situation politique intérieure fut devenue de plus en plus mauvaise, Laval essaya de faire progresser la politique de Montoire. Le 29 novembre et le 10 décembre 1940 eurent lieu, à l'Ambassade d'Allemagne à Paris, des pourparlers d'ordre militaire, auxquels assistèrent le Général Warlimont, comme représentant de l'O.K.W. et le Général Huntziger, l'Amiral Darlan et le Commandant Stehlin comme délégués des trois départements de la Défense Nationale.

" Il s'agit, exposa le Général Huntziger, premièrement, d'empêcher toute nouvelle offensive, tant du côté de de Gaulle que du côté des Anglais; deuxièmement, de riposter par des représailles à toute nouvelle intervention anglaise, de quelque nature qu'elle soit; troisièmement, de mettre énergiquement à exécution notre ferme résolution de reconquérir les territoires perdus.

" Comme premier objectif d'une action offensive contre les territoires dissidents, furent envisagés une attaque sur la colonie du Tchad, des attaques aériennes contre Kano dans le Nord du Nigeria comme représailles contre des interventions anglaises, et des coups de mains sur Bathurst et Freetown, et on délibéra sur les détails d'ordre militaire.

" Je voudrais, déclara le Président Laval, pour terminer, souligner une fois de plus, que l'unique pensée qui nous guide dans nos désirs et nos mesures, est celle d'être à même d'appliquer les dispositions auxquelles nous nous sentons obligés comme suite de la collaboration en Afrique qui a été décidée à Montoire entre le Maréchal Pétain et le Chancelier du Reich Hitler. Au cours des conférences qui ont eu lieu sous la présidence du Maréchal, on a toujours souligné la résolution de ne rien négliger en vue de reconquérir les territoires dissidents, le plus rapidement possible et de s'opposer, avec le maximum d'énergie, à toute nouvelle attaque anglaise. "

Le fait que ces pourparlers ne restèrent pas ignorés des Anglais et leur furent désagréables, fut démontré par une démarche faite le lendemain par Samuel Hoare auprès de l'Ambassadeur de France à Madrid. Tout comme immédiatement après Montoire déjà, Samuel Hoare donna là également, de nouveau, l'assurance que l'Angleterre n'envisageait aucune offensive contre la France et les colonies françaises. L'Angleterre reconnaît cependant les territoires conquis par de Gaulle et adopterait le même point de vue dans le cas où d'autres territoires coloniaux français, tels que, par exemple, la Syrie, se rallieraient à de Gaulle. Si la France entreprenait une action armée contre de Gaulle, cela provoquerait " presque inévitablement " un conflit avec l'Angleterre.

Les Américains qui, contrairement aux Anglais, disposaient encore d'une représentation diplomatique à Vichy, soutenaient ceux-ci avec ardeur dans leurs promesses et leurs menaces et firent les premières tentatives pour prendre pied

eux-mêmes en Afrique française du Nord, du point de vue propagande et politique.

L'attitude du Général Weygand eut une grande importance au sujet des opérations en Afrique qui ont été convenues entre les militaires allemands et français.

**

Rapport du 12 décembre 1940.

" Pour le cas où la réception de Laval par le Ministre des Affaires Etrangères du Reich traînerait encore en longueur, je voudrais savoir si je dois entamer immédiatement avec le Gouvernement français, la question du rappel de Weygand.

D'après des rapports émanant d'Afrique du Nord, que détient l'Ambassade, Weygand aurait considéré sa mutation en Afrique comme une dégradation et ne se serait pas remis, au point de vue santé, d'une opération mal réussie. Vis-à-vis de ses subordonnés militaires, il s'exprimerait souvent avec haine sur l'Italie, mais sans haine malgré sa germanophobie bien connue, sur l'Allemagne. On n'aurait pas de preuves aussi bien contre lui que contre Noguès, d'une attitude déloyale vis-à-vis de la politique du Maréchal Pétain. Ces Généraux seraient en rivalité entre eux.

Les relations entre Pétain et Weygand ne seraient pas amicales. Pétain n'aurait jamais pardonné à Weygand de ne pas avoir permis, comme Chef d'Etat-Major de Foch et même après la mort de celui-ci, au nom et aux mérites de Pétain pendant la guerre mondiale d'acquiescer leur juste valeur.

Pétain veut confier la direction des opérations en Afrique Occidentale et Equatoriale Française au Général Barreau, le défenseur de Dakar et le subordonner directement, non à Weygand, mais à Huntziger. Ce fait peut servir à affaiblir l'objection que les préparatifs des opérations en cours inter-

diraient l'absence d'Afrique de Weygand et il faciliterait son rappel à Vichy.

Si le rappel de Weygand de son poste était indésirable ou difficile à obtenir, je propose de le mettre à l'écart pour quelques mois en zone occupée ou en Allemagne, sous le prétexte de consultations militaires avec des services allemands, en le faisant entrer dans une commission ad hoc.

Une autre garantie politique au sujet des opérations en Afrique serait la constitution et l'entrée en action d'une milice de volontaires composée de Français dont l'état d'esprit serait apparenté à notre conception du monde et qui auraient l'expérience de la vie coloniale. La mise sur pied d'une telle milice permettrait également de ne donner suite qu'en partie à la demande formulée par Huntziger, visant à la libération de prisonniers de guerre destinés à la lutte dans les colonies.

Signé : ABETZ.

**

La prise de contact au sujet de la reconquête des territoires du Tchad et des représailles contre les bases coloniales anglaises a été brusquement interrompue par le coup d'Etat du 13 Décembre. Rien que le fait que cette date soit voisine de celle des conversations de Paris du 10 décembre et de l'intervention de Samuel Hoare à Madrid, est une preuve suffisante que l'Angleterre avait sa main dans le jeu dans l'affaire du 13 décembre, et que la chute de Laval ne fut pas uniquement due à des motifs de politique intérieure, comme cela fut prétendu à Vichy pendant des mois.

Cependant, ce qui donna au coup d'Etat du 13 décembre sa marque la plus infâme, ce fut la coïncidence de sa date et de celle de l'un des gestes les plus élevés et les plus nobles qui auront jamais été accomplis entre deux peuples ennemis : le transfert, ordonné par le Führer, des restes du Duc de Reichstadt sous le Dôme des Invalides à Paris. Ceux qui tirent les ficelles à Vichy choisirent juste-

ment cette date pour faire leur révolution de palais, et le Maréchal Pétain fit preuve de manque de tact en informant le Führer, dans la même lettre par laquelle il lui exprima ses remerciements pour le retour des cendres de l'Aiglon, qu'il avait exclu Laval du Gouvernement.

*
**

Télégramme n° 1556 du 18 Décembre 1940.

" 1° *Les dessous de la crise gouvernementale française.*

Les événements du 13 Décembre sont présentés, à notre usage comme une affaire de pure politique intérieure.

Sans doute, des motifs de politique intérieure y jouèrent un rôle, du fait que Laval, que la Constituante désignait comme successeur de Pétain, était très indésirable dans les milieux de l'Armée, de l'Eglise et de la haute finance. Ces milieux savaient parfaitement qu'il n'approuverait jamais l'exécution de leur programme réactionnaire.

La cause directe de l'exécution du projet — envisagé depuis quelques jours déjà — de se débarrasser de Laval fut l'affirmation mensongère faite au Maréchal Pétain que Laval voulait, en accord avec les autorités d'occupation allemandes, attirer Pétain à Paris à l'occasion de la cérémonie d'inhumation des cendres du Duc de Reichstadt, en vue de lui extorquer, à Paris, la nomination de Laval aux fonctions de Président du Conseil des Ministres et la limitation des attributions de Pétain au rôle de Chef de l'Etat dans le genre des anciens Présidents de la République Française.

On dissipa la crainte exprimée par Pétain d'une objection de la part des Allemands en proposant de faire appel à Flandin qui, lui aussi, serait connu des Allemands comme partisan d'une politique de collaboration.

L'assurance que le remaniement envisagé du Gouvernement n'apporterait aucun changement dans la politique franco-allemande, est cependant mensongère. Pétain lui-même a

déclaré à de tierces personnes que Laval n'était pas vu d'un bon œil par les Gouvernements étrangers, et par là, il n'a pu vouloir parler que des Gouvernements Anglo-Saxons. Les instructions que Laval a données à Labaume à Berne et à Piétri à Madrid, instructions leur interdisant d'engager de quelconques pourparlers avec les représentants diplomatiques de l'Angleterre, ont été désapprouvées par le Conseil des Ministres français et les démarches en vue d'une prise de contact officieuse devant en préparer l'officielle avec le Gouvernement anglais ont été entreprises.

L'insistance soutenue de Laval visant à rappeler Weygand et à intervenir activement en Afrique contre de Gaulle et les Anglais, a été désapprouvée par les membres civils du Cabinet et une attitude d'attentisme a été recommandée.

La nomination de Flandin au poste de Ministre des Affaires Etrangères devait servir non seulement à rassurer l'Allemagne mais aussi à préparer les voies à des relations de caractère plus neutre avec l'Angleterre.

2° *Les événements de la nuit du 13 décembre.*

De Brinon remit, le 13 décembre à 13 heures, au Maréchal Pétain la lettre du Führer et l'informa de la possibilité de se rendre à Paris pour y assister aux cérémonies d'inhumation du cercueil du Duc de Reichstadt. Le Maréchal Pétain pria Brinon de venir le voir, accompagné de Laval, pour s'entretenir de cette affaire.

Après que Laval eut exposé au Maréchal, à cette occasion et en vue d'appuyer la proposition de de Brinon, que le voyage à Paris du Maréchal lui semblait opportun, Pétain déclara qu'il était d'accord et qu'il n'avait que le désir de profiter de cette occasion pour rendre visite, au retour, à quelques villes de la zone occupée. Brinon nous en informa à 15 h. 30 par téléphone. Après avoir consulté Berlin, une réponse affirmative fut communiquée à Brinon. Pendant cet entretien, Pétain eut une attitude très amicale envers Laval. A 15 heures 45, Laval présida un Conseil de Cabinet qui,

lui aussi, se passa normalement, qui prit fin vers 16 h. 30 et au cours duquel le texte de la réponse de Pétain à la lettre du Führer avait été lu et approuvé. Ce texte correspondait à la première moitié de la lettre transmise le soir à Wiesbaden.

A 16 heures 50 Laval fut informé qu'un Conseil des Ministres aurait lieu à 17 heures. Le Maréchal Pétain exigea, sans fournir d'autres explications, la démission de tous les Ministres et déclara ensuite qu'il acceptait la démission de Laval et celle de Ripert, Ministre de l'Instruction Publique. A la demande faite par Laval de lui donner des explications au sujet de cette décision, Pétain répondit qu'il n'avait plus sa confiance, qu'il se rendait trop souvent à Paris et que lui, Pétain, n'apprenait pas ce qu'il faisait, et qu'en outre il était impopulaire. Lorsque Laval se référa à la loi constitutionnelle n° 4, Pétain rétorqua qu'il avait annulé cette loi. Mais il serrerait, malgré cela, la main de Laval.

Laval se rendit ensuite, sans faire d'autres commentaires, à son Cabinet et informa Brinon de son renvoi. A 18 h. 30, Laval apprit, par l'intermédiaire d'un journaliste américain, l'arrestation de son chauffeur. Ayant appelé Peyrouton par téléphone, celui-ci fit dire qu'il n'y était pas et son Chef de cabinet répondit évasivement. Dès 5 heures du soir, un nombre considérable de membres de la police politique spéciale, créée par Peyrouton et composée pour la plupart d'anciens cagouleurs, firent leur apparition dans le hall de l'hôtel et dans les corridors des différents étages. Vers 9 heures du soir, Brinon fut prié de quitter la chambre de Laval et de se rendre dans sa propre chambre d'hôtel. Il lui fut interdit de quitter cette chambre.

Laval fut informé par le Chef de la Sûreté que l'ordre avait été donné de le conduire à sa propriété de Chateldon et de l'y placer sous surveillance. A Laval aussi, il fut interdit de quitter la maison.

L'arrestation de Brinon dura jusqu'à mon appel téléphonique à l'Hôtel du Parc, le 14 vers 11 heures du matin; l'arrestation de Laval ne fut levée qu'à la suite de mon inter-

vention au cours de mon premier entretien avec Pétain, le 17 Décembre à 11 heures 30 du matin.

3° Les pourparlers à Vichy.

Le matin du 16 décembre, jour prévu pour le voyage à Vichy, l'Amiral Darlan me rendit visite et m'informa, au nom du Gouvernement français de ce que l'annulation du renvoi de Laval aurait pour effet la démission immédiate du Maréchal Pétain et il me conseilla de ne pas entreprendre, à ce moment, mon voyage dont le but devait sûrement être de rétablir Laval dans ses fonctions.

Une démarche analogue fut entreprise par le Commandant aviateur français Stehlin auprès du Général aviateur allemand Hanesse dans l'intention évidente d'obtenir l'intervention des services militaires. Je répondis que je me mettrais en route dans le courant de la journée du 16 décembre, accompagné de dix personnes, et je demandai que l'on renonce au cérémonial de réception.

Après avoir passé la ligne de démarcation où s'étaient rendus, pour me saluer, le Général Huntziger, l'Ambassadeur Loze, Chef du Protocole, Dumoulin de la Barthète, Chef du Cabinet civil du Maréchal Pétain et le Général Laure, Chef du Cabinet militaire, j'arrivai vers 21 heures à Vichy, accompagné d'un groupe composé de 10 chefs SS armés jusqu'aux dents qui n'appartenaient pas à la Wehrmacht, et j'occupai, avec eux, l'étage d'un hôtel. Les représentants du Gouvernement français exprimant leur étonnement en voyant la troupe qui m'accompagnait, je rétorquai que la bande de criminels dont le Ministre de l'Intérieur français s'était entouré et sur laquelle le Gouvernement Français cherchait à rejeter la responsabilité des arrestations du 13 décembre, justifiait ces mesures de sécurité.

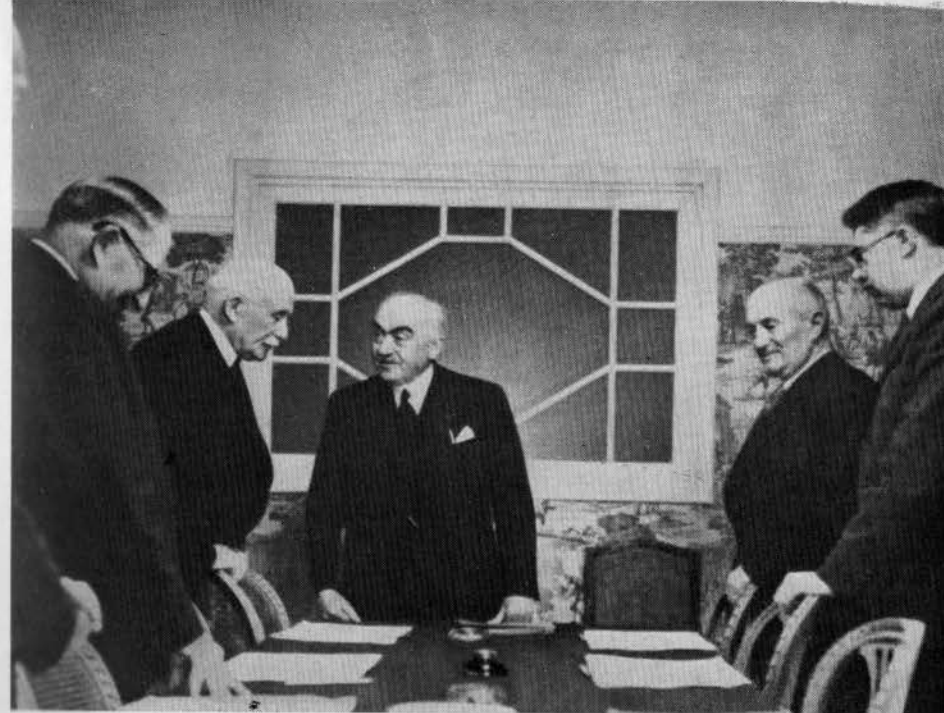
Au cours de la nuit j'eus des entretiens avec des officiers appartenant à l'entourage personnel de Pétain, avec le Sénateur Portmann et avec Flandin qui gardait le lit en raison d'une prétendue maladie.

Le leit-motiv des entretiens fut, du côté français, le même que le matin à Paris. Une intervention allemande en faveur de Laval aurait comme suite inévitable la démission de Pétain et le remaniement du Cabinet n'aurait qu'une importance de stricte politique intérieure. Flandin regretta personnellement que son entrée dans le Cabinet se fut faite dans des circonstances dont il n'avait pas eu connaissance. Il déclara toutefois qu'il ne pouvait plus se retirer.

Le 17 décembre à 10 heures du matin, j'eus mon premier entretien avec le Maréchal Pétain au Pavillon de Sévigné, où était rangée une compagnie avec clique pour me rendre les honneurs.

A cet entretien assistèrent, outre Pétain et moi-même, le Conseiller d'Ambassade Achenbach et l'Amiral Darlan. Suivant les instructions reçues, je mis le Maréchal Pétain au courant de nos exigences en ce qui concernait le remaniement du Gouvernement et je l'informai que le Führer prenait pour un affront personnel l'attitude du Gouvernement Français à l'égard de Laval. L'Allemagne ne voulait porter préjudice, d'aucune façon, à la liberté d'action du Gouvernement Français, mais dans le cas d'un refus du côté français, elle ne pourrait maintenir plus longtemps la politique de collaboration, rendue possible par le geste généreux du Führer à Montoire. Pétain répondit que la décision qu'il avait prise, de se séparer de Laval, était irrévocable. Si l'Allemagne insistait pour rétablir Laval dans ses fonctions, il se verrait obligé de démissionner, afin de ne pas devenir la risée du pays. Darlan déclara que si Pétain se retirait, il serait également forcé de donner sa démission. A la suite de quoi je me levai et priai le Maréchal Pétain de bien vouloir m'excuser pour le déjeuner organisé en mon honneur et de m'autoriser à prendre congé de lui.

Là-dessus Pétain me demanda de discuter encore une fois avec lui les exigences allemandes dont la plupart seraient acceptables en ce qui le concernait. La même scène se répéta à cinq reprises au cours de l'entretien.



Darlan vient de rendre compte de son entrevue avec Hitler



Je déclarai à Pétain que j'avais en main suffisamment de preuves démontrant que la presque totalité des membres de son entourage personnel et de son Cabinet étaient hypocrites dans leurs assurances quant à la politique de collaboration, et qu'il était heureux que ces messieurs se fussent maintenant démasqués, car la liaison avec les revers militaires des Italiens en Méditerranée était évidente.

Toutefois, ajoutai-je, dès qu'il aura été reconnu que les théâtres d'opérations d'Albanie et de Libye sont entièrement dépourvus d'importance et que l'Angleterre aura encaissé les coups qui l'attendent, tous ces messieurs témoigneront de nouveau, avec leur sincérité habituelle, leurs sentiments les plus cordiaux à Laval.

La France a visiblement oublié l'existence de l'Armée allemande, parce que celle-ci ne s'est pas montrée depuis quelques mois, comme l'hiver passé. L'action du 13 décembre est un crime envers la France.

Mais si l'on essayait de prétendre que Laval est impossible du point de vue politique intérieure, on ne peut que répondre à cette affirmation qu'il est l'unique Ministre populaire de tout le Cabinet. Sans la présence en France de l'Armée allemande, le Gouvernement Français serait balayé en peu d'heures par la révolte du peuple. L'admiration dont les masses font preuve à l'égard du Maréchal Pétain ne repose pas, pour le moins, sur le fait qu'il a proclamé la politique de collaboration, pour laquelle le simple peuple a des dispositions indéniables.

Par ailleurs, dans tout peuple sain, et de l'avis du Maréchal par conséquent aussi parmi le peuple français, le sentiment de la fidélité est très marqué. Comment le peuple français doit-il interpréter le fait que l'homme à qui, seul, le Gouvernement Français actuel doit son existence, soit traité par ce dernier de telle façon, et comment l'Allemagne pourrait-elle avoir confiance en la fidélité et la gratitude de la France pour son geste conciliant de Montoire, unique dans l'histoire ? Je ne puis cacher mon étonnement sur le fait

qu'étant moi-même depuis plusieurs heures à Vichy, Laval soit encore arrêté.

Là-dessus, Pétain alléguait n'avoir été informé ni de l'arrestation de Laval, ni de celle de Brinon, et donna l'ordre de mise en liberté immédiate. A cet instant de l'entretien, Pétain déclara que, dans la question du retour de Laval dans le Cabinet, il fallait entendre Laval lui-même. J'applaudis à cette idée, à la suite de quoi Pétain fit prier Laval de se rendre immédiatement à Vichy.

L'entretien entre Laval et Pétain fut très bref, parce que Laval insista pour me parler d'abord seul à seul. Ce colloque eut lieu dans une pièce voisine du Pavillon de Sévigné. Laval me décrit les circonstances de son arrestation et exprima sévèrement son indignation. Il déclara qu'avec la plupart des Ministres du Cabinet, l'exécution loyale d'une politique de collaboration était impossible et qu'un changement radical devait intervenir.

A l'issue de cet entretien nous nous rendîmes de nouveau ensemble chez le Maréchal Pétain, qui dans l'intervalle avait rédigé un projet de lettre au Führer. Il fit connaître dans ce projet qu'à l'expiration d'un court délai, il serait disposé à confier à Monsieur Laval le Ministère de l'Agriculture ou celui du Travail.

Je répondis que cette lettre équivalait à un refus de nos exigences et fis connaître mon intention de partir immédiatement. Là-dessus eut lieu une scène très violente entre Laval et Pétain, au cours de laquelle Laval reprocha à Pétain son manque de sincérité et son double jeu avec l'Angleterre. Pétain se tint sur ses réserves et me pria de rester à déjeuner, parce qu'il voulait soumettre ces problèmes à la décision d'un Conseil des Ministres convoqué pour 3 heures de l'après-midi. Je me déclarai d'accord à ce sujet.

Pendant la séance du Conseil des Ministres, je rendis visite à Laval dans sa propriété de Chateldon, et à mon départ, je lui laissai deux Chefs SS comme gardes du corps, étant donné que l'on pouvait craindre un attentat après le

départ des Gardes mobiles qui le surveillaient.

Après mon retour de Chateldon je fus reçu à nouveau par le Maréchal Pétain qui me présenta alors la lettre au Führer approuvée par le Conseil des Ministres. Il déclara, en présence du Conseiller d'Ambassade Achenbach, du Général Laure et de l'Amiral Darlan que la lettre contenait l'acceptation de nos propositions. Le fait d'avoir fait défendre l'accomplissement de nos desiderata de l'exécution d'enquêtes sur Laval, Peyrouton, Caziot et Belin, devait uniquement lui permettre de donner devant son Cabinet et l'opinion publique, l'apparence d'agir de sa propre initiative quant au rappel de Laval et au renvoi des Ministres critiqués.

Je déclarai ne pas pouvoir apprécier si cette lettre donnerait satisfaction au Führer, mais que j'étais cependant disposé à la transmettre. Il faudrait en tout cas que les enquêtes donnant le résultat que nous désirions, fussent faites dans le plus bref délai, et que, de toute façon, Laval et de Brinon obtinssent satisfaction.

Etant donné que, malgré mon objection, des communiqués de presse et de radio avaient paru sur le renvoi de Laval le 14 décembre au matin, parce qu'il était soi-disant trop tard pour les arrêter, j'exigeai la publication immédiate d'un communiqué officiel disant que le Maréchal Pétain avait reçu Laval pendant un assez long entretien, en vue de prouver devant l'opinion publique qu'une réparation des torts causés était en voie de préparation.

J'exigeai que de Brinon remplaçât immédiatement de la Laurencie. Le Maréchal promit de faire le nécessaire en ce qui concerne de Brinon et de donner aussi des ordres quant au communiqué demandé au sujet de son entretien avec Laval. Il demanda que Laval s'abstint jusqu'à la fin de l'enquête, de toute activité politique et qu'il séjournât en zone non occupée. Je répondis que Laval m'avait déclaré, de sa propre initiative, qu'il n'entreprendrait rien pour le moment, mais qu'il désirait attendre à Paris son rappel dans le Cabinet. Le Maréchal et le Général Laure furent très touchés

par cette information, mais ils l'acceptèrent en silence.

A minuit, je passai, accompagné de Laval, dont l'automobile s'était jointe à notre colonne de voitures par mesure de précaution, la ligne de démarcation, jusqu'où nous avaient accompagnés Loze, chef du Protocole, le Général Laure, et Dumoulin de la Barthète, chef du Cabinet civil, ainsi qu'un détachement de motocyclistes du Maréchal.

4° *Appréciation d'ensemble de la situation.*

Pour comprendre les événements du 13 décembre, il faut tenir compte de l'ambiance de Vichy, où quelques centaines d'hommes d'Etat, de politiciens, de militaires, de journalistes et de diplomates étrangers vivent depuis des mois, serrés, en partie avec leurs femmes, dans quelques hôtels et y font des intrigues. Ces mêmes personnes voient toujours les mêmes gens et bâtissent facilement, à leur usage, un monde factice qui trouble leur faculté d'apprécier les véritables rapports des forces et ce qui se passe effectivement dans l'ensemble du monde.

Dans cet espace étroit, les bruits répandus intentionnellement par des agents anglais peuvent déclencher une véritable psychose, comme cela fut le cas, à la fin de la semaine passée, avec les informations mensongères sur une émeute populaire en Italie et l'assassinat du Duce. L'un des reproches adressés à Laval fut celui d'avoir fait aux Allemands à Paris, la concession de pouvoir envoyer quelques Divisions en Italie en passant par le Midi de la France, en vue de protéger le Duce.

C'est dans cette atmosphère que vit le sénile Maréchal, qui devient de plus en plus indécis dans ses résolutions et dont l'entourage est, malheureusement, composé presque exclusivement d'hommes qui ne font que le flatter et poursuivent, en son nom, une politique tendant à assurer leur situation personnelle.

Un rapport secret de l'Action Française, tombé entre nos

main, prouve que cette dernière est l'élément moteur derrière les coulisses et qu'elle considère comme étant de ses hommes la grande majorité des Ministres et tout l'entourage du Maréchal. L'Action Française fait preuve d'une tendance antisémite, antimaçonnique et jusqu'à un certain degré, également anglophobe. Cependant, sa haine traditionnelle des Allemands est plus forte que tous ces mobiles et elle ne s'intéresse uniquement qu'à pourvoir tous les postes-clés du Gouvernement, de l'administration et de l'enseignement d'hommes désireux de rendre la France mûre, le plus rapidement possible, pour une résistance militaire contre l'Allemagne. L'adhésion extérieure à la politique de collaboration ne doit servir qu'à nous leurrer et nous faire croire qu'il s'agit d'un mouvement de rénovation nationale comme celui du fascisme ou du national-socialisme.

Il est, par conséquent, dans notre intérêt de faire participer plus activement à l'élaboration de la future forme d'Etat de la France, les personnalités populaires des anciennes Chambres, accessibles aux conceptions nouvelles. Laval est l'homme qui, au nom de toutes les forces du Parlement, décidées à créer du nouveau, a conclu avec le Maréchal le pacte, en vertu duquel Pétain a pu occuper le poste de Chef de l'Etat à pouvoir absolu. Le licenciement de Laval signifie un abus de confiance du Maréchal envers ces forces des Chambres.

En conséquence, l'Action Française a agi logiquement lorsqu'elle fit arrêter Laval et qu'elle chercha à empêcher, à tout prix, son voyage en France occupée, car la présence de Laval à Paris, aurait mis entre nos mains, en plus des moyens de pression d'ordre militaire, un moyen de pression très efficace de politique intérieure.

Nous devons insister pour un rappel officiel immédiat de Laval dans ses nouvelles fonctions gouvernementales. Il serait toutefois bon qu'il n'en fasse pas usage de suite et qu'il s'assure d'abord une suite de partisans politiques en France occupée et non occupée. Il devra surtout créer, à son usage,

une troupe de police qui lui soit dévouée, et exiger l'épuration dans la police de Vichy des éléments réactionnaires qui y prédominent encore à l'heure actuelle.

Pour terminer, on peut dire de la crise gouvernementale provoquée le 13 décembre, qu'elle nous permet une ingérence directe dans la politique intérieure française.

A cet effet, tous les moyens de pression mis entre les mains de la puissance d'occupation allemande à Paris et de la Commission d'Armistice à Wiesbaden, devront être utilisés, sans aucun égard, dans les prochaines semaines, afin de signifier aux gens hasardeux du 13 décembre, quelle bêtise indescriptible ils ont commise.

Signé : ABETZ. "

*
**

Lettre de Laval au Führer, en date du 20-12-1940

" Monsieur le Chancelier du Reich,

Par la présente, je voudrais vous exprimer ma reconnaissance.

Victime d'une agression ridicule de la part de la Police, j'ai entendu à la radio avec la plus profonde joie, au lieu de refuge qui m'a été imposé ainsi qu'à ma famille, la déclaration que Monsieur l'Ambassadeur Abetz a faite à la presse.

A partir de cet instant, j'étais débarrassé du sentiment de mon isolement.

Le lendemain, j'ai appris que votre Ambassadeur se rendait à Vichy et qu'il viendrait ensuite me rendre visite à Chateldon. J'en conclus que ma libération était proche et que c'est à vous que je la devrais.

Par son action, le Gouvernement Français a commis une faute grave, mais j'espère de tout cœur que mon pays n'aura pas à en souffrir.

On ne peut pas en rendre la France responsable, car la France désapprouverait cette façon d'agir, dès qu'elle en aurait connaissance.

La politique de collaboration avec l'Allemagne est approuvée par la grande majorité des Français. Le nombre de ceux qui comprennent que c'est la seule voie dans laquelle nous devons nous engager, croît chaque jour.

Cette collaboration doit être loyale, sans ambiguïté, sans arrière-pensée. C'est ainsi que je la comprends et que je l'ai toujours pratiquée. Rien de grand ni de durable ne peut être réalisé par la duplicité.

J'aime mon pays et je sais qu'il peut trouver une place digne de son passé dans la nouvelle Europe que vous construisez.

Je crois pouvoir conclure de votre attitude, Monsieur le Chancelier du Reich, que vous avez foi dans la sincérité de mes efforts. Vous vous y êtes aussi peu trompé que je ne me suis mépris moi-même sur la magnanimité et la grandeur que vous avez exprimées en offrant à la France une collaboration au lendemain de votre victoire.

Veillez agréer, Monsieur le Chancelier du Reich, l'assurance de ma très haute considération et veuillez croire à la fidélité de mon souvenir.

Signé : Pierre LAVAL. "

*
**

Entre temps, Pétain avait constitué à Vichy un Directoire composé de Huntziger, Darlan et Flandin et chargé Darlan de le présider. Le 25 Décembre, Darlan remit au Führer une lettre de Pétain, dans laquelle étaient exposés les motifs qui avaient provoqué le départ de Laval du Gouvernement. Les altérations et les perfidies contenues dans cette lettre étaient en singulière contradiction avec l'assurance que le Maréchal donne à la fin de la lettre : « Je suis un soldat et j'ignore les ruses des politiciens ».

LA CONFÉRENCE DE BEAUVAIS

Rapport sur l'entretien entre le Führer et l'Amiral Darlan en présence de l'Ambassadeur Abetz et du Capitaine Stehlin qui a eu lieu le 25 Décembre 1940 dans le train du Führer près de Beauvais.

L'Amiral Darlan remercia tout d'abord le Führer de lui avoir fait l'honneur de le recevoir et présenta ensuite les vœux de Noël personnels du Maréchal Pétain à l'adresse du Führer. Ensuite, il remit deux lettres de Pétain et déclara à leur sujet que l'une exprimait les remerciements du Maréchal pour le transfert des cendres du Duc de Reichstadt, alors que l'autre lettre concernait l'affaire Laval.

D'après ses propres impressions, un grave conflit personnel s'était produit, il y a quelque temps déjà, entre Pétain et Laval. Il (Darlan) a appris avant-hier seulement que Pétain avait rédigé, dès le 9 Décembre, une lettre au Führer par laquelle il l'informait qu'il était obligé de se séparer de Laval.

Eu égard aux relations franco-allemandes, il voulait en prévenir le Führer et l'informer en même temps qu'il remplacerait Laval par Flandin. Cette lettre avait déjà été entre les mains du Général de la Laurencie, représentant de Pétain à Paris, en vue de sa transmission. Au dernier moment toutefois, le Maréchal Pétain a changé d'avis. Etant donné que des pourparlers entre Laval, Huntziger et Darlan d'une part, et l'Ambassadeur Abetz et le Général Warlimont d'autre part, étaient prévus pour le 10 Décembre, Pétain crut que sa lettre sur l'affaire Laval gênerait ces pourparlers militaires, et en conséquence, il avisa de la Laurencie de ne pas la remettre.

Pétain espéra qu'une entente entre lui et Laval serait peut-être encore possible, malgré tout. Par la suite toutefois, des discussions s'étaient de nouveau élevées entre Laval et Pétain au sujet d'un voyage de Laval à Paris, de sorte que

Pétain qui a l'habitude de peser mûrement ses décisions, se vit amener à demander la démission de l'ensemble du Cabinet et d'accepter celle de Laval.

Pétain l'avait (Darlan) toutefois chargé de donner au Führer l'assurance que cette décision n'avait été prise qu'en raison de la discorde existant entre lui (Pétain) et Laval et qu'elle ne signifiait nullement une modification de l'attitude prise à l'égard des acquiescements donnés par Pétain à Montoire. La politique du nouveau Gouvernement français restera fidèle à l'esprit de la collaboration avec l'Allemagne.

Darlan exposa ensuite les intentions de Pétain relatives au remaniement du Gouvernement. Le Gouvernement français doit recevoir une forme plus homogène et plus harmonieuse et l'autorité des responsables sera renforcée. Un directoire composé de trois personnes et présidé par l'Amiral Darlan sera constitué dans ce but. Ce directoire dont feront partie, outre Darlan, Huntziger et Flandin, sera chargé de conseiller le Maréchal dans les questions de politique générale, en particulier en ce qui concerne la politique extérieure.

Les autres membres du Cabinet conserveront les attributions de leurs ressorts, mais ils recevraient des directives générales, par les soins du directoire.

Ceux des Ministres dont les fautes ont été relevées en liaison avec les événements du 13 Décembre, seront remplacés, si le Führer approuve le plan de Pétain concernant le remaniement du Gouvernement, par d'autres hommes offrant la garantie absolue que des fautes, telles celles commises le 13 Décembre, ne se reproduiront plus.

Le Führer répondit qu'il avait été personnellement révolté de la façon la plus profonde par les mobiles que l'on avait prêtés à son geste lorsqu'il fit transférer à Paris les cendres du Duc de Reichstadt.

Pendant ces derniers mois, le Gouvernement de Vichy avait présenté plusieurs demandes visant à obtenir l'autorisation de transférer son siège à Paris ou à Versailles. Après

mûres réflexions, il (le Führer) avait refusé ces demandes, parce qu'il était convaincu que l'autorité du Gouvernement français aurait souffert par la suite du reproche — rendu alors possible — d'être exposé à une pression allemande. Le fait que les mobiles mentionnés ci-dessus ont été prêtés à la décision du Führer de transférer à Paris les cendres du Duc de Reichstadt, représente une infamie inouïe et le préservera de faire un geste analogue une seconde fois.

En principe, il peut être indifférent à l'Allemagne de connaître les personnalités qui composent le Gouvernement français. Si les relations entre la France et l'Allemagne doivent rester ce qu'elles ont été jusqu'à présent, il est, en effet, tout à fait insignifiant de savoir qui représente le Gouvernement français.

Il (le Führer) a cependant essayé d'améliorer les relations franco-allemandes. Cette tentative ne s'est pas faite sous une pression quelconque, car dès avant la guerre, il a poursuivi le même but, en vain malheureusement. Dans les années d'avant-guerre, il était d'avis qu'il était insensé que deux Etats du continent vivent entre eux dans un état d'hostilité perpétuelle.

Presque mois par mois, il a adressé, en conséquence, au Gouvernement français des offres tendant à améliorer les relations franco-allemandes, et il est allé infiniment loin dans ces offres. On l'a interprété comme une faiblesse et l'on a cru qu'il faisait des offres d'amitié étendues à la France parce qu'il n'était pas à même de poursuivre une autre politique.

Les événements de la guerre ont détrompé les responsables du refus des offres allemandes et les ont sûrement convaincus que ces offres n'avaient pas été faites par suite de faiblesse.

En conséquence, il (le Führer) a essayé, encore une fois, dès le jour de l'armistice, d'améliorer les relations franco-allemandes.

Il déclare toutefois solennellement qu'il s'agit de la der-

nière tentative visant à mettre en œuvre une politique de collaboration entre les deux Nations. Il ne lui (le Führer) a pas échappé que, cette fois encore, une certaine partie de l'opinion publique, ainsi que quelques personnalités éminentes, sont d'avis que la faiblesse ou d'autres inquiétudes en seraient les motifs.

Il croit toutefois que le développement des choses, si la politique française se poursuit dans le sens qu'elle a, semble-t-il, adopté à présent — et il craint que cela se passe ainsi — démontrera de façon bien plus terrible encore que ce motif de faiblesse n'était, en aucun cas, à la base de ses résolutions.

Le Maréchal Pétain, avec lequel il avait espéré mettre en œuvre un changement à longue échéance dans les relations entre les deux pays, a été invité par lui à collaborer parce qu'il (le Führer) a cru que Pétain possédait en sa qualité de soldat, plus que toute autre personne, une nette compréhension militaire de la situation réelle, en comparaison des considérations fantaisistes des politiciens.

Laval n'a jamais été, en aucune façon, pendant les longues années de son activité politique, le porte-parole de la germanophobie radicale en France. Après la débâcle française, il a pris une position nette à l'égard de l'idée de collaboration, ce que Pétain confirme d'ailleurs dans sa lettre au Führer.

Si la personne de Laval est désignée comme élément intolérable dans le Gouvernement, comme on le fait à présent, il (le Führer) trouve que ce n'est pas faire preuve de beaucoup de tact que d'avoir permis, après tout, d'en arriver à une rencontre entre lui et Laval. Il eût été préférable sans doute, de lui éviter ces pourparlers avec Laval.

Cependant, il (le Führer) ne croit pas au motif invoqué pour la mesure prise par Pétain contre Laval, mais il en voit la raison principale dans la remarque contenue dans la lettre de Pétain, disant " que le maintien ultérieur de Laval dans le Cabinet menacerait gravement l'unité de l'Empire. " Ceci signifie, en d'autres termes, que le Général Weygand réserverait, dans ce cas, sa prise de position.

Il (le Führer) craint que le Gouvernement français ne s'engage de nouveau dans la même voie que celle qui l'a conduit à Vichy. Il le regrette et croit que tôt ou tard, la France se rendra compte que, également du point de vue de ce pays, ce fait exprime l'une des résolutions les plus regrettables que la France ait prise depuis longtemps.

Darlan répondit que le Maréchal envisageait de lui confier un rôle important dans la vie politique de la France et qu'en conséquence, il désirait expliquer une fois au Führer ses vues sur la situation. Lorsque le Führer eut accordé un armistice à la France, il (Darlan) s'était naturellement posé, en tant que Commandant de la Flotte, la question de savoir quelle attitude il devrait prendre à cet égard.

Le fait que le Führer ait accordé un armistice à la France au moment où il aurait pu occuper sans peine tout le pays, lui était apparu (à Darlan) comme preuve certaine que le Führer avait l'intention de réserver à la France, lors de la reconstruction de l'Europe, une place bien définie.

A vrai dire, il (Darlan) aurait pu aussi, naturellement, mettre le cap sur l'Amérique avec toute la Flotte française. Alors, l'armistice eût été annulé. Mais du fait qu'à son avis le seul espoir de la France vaincue résidait dans la collaboration avec l'Allemagne dans le cadre de l'ordre nouveau européen, il ordonna à la Flotte d'obéir au Maréchal Pétain. Ceci n'était pas très facile en ce qui concernait la Flotte, parce qu'elle avait eu la perspective d'une lutte glorieuse contre la Flotte italienne.

Il a cependant expliqué, sans cesse, la situation à ses officiers et attiré leur attention sur l'erreur grossière que l'on commettrait en s'opposant à l'Allemagne dans une atmosphère empoisonnée et haineuse qui ne créerait que ruines et malheur, alternativement dans l'un ou l'autre des deux pays. Comme Européens, les Français doivent collaborer loyalement avec l'Allemagne, dans la mesure à déterminer, il est vrai, par le Führer. La France en tant que pays vaincu — et il (Darlan) ne l'oublie pas un instant — ne peut en effet

collaborer que dans la mesure désirée et fixée par l'Allemagne.

En ce qui le concerne personnellement, il a toujours été partisan de la collaboration franco-allemande, depuis qu'il joue un rôle dans la vie publique de la France. Si le Führer a parlé de certaines fautes qui auraient été commises avant la guerre, dans la politique extérieure de la France, il tient dans cet ordre d'idées, à préciser que jamais un Chef de la Marine n'a été consulté en France par le Gouvernement au sujet de la politique extérieure pendant ces vingt années entières qui se sont écoulées depuis la dernière guerre. Si on l'avait fait, les événements auraient pris un autre cours.

Dans la suite de la conversation, Darlan reconnut franchement que depuis le 13 Décembre, de nombreuses inconvénances avaient été commises du côté français, et que le Führer pouvait se sentir touché indirectement par le remplacement de Laval. Il souligna cependant que si l'Allemagne le voulait — et comme vainqueur son désir était déterminant — la France serait disposée à poursuivre la collaboration dans l'esprit de la rencontre de Montoire.

Du côté français, on ne vise uniquement qu'à maintenir cette collaboration qui, à l'heure actuelle, est absolument nécessaire à la France, et qui, dans l'avenir, peut devenir utile aux deux pays. Il donna son entière approbation à l'idée que le Führer a soutenue, à l'occasion, disant que l'on ne peut rien construire sur la haine. Ceci est valable en particulier en ce qui concerne l'ordre nouveau en Europe.

Pour terminer, Darlan fait remarquer au sujet de l'affaire Laval qu'il n'a aucune animosité contre lui et qu'il a toujours travaillé en bons termes avec lui, comme il peut être confirmé par l'Ambassadeur Abetz. A cette occasion, il tient aussi à dire avec quel plaisir le Gouvernement français collabore avec l'Ambassadeur Abetz.

Malgré cela, il croit devoir déclarer qu'étant donné la situation, la rentrée de Laval au Gouvernement compromettrait gravement la politique de collaboration en France. La

propagande anglaise est encore très puissante et elle s'efforce de créer la discorde au sein du Gouvernement français.

Dans l'intérêt de la France, il faut que Laval "reste tout d'abord dans l'ombre", non pas pour toujours, mais tout de même pour un certain temps. Si Laval aime la France comme il l'a dit récemment, il sera sûrement disposé lui-même à se tenir à l'écart pour le moment.

Si la collaboration franco-allemande fait des progrès, l'avenir lui rendra certainement justice. Si la collaboration ne se réalisait pas, le Gouvernement français ne rendrait pas, de ce fait, un service à son pays.

Selon sa ferme conviction personnelle, le salut de la France se trouve dans la collaboration avec l'Allemagne. Cependant, pour collaborer, il faut être deux ; le vainqueur qui est maître de la situation doit y participer. En conséquence, il demande très respectueusement que l'Allemagne veuille bien continuer la collaboration avec la France.

Le Führer termina ensuite l'entretien, en faisant remarquer qu'il répondrait par écrit à la lettre de Pétain.

Signé : SCHMIDT. "

*
**

Télégramme du 26 Décembre 1940

à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères du Reich

" La lettre de Pétain que Darlan a remise hier au Führer présente :

- 1°) Des erreurs dans l'argumentation ;
- 2°) Un raidissement de l'opposition ;
- 3°) Une tendance à faire de l'affaire Laval une épreuve de force.

1

Les erreurs dans l'argumentation

S'il devait être, après tout, dans les intentions du Gouvernement du Reich de discuter les arguments contenus dans la lettre qui n'a pas été rédigée — c'est l'évidence même — par le Maréchal Pétain, il faut faire remarquer que la scène au cours de laquelle Laval reprocha à Pétain son arrestation et à l'entourage du Maréchal sa duplicité dans la politique de l'Allemagne, eut lieu le 17 Décembre avant déjeuner.

Toutefois la lettre dans laquelle Pétain exprima qu'il était disposé à rappeler Laval dans le Gouvernement une fois l'enquête terminée, a été rédigée en Conseil des Ministres dans le courant de l'après-midi et ne m'a été remise que le soir au cours d'un nouvel entretien.

Le communiqué sur la réception de Laval par Pétain, communiqué dont la publication fut convenue au cours de ce nouvel entretien et qui devait préparer, du point de vue psychologique, l'opinion publique au retour de Laval dans le Gouvernement, n'a paru, de toute façon, que le lendemain.

Si l'on prétend maintenant que la raison du changement d'attitude du Maréchal réside dans le comportement inconvenant de Laval lors de son entretien avec Pétain, cela ne peut être mentionné que comme déformation mensongère des faits.

Il est évident que si l'on a placé ce motif au premier plan, c'est uniquement parce que les accusations invoquées auparavant contre Laval se sont révélées être dépourvues de tout fondement.

2

Les causes du raidissement de l'opposition

Après que le dénouement de la crise gouvernementale à Vichy eut semblé prendre jusqu'au vendredi 20 Décembre le cours convenu avec nous le 17, il se produisit un brusque

raidissement dans l'après-midi du 20 Décembre. Il est possible qu'un rôle ait été joué à ce propos par le voyage — qui n'a pas été signalé à l'Ambassade — de l'ancien adjoint de l'Attaché de l'Air français à Berlin, le Commandant Stehlin, qui prit l'avion pour Berlin le lundi 16 Décembre. Stehlin entama des pourparlers de caractère technique, il chercha toutefois à obtenir également un entretien avec le Maréchal du Reich Goering, entretien pour lequel le Général Bodenschatz ne s'est pas entremis.

Peu de temps après le retour de Berlin de Stehlin qui eut lieu le vendredi 20 Décembre, le bruit se répandit à Vichy que l'Ambassade d'Allemagne à Paris poursuivait une politique de sa propre initiative, qui n'aurait pas du tout l'assentiment de l'ensemble du Gouvernement du Reich et surtout pas celui de l'Economie allemande.

Flandin, le principal défenseur de cette thèse, déclara devant des témoins notables " qu'il s'y connaissait très bien en Allemagne " et qu'il savait que la fermeté du Gouvernement français dans cette question n'aurait pas de conséquences.

Il n'a pas encore pu être établi dans quelle mesure cette conception de Flandin repose sur une pure invention ou sur de fausses informations, qu'on lui aurait communiquées. Flandin est, en tout cas, le représentant de l'opposition au retour de Laval dans le Gouvernement. Il reproche à Laval que sa politique de collaboration avec l'Allemagne ne consiste qu'en des concessions françaises, telles que la cession de la majorité des actions des Mines de Bor, des Messageries Hachette et de l'Agence Havas ainsi que le rappel de tout Ministre qui n'est pas vu d'un bon œil par l'Allemagne, et que cette politique ne comporte aucune concession allemande. Si lui, Flandin, entrait en pourparlers avec l'Allemagne, il négocierait des avantages en faveur de la France, grâce à " ses bien plus hautes relations ".

Si jusqu'à présent, en ce qui concerne Flandin, on n'a pu établir avec certitude l'agitation qu'il exerce person-

nellement contre Laval, il résulte des déclarations — qui nous ont été rapportées — faites par d'autres politiciens français, et en particulier par des journalistes étrangers même, que Laval devait être renversé en premier lieu en raison de son attitude non équivoque envers l'Angleterre, attitude qui n'excluait pas la possibilité d'une déclaration de guerre.

3

La tendance à faire de l'affaire Laval une épreuve de force

L'affaire Laval a pris le caractère d'une épreuve de force. A Vichy est défendue la thèse que les Allemands ne seraient même pas capables de prendre des mesures militaires contre la zone non occupée parce que la zone occupée serait par trop dépourvue de troupes.

Une autre raison du manque de fermeté des Allemands serait la crainte des répercussions en Afrique du Nord. Le passage de la lettre adressée par Pétain au Führer qui a trait à la menace contre l'unité de l'Empire prouve que cette thèse a aussi trouvé accès au sein du Gouvernement.

Dans ces conditions, trois possibilités se présentent pour la prise de position allemande :

1^{re}) Nous maintenons l'exigence que Laval doit être appelé à faire partie du Gouvernement comme Ministre de l'Intérieur et membre du Directoire. S'il n'est pas donné satisfaction à cette demande, nous ne pourrions pas poursuivre la politique de collaboration. Nous laissons au Maréchal le soin de fixer la date à laquelle Laval entrera dans ses nouvelles fonctions gouvernementales, mais nous exigeons la publication immédiate de la nouvelle liste des Ministres qui doit comprendre Laval.

Le danger de cette façon de procéder réside dans la démission éventuelle de Pétain et la défection possible de Weygand.

Personnellement, je ne crois pas que le Maréchal Pétain

démissionnera en raison de cette exigence, et je ne m'attends pas non plus à une défection de Weygand. Si Weygand avait l'intention de se rallier à de Gaulle, il trouverait, à mon avis, une autre occasion quelconque lorsque le moment lui semblera opportun.

2°) Nous déclarons que nous sommes satisfaits du remaniement du Gouvernement proposé par Pétain, à l'exception de la question Laval, mais que notre confiance est ébranlée par les événements du 13 Décembre, et que seul le rappel de Laval pourra rétablir cette confiance.

Jusqu'à la date de ce rappel que le Gouvernement français fixera lui-même, aucune des concessions prévues comme conséquence de la politique de Montoire ne pourra être consentie du côté allemand.

3°) Nous nous bornons à constater que les événements du 13 Décembre ont ébranlé la confiance allemande dans la loyauté de la politique française et que les communications adressées par Pétain au Führer n'étaient pas faites pour effacer cette impression.

Avant qu'il ne soit démontré, du côté français, par des actes, que la politique de collaboration n'est pas un vain mot pour le Gouvernement Français, nous ne pouvons pas donner d'autres suites au principe de la politique de collaboration convenue à Montoire.

Darlan, avec lequel toute discussion sur cette affaire a été évitée après le retour de sa visite chez le Führer, a déclaré, avant son départ pour Vichy, à de Brinon qu'il avait l'impression qu'une grande injustice avait été commise à l'égard de Laval. Si on lui laissait un peu de temps, il serait résolu, comme Président du Directoire, à agir de façon à obtenir le rappel de Laval dans le Gouvernement.

Signé : ABETZ.

Télégramme n° 1 du 1^{er} Janvier 1941

1°) On prétend de différents côtés qu'à la suite du retour de Darlan à Vichy, une violente discussion sur la politique a été engagée au Conseil des Ministres français. Des bruits disent qu'un groupe de Ministres essaient d'engager le Maréchal et le Gouvernement à partir pour Alger. Darlan, Huntziger et Chevalier, Ministre de l'Instruction Publique, se sont prononcés contre ce projet. Le Maréchal Pétain a coupé court à la discussion sur cette question en faisant remarquer qu'il en déciderait seul. Au cours d'un entretien téléphonique avec de Brinon, Darlan a opposé hier un démenti formel au bruit diffusé par des postes étrangers disant que la Flotte française était en train de mettre le cap sur l'Afrique du Nord.

2°) Presque tous les Français de Paris qui ont appris les événements du 13 Décembre, s'expriment sur un ton très sévère sur les fautes commises par le Gouvernement. L'opposition contre le Gouvernement de Vichy augmente parmi les ouvriers et les milieux bourgeois de gauche. Les méthodes du 13 Décembre sont cependant aussi condamnées dans les cercles de la droite. Souvent, on entend défendre le point de vue qu'il serait préférable pour la France que tout le pays fût occupé. Si l'Allemagne acceptait les événements du 13 Décembre sans réagir sévèrement, cela serait considéré comme une faiblesse, particulièrement eu égard au discours de Roosevelt et exposerait les Français germanophiles à une terreur croissante.

3°) Depuis son séjour à Paris, Laval s'abstient de toute activité politique officielle, mais il garde des contacts étroits avec toutes les personnalités et organisations qui désirent voir se réaliser sa politique de collaboration sincère avec l'Allemagne. Il nous a déclaré à plusieurs reprises qu'il était décidé à entreprendre toute démarche susceptible de servir cette cause. Il est ainsi disposé à renoncer, dans une lettre ouverte adressée au Maréchal, à toute coopération au sein du Gouvernement français, à rechercher une nouvelle discussion avec

le Maréchal à Vichy ou à constituer en France occupée un Gouvernement et à le déclarer compétent pour tout le pays.

Signé : ABETZ "

**

Télégramme n° 94 du 12 Janvier 1941

" Le Baron Benoist-Méchin, Délégué à Berlin de l'Ambassadeur Scapini, chargé des questions des prisonniers de guerre français, est arrivé aujourd'hui à Paris, après avoir effectué, en accord avec l'Ambassade, un voyage de trois jours à Vichy.

Benoist-Méchin a eu, à Vichy, plusieurs entretiens avec le Maréchal Pétain, avec Flandin, Darlan, Huntziger et a pris part, le 10 Janvier, à la demande de Pétain, à une séance du Directoire. A l'issue d'une deuxième séance, à laquelle Benoist-Méchin ne prit pas part, Darlan lui remit une notice donnant le résultat des délibérations du Directoire avec le Maréchal Pétain, notice dont il lui demanda de porter le contenu à ma connaissance. La notice écrite de la propre main de Darlan, contient les cinq points suivants :

1°) Le Gouvernement français demande de le croire lorsqu'il assure qu'il n'était en aucune façon, dans ses intentions de froisser, la personne du Führer. Il regrette qu'une impression contraire ait été produite.

2°) La publication annoncée du changement de Cabinet ne se fera pas immédiatement, quoique cela soit très gênant pour les affaires gouvernementales.

3°) Le Maréchal voudrait savoir si le retour de Laval dans le Gouvernement constitue une condition déterminante pour la continuation de la politique de collaboration.

4°) Dans l'affirmative il est prêt à discuter les modalités du retour de Laval.

5°) Dans ce cas, l'Amiral Darlan pourrait-il venir à

Paris, pour s'entretenir de ces modalités avec l'Ambassadeur d'Allemagne ?

Benoist-Méchin n'a pas reçu d'instructions sur les modalités envisagées à Vichy, dans ce cas, pour le retour de Laval. Cependant, d'après une communication faite par Darlan à Benoist-Méchin, Darlan viendra proposer que Laval adresse à Pétain une lettre par laquelle il assurerait le Maréchal de sa loyauté. Pétain appellerait ensuite Laval dans son Cabinet comme Ministre d'Etat, et plus tard dans le Directoire.

De plus, Darlan informa Benoist-Méchin que Pétain demandait l'accord des autorités allemandes pour se rendre à l'occasion à Versailles et pouvoir accomplir le premier voyage, le remaniement du Cabinet une fois exécuté. A l'occasion de cette première visite, il désirerait adresser deux appels au peuple français. Dans l'un il veut faire une profession de foi sur la politique de Montoire, et dans l'autre formuler les directives de politique intérieure du Gouvernement remanié.

Il semble que les mouvements de politique intérieure qui se sont formés contre les menées de Vichy en France occupée créent de gros soucis au Gouvernement français, et que le ton sévère de la presse parisienne — ton que nous avons provoqué — a eu son effet. Le Gouvernement de Vichy désire adjoindre un Délégué pour les questions de presse à la censure allemande à Paris, et il propose que le Gouvernement du Reich délègue un représentant analogue au service de censure française à Vichy.

Pétain, Flandin, Huntziger et Darlan ont tenté d'affaiblir vis-à-vis de Benoist-Méchin, les reproches faits au Gouvernement de Vichy.

Le Directoire gagne de plus en plus d'influence, et ainsi les éléments nuisibles de l'entourage du Maréchal et les membres du Cabinet qui sont, dans leur for intérieur, opposés à la collaboration avec nous, sont pratiquement éliminés.

Dans le nouveau Cabinet, Darlan projette de réunir, sous sa direction personnelle immédiate, les Ministères de la Marine, de l'Air et des Colonies, et de placer les Ministères de l'Intérieur et de la Justice sous ses ordres indirects.

Les pourparlers engagés avec l'Amérique ont pour but d'obtenir la livraison de vivres destinés à la France et n'envisagent en aucune façon une conversion au camp anglais. Au sujet de l'Amiral Leahy, le Maréchal Pétain a déclaré qu'il avait été obligé de le recevoir aimablement, mais qu'il eût cependant préféré qu'il ne fût pas venu du tout.

Flandin a déclaré qu'il considérait la cause de l'Angleterre comme perdue, mais qu'il voulait maintenir de bonnes relations avec les Etats-Unis, étant donné que la France pourrait jouer un jour peut-être, le rôle de médiateur entre le Reich et l'Amérique. Dans la question de la collaboration avec l'Allemagne, il place au premier plan les conventions économiques.

Pétain, Huntziger et Darlan déclarèrent au sujet de la situation stratégique en Méditerranée qu'en leur qualité de spécialistes des questions militaires, ils étaient loin d'attribuer une trop grande importance aux revers italiens. Huntziger prétendit qu'une escadrille de bombardiers allemands avait atterri par erreur à Bizerte et qu'elle avait été ravitaillée en essence par les autorités militaires françaises, en vue de lui permettre de poursuivre son vol. L'Angleterre a élevé une protestation à ce sujet et fait connaître au Gouvernement français qu'en cas de récidive, l'aéroport de Bizerte serait bombardé.

Avant son départ, Benoist-Méchin a également eu un assez long entretien avec Boisson, Gouverneur de Dakar. Boisson considère l'Afrique Occidentale Française comme mise en sûreté. En Afrique Equatoriale Française, de Gaulle a personnellement perdu du terrain, les chefs locaux du mouvement de dissidence maintiennent toutefois fermement leur attitude.

Les communications faites à Benoist-Méchin ne coïnci-

dent pas avec les informations qui nous sont parvenues par ailleurs sur la situation en Afrique Française et sur les relations de Vichy avec les Etats anglo-saxons. Elles démontrent toutefois que le Gouvernement français ne veut pas se charger de la responsabilité d'une nouvelle aggravation de ses relations avec l'Allemagne.

Je prie de m'aviser si je dois laisser venir Darlan à Paris.

Signé : ABETZ. "

Le 19 Janvier 1941 eut lieu à la Ferté-Hauterive un entretien entre le Maréchal Pétain et le Président Laval, entretien pour lequel Benoist-Méchin s'était entremis.

Télégramme du 19 Janvier 1941

" Laval est rentré ce soir à Paris, revenant de sa rencontre avec Pétain. Selon ce qui avait été convenu, l'entretien ne devait pas porter sur les modalités du retour de Laval mais seulement créer tout d'abord entre les deux hommes l'atmosphère personnelle nécessaire en vue d'élucider cette question.

Le Maréchal, que Laval avait trouvé très vieilli, le remercia de s'être abstenu de toute activité politique à Paris. Il a été rapporté à Vichy que Laval voulait constituer un Gouvernement d'opposition à Paris, et il est très content que cela ne corresponde pas à la vérité. Laval assura Pétain de sa loyauté et lui demanda pourquoi le Maréchal lui avait retiré sa confiance le 13 Décembre. Pétain répondit qu'il n'avait jamais douté du patriotisme de Laval. Il existait cependant trois considérations, à la suite desquelles il avait cédé, à son regret, aux insinuations de son entourage.

1°) L'impopularité de Laval,

2°) L'insuffisance des compte rendus faits par Laval,

3°) La crainte que l'anglophobie de Laval mène à la déclaration de guerre contre l'Angleterre.

Au sujet du *premier* point, Laval exposa que le Ministre Peyrouton ne présentait systématiquement à Pétain que les rapports de police qui affirmaient l'impopularité de Laval et dans lesquels les passages correspondants étaient même soulignés. Les fonctionnaires qui rédigeaient ces rapports n'ignoraient pas que Peyrouton leur en savait gré. Lui, Laval est sûrement plus populaire parmi les masses que d'autres membres du Cabinet, quoiqu'il se soit sciemment abstenu de faire de la propagande en sa faveur. Comme Ministre de l'Information ayant à sa disposition la radio, la presse et les actualités, il a toujours permis aux autres Ministres de prendre la parole, mais il s'est toujours tenu lui-même à l'arrière-plan, parce qu'il estime que la popularité doit être réservée exclusivement au Maréchal.

En ce qui concerne la *seconde* objection du Maréchal, disant que Laval lui a insuffisamment rendu compte de ses pourparlers avec l'Allemagne, Laval rappelle à Pétain qu'il l'a toujours informé verbalement de tout et dans les moindres détails. Le Maréchal ne le conteste pas, mais déclare toutefois qu'il oubliait souvent ces informations verbales et que, pour cette raison, il eût préféré avoir des rapports écrits à sa disposition.

Laval rétorqua qu'il avait évité de fournir des rapports écrits parce que certaines gens ont leurs entrées chez le Maréchal, par l'intermédiaire desquelles de tels papiers seraient parvenus, en peu d'heures, à la connaissance de Churchill. Dans cet ordre d'idées, il nomma M. Gillouin qui a ses entrées dans le bureau de Pétain et qui est en liaison avec l'agent anglais Rougier. Pétain dit que Laval surestime le rôle que Gillouin joue auprès de lui et que l'on pouvait remédier à ces difficultés en installant un coffre-fort, dans lequel le Maréchal et Laval enfermeraient personnellement les documents.

Laval opposa au *troisième* point cité par Pétain — disant

que l'anglophobie de Laval pourrait conduire à la déclaration de guerre à l'Angleterre — la constatation qu'il n'avait jamais fait état d'une telle exigence. Il avait demandé uniquement une intervention active contre les colonies françaises qui s'étaient ralliées à de Gaulle. Si l'Angleterre s'opposait au rétablissement de l'autorité du Gouvernement français dans ses colonies, l'état de guerre interviendrait non à la suite d'une déclaration de guerre française, mais en raison de l'attitude provocatrice de l'Angleterre.

Le Maréchal Pétain donna à Laval son accord au sujet de cette politique à l'égard de de Gaulle et de l'Angleterre. Laval déclara en outre qu'il ne ressentait aucune haine contre le peuple anglais, que, par contre, il saluerait avec joie le jour où Churchill, Eden, Cooper et Belisha seraient lynchés. Ces hommes ont exclu de toute activité politique le Duc de Windsor avec lequel il avait préparé le pacte Hoare-Laval et qui avait exigé une entente entre la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, et en provoquant la guerre actuelle, ils ont jeté non seulement le peuple français, mais aussi le peuple anglais dans un grand malheur.

Pétain a pris connaissance, avec satisfaction, des explications fournies par Laval, et il déclara que, de ce fait, les malentendus qui avaient provoqué les événements du 13 Décembre étaient supprimés. En attendant la lettre du Führer et conformément à ce qui avait été convenu quant à cet entretien, il ne ferait que plus tard des déclarations sur les questions pratiques du remaniement du Cabinet. Il donna toutefois son accord en ce qui concernait un communiqué sur l'entretien qui venait d'avoir lieu avec Laval, communiqué destiné à préparer l'opinion publique à la possibilité d'un remaniement du Cabinet.

Le communiqué publié ce soir démontre que ces griefs n'ont pas résisté à l'examen et il permet, du côté allemand, d'exprimer l'espoir qu'à l'avenir, de telles atteintes apportées à la collaboration franco-allemande seront évitées, que Laval sera rappelé au Gouvernement comme Ministre

de l'Intérieur et membre du Directoire et que les éléments responsables du 13 Décembre 1940 seront punis et éloignés.

Signé : ABETZ. "

*
**

Instruction du 19 Janvier 1941 pour l'Ambassadeur Abetz

" D'après des compte rendus qui nous sont parvenus, certains cercles français projeteraient d'attenter à la vie de Laval, s'il devait se rendre à nouveau en zone non occupée.

Je vous prie en conséquence :

1°) D'attirer, de façon appropriée, l'attention de Laval sur ce danger et de l'empêcher, en toutes circonstances, d'entreprendre de tels voyages à destination de la zone non occupée.

2°) De me rendre compte immédiatement, dans le cas où Laval serait invité par le Gouvernement de Vichy à faire une nouvelle visite en zone non occupée.

Signé : RIBBENTROP. "

*
**

Télégramme n° 379 du 1^{er} Février

" 1°) L'Ambassadeur Brinon m'a communiqué aujourd'hui à 16 heures une instruction qui lui a été remise par l'Amiral Darlan sur ordre du Maréchal, instruction dont la traduction en allemand comporte le texte suivant :

Le Maréchal Pétain a l'intention de rappeler M. Laval dans le nouveau Gouvernement dont le Vice-Président serait l'Amiral Darlan. Le Maréchal désire qu'avant la publication de cette décision, l'Amiral Darlan puisse avoir un entretien avec le Président Laval et l'Ambassadeur d'Allemagne.

2°) La mobilisation de l'opinion publique de la France

occupée contre les menées réactionnaires du Gouvernement de Vichy a commencé dans toute son ampleur.

La campagne de presse est placée sous le mot d'ordre disant que le Gouvernement de Vichy a trahi, le 13 Décembre, les intérêts nationaux de la France, et qu'en politique intérieure, il a adopté une tendance que le peuple français ne pourra jamais approuver.

Au cours du banquet de la Presse parisienne qui a eu lieu en l'honneur des représentants de la presse étrangère fixée à Paris, Luchaire, de Brinon et Scapini ont prononcé des discours demandant une politique de collaboration sincère et loyale.

Cet après-midi, l'auteur bien connu, Alphonse de Chateaubriant, fera le procès des politiciens de Vichy dans l'une des plus grandes salles de Paris.

Ce soir, Fontenoy procèdera à une attaque sévère contre les responsables du 13 Décembre, et un appel sera adressé en faveur de la création du Rassemblement Nationale Populaire auquel se sont ralliés les associations d'anciens combattants et les Syndicats ouvriers, et dans la direction duquel sont représentés Marcel Déat, homme de gauche et Deloncle à tendance fasciste. Ce mouvement de rassemblement dirigé contre les tendances réactionnaires de Vichy, annonce comme points principaux de son programme la collaboration avec l'Allemagne et la mise en œuvre d'une révolution sociale et nationale.

Demain aura lieu à Paris une manifestation de même esprit à laquelle participeront 1.000 Délégués des Syndicats de la France occupée.

3°) Etant donné que, dans ces conditions, l'état d'esprit du peuple de Paris est très fortement mobilisé contre Vichy, et du fait que Laval — comme je l'ai signalé hier — pose à l'occasion de son retour au Gouvernement, des conditions dépassant de loin les projets de Vichy, un voyage de Darlan à Paris ne menacera pas la puissance de nos moyens de

pression de politique intérieure contre le Gouvernement de Vichy.

D'un autre côté, une série de motifs d'ordre technique qui présentent de l'intérêt en ce qui concerne l'administration militaire de la France occupée, parlent en faveur du voyage de Darlan. En attendant la lettre du Führer une série de mesures administratives et économiques urgentes qui ne peuvent être prises qu'en accord avec le Gouvernement français ont été ajournées ; il pourrait en être décidé au cours d'un entretien avec Darlan.

En conséquence, je prie de m'aviser s'il peut être donné suite à la demande de Darlan — présentée par Brinon — visant à entreprendre un voyage à Paris.

Signé : ABETZ.

**

*Instruction pour l'Ambassadeur Abetz
en date du 2 Février 1941*

" La date d'envoi de la lettre du Führer au Maréchal Pétain n'est pas encore fixée. Je suis d'accord pour que vous receviez Darlan à Paris en vue de discuter avec lui des questions techniques de l'administration. Mais en ce qui concerne la question du retour de Laval au Gouvernement, je demande que vous vous en teniez fermement à la ligne de conduite étudiée avec vous à Fuschl, soit de ne pas permettre le retour de Laval en zone non occupée.

Signé : RIBBENTROP.

**

Télégramme n° 413 du 4 Février 1941

" A l'entretien avec Darlan qui a eu lieu hier à l'Ambassade assistèrent les Chefs de l'Etat-Major de Commandement, de l'Etat-Major d'Administration et de l'Etat-

Major de l'Economie du Commandant militaire en France. Darlan fut prié d'attirer l'attention du Gouvernement français sur la solution des questions suivantes :

1°) Mise à disposition des chômeurs de la population urbaine pour les travaux de culture du printemps.

2°) Cession de stocks d'essence destinée aux tracteurs agricoles en vue des travaux de culture du printemps.

3°) Cession de stocks d'huile lourde aux entreprises industrielles de la zone occupée.

4°) Transport de bois de mines de la région au sud de Bordeaux dans la région minière de Lille par des entreprises de navigation françaises.

5°) Importation supplémentaire de pain et de viande destinés aux travailleurs de force de la France occupée.

6°) Renseignements plus détaillés à fournir aux autorités d'occupation allemandes sur les importations de vivres en France provenant de ses possessions d'outre-mer et de l'étranger.

Les demandes présentées déjà à plusieurs reprises par Darlan visant à accorder une permission de dix jours aux marins français de retour des camps d'internement anglais et originaires de la zone occupée et à obtenir la possibilité de correspondre pour les marins français qui ont combattu contre l'Angleterre à Dakar ont fait l'objet d'une promesse de règlement prochain.

De son côté, Darlan promet d'appuyer au Conseil des Ministres français la conclusion d'un contrat sur la transformation de Havas et le rejet des objections françaises empêchant encore cette conclusion.

En liaison avec le ravitaillement en vivres de la France, Darlan mentionna les pourparlers en cours avec l'Amérique du Sud et les Etats-Unis, pourparlers portant sur la livraison de viande frigorifiée et de blé. Si besoin est, il envisage de diriger ces livraisons sur Casablanca et, de là, de les

acheminer par fer sur les ports méditerranéens de l'Afrique du Nord, respectivement via Gibraltar¹ sur Marseille, sous la protection de la Flotte française.

Il déclara qu'il avait déjà donné aux forces navales françaises stationnées à Dakar l'ordre de rattraper le *Mendoza*, mais qu'il avait annulé cet ordre en raison de la nécessité pour ces navires de s'éloigner beaucoup de leur base parce qu'il y aurait eu danger que pendant leur absence un coup de main anglais fût entrepris sur Dakar.

Au cours de l'entretien à l'Ambassade d'Allemagne, les sujets politiques furent évités. Mais Darlan a discuté avec Laval dans les locaux de service de de Brinon la question du remaniement du Gouvernement français.

Laval répondit à la communication faite par Darlan disant que le Maréchal était disposé à rappeler Laval au Gouvernement en formulant l'exigence qu'il ne retournerait à Vichy que sous les conditions suivantes :

1°) Le Maréchal se borne à exercer les fonctions de Chef de l'Etat et Laval sera nommé par un acte constitutionnel remplaçant officiel et successeur de Pétain.

2°) Laval prend la présidence du Conseil des Ministres, exercée jusqu'à présent par Pétain, et le Ministère de l'Intérieur et des Affaires Etrangères.

3°) Les autres Ministres du Cabinet sont désignés par Laval et sont responsables devant lui.

Darlan déclara que personnellement il approuvait ces exigences de Laval mais qu'il ne croyait toutefois pas pouvoir les faire accepter par le Maréchal en une seule étape.

Signé : ABETZ.

¹Sic.

*Instruction pour l'Ambassadeur Abetz
en date du 5 Février 1941*

Conformément aux instructions qui vous ont été données à Fuschl je vous prie de faire en sorte que Laval reste en zone occupée et que l'affaire Laval soit traitée avec Vichy de telle façon qu'aucune entente ne se réalise pour le moment entre Laval et Vichy.

Signé : RIBBENTROP.

Rapport du 4 Avril 1941

" Le plan ci-joint d'un ordre nouveau en France et de ses relations avec l'Allemagne m'a été remis par quelques nouveaux membres du Gouvernement français, avec prière de le soumettre à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères du Reich. Ce plan a l'assentiment de Darlan.

Signé : ABETZ "

Plan d'un ordre nouveau en France

" Dans ces premiers jours d'Avril 1941, où l'Etat français s'adresse au Chancelier du Reich et lui demande de faire un acte de confiance et de grandeur à l'égard de la France, un groupe d'hommes, entrés récemment dans le Gouvernement, considère comme étant de son devoir de préciser ses conceptions sur la forme future et les directives à donner à la France:

" Nous avons le privilège de pouvoir prendre la parole à un moment historique. Les décisions qui seront prises au cours des prochains mois auront des répercussions illimitées. Nous avons ainsi une responsabilité que nous acceptons en pleine connaissance de cause, étant convaincus qu'il est de

notre devoir de faire découler de la défaite de la France la victoire de l'Europe.

" Nous entrons en action, parce que notre pays se trouve dans la plus grande détresse. L'opinion publique a perdu tout soutien et toute directive par suite de la défaite, du chômage, du spectre de la famine et de l'absence des prisonniers. Sous l'influence néfaste des vieux préjugés et de la propagande mensongère, alimentée par des faits étrangers à la vie du peuple, elle retombe dans les erreurs du passé, au lieu de préparer l'avenir, et elle se contente de recevoir ses mots d'ordre de l'extérieur.

" Nous nous dressons de toute notre énergie contre cette attitude. Nous proposons à nos compatriotes un travail éminemment utile et exaltant qui satisfera, en même temps, les intérêts réels du pays, les instincts révolutionnaires et le sentiment national le plus exigeant.

" Quel sera l'aspect de la France à la construction de laquelle nous voulons consacrer notre vie ? Quels sont les buts qui doivent guider nos efforts ?

1. Etablir une constitution politique.
2. Transformer et intégrer l'économie française dans l'économie européenne.
3. Elaborer un programme de travaux publics.
4. Créer un ordre socialiste.
5. Lier les missions coloniales à l'ordre nouveau européen.
6. Instaurer une politique extérieure.

I. — *Etablissement d'une constitution politique*

" Les institutions politiques de l'ancien régime qui sont basées sur le parlementarisme, le libéralisme et le conservatisme social, ont été discréditées par la défaite et ne pourront être entièrement supprimées que par l'établissement d'une nouvelle constitution.

Le Chef de l'Etat français gouverne avec l'assistance du Conseil des Ministres nommé par lui. Il s'appuie sur deux Assemblée :

1°) Le Conseil National, nommé, pour un tiers, par le Chef de l'Etat, pour les deux autres tiers, par la Chambre des Corporations.

2°) La Chambre des Corporations.

La France est articulée en un certain nombre de provinces qui correspondent, en partie, aux traditions historiques et en partie aux nouvelles exigences d'ordre économique. A la tête de chacune de ces provinces est placé un Gouverneur, désigné par le Chef de l'Etat et qui détient tous les pouvoirs politiques. Il est conseillé par une Chambre des Corporations de la province et donne, sans aucune limitation, des instructions aux Préfets.

Dans les départements, les Préfets sont uniquement des organes d'exécution.

Conformément aux lois actuellement en vigueur, la constitution devrait être approuvée d'une part par le peuple, d'autre part par les nouvelles Assemblées. Pendant l'intérim, où les anciennes Assemblées n'ont plus voix au chapitre et où les nouvelles ne sont pas encore créées, le Gouvernement prend l'ensemble des responsabilités et du pouvoir. Il prépare les nouvelles institutions et les soumet au plébiscite.

II. — *Transformation et intégration de l'économie française dans l'économie européenne*

Il s'agit non seulement de transformer l'économie française dans le but de supprimer le libéralisme économique qui est à l'origine de l'anarchie matérielle et des troubles sociaux, mais de la regrouper, de la reconstituer et de l'intégrer, aux fins d'une répartition harmonieuse du travail, dans l'ensemble de l'économie européenne.

Cette triple tâche de regroupement, de reconstitution et d'intégration doit être accomplie par l'organisation profes-

sionnelle et la communauté d'entreprise et doit, finalement amener la création d'une union douanière européenne qui rende possible une circulation et un échange étendus des marchandises à l'intérieur de l'espace vital continental.

III. — *Programme de travaux publics*

En vue de rendre symbolique l'intégration de la France dans l'ordre européen, un grand programme de travaux publics doit être entrepris.

Le système napoléonien, dans lequel Paris est l'aboutissement commun de l'ensemble des routes et des canaux, sera complété par un nouveau réseau de voies de circulation, adapté méthodiquement aux réseaux routier et fluvial de l'Europe centrale, afin de faire de la France, et le pays de transit de l'intérieur du continent vers l'Atlantique, et la tête de pont de l'Europe sur l'Atlantique. De grandes routes et voies fluviales établiront des liaisons directes entre les ports français et les grandes voies de circulation du Reich. L'assèchement des marais et des améliorations de terrain dans certaines contrées donneront un essor puissant à l'agriculture. Un vaste programme de construction de cités ouvrières et la transformation d'ensemble des constructions de certaines villes, graveront dans la pierre la réforme sociale projetée par l'Etat français et poseront de nouveaux problèmes aux artistes, ingénieurs et artisans.

IV. — *Création d'un ordre socialiste*

Etant donné que la France est, en ce moment, divisée en quatre parties, à savoir : la zone occupée, la zone non occupée, l'Afrique et les camps de prisonniers, il n'est pas possible que le mouvement national puisse s'appuyer sur un mouvement politique issu des couches inférieures. Au lieu de développer une doctrine de vaste mouvement de solidarité nationale et de lui confier la direction de l'Etat, nous voulons, tout d'abord, poser à la Nation des tâches, en présence desquelles elle prenne conscience de sa solidarité, et

c'est par l'étude et la mise en œuvre de ces tâches que se révéleront les élites futures et en même temps, les cadres de chefs et les partisans d'un Parti. Ces tâches doivent être dotées d'un caractère d'héroïsme. On arrivera à une série de batailles dans lesquelles se trouveront engagées toutes les forces vives du pays : la bataille du charbon, la bataille du blé, la bataille des routes, la bataille des canaux, la bataille de la Sologne, la bataille de la Crau, la bataille de l'électrification, etc. Notre but est de confier aux corps et aux âmes une tâche qui sera plus exaltante et plus créatrice que ne pourrait jamais l'être le retour au chauvinisme traditionnel. Par ces tâches sera formée la jeunesse qui, seule, est capable de libérer le peuple français des ornières et des préjugés qui l'ont précipité dans le malheur.

De tous ces efforts naîtra une communauté d'esprit qui remplacera la conception de la lutte des classes par l'idéal d'un ordre socialiste nouveau.

V. — *Mise en harmonie des missions coloniales avec l'ordre nouveau européen*

Dans ce domaine, grâce à sa longue expérience coloniale et à la grandeur de l'œuvre qu'elle a créée en Afrique et en Asie, loin de toutes les controverses européennes, la France peut placer, avec confiance et fierté, ses élites, son savoir et ses méthodes au service de l'Europe nouvelle. Notre Empire colonial doit devenir, pour l'ensemble de l'Europe, une réserve d'énergies et de richesses prodigieuses. Leur exploitation commune doit donner naissance à un sentiment de solidarité européenne, comparable à la solidarité nationale, que nous voulons susciter en partant de tâches purement françaises.

Ce problème exige, en premier lieu, la suppression de la dissociation et la prise de possession de l'ensemble des territoires dont la direction nous est confiée pour le compte de l'autarcie européenne. Cette tâche est d'ordre militaire et politique et peut conduire à la naissance des milices du futur

Parti unique français. La reconquête matérielle doit y constituer le point de départ pour la reconquête morale.

VI. — *Politique extérieure*

L'Etat français ne veut pas profiter de la confiance qui lui est accordée, pour faire revivre le système des alliances ou de l'équilibre européen. Il ne veut non plus constituer une place faible qui deviendrait une zone d'infiltration des conceptions politiques extra-européennes. Résolument lié aux destinées du continent, il insiste sur la solidarité qui doit unir, à l'avenir, tous les peuples de l'Europe.

En partant de cette conviction, nous croyons que les missions de défense de l'Etat français en Europe, en ce qui concerne le continent, sont conditionnées par sa situation maritime, et qu'il doit devenir en tant que tête de pont de l'Europe sur l'Atlantique en quelque sorte le bouclier de l'Europe. La France ne pourra accomplir cette mission que dans le cas où, dans ce domaine, pourra être appliquée une répartition harmonieuse du travail au même point que celle proposée en ce qui concerne le secteur économique. La contribution française à la défense de l'Europe repose, en première ligne, sur la puissance de sa flotte et de ses troupes coloniales.

La rencontre historique de Montoire nous a démontré que l'Allemagne était disposée à être magnanime dans sa victoire si nous entendions nous dégager de notre défaite. Cette rencontre est restée un acte symbolique. Notre ambition est de faire de ce symbole une réalité. Nous nous sommes engagés à réaliser ce but, sans renoncer à ce dont nous sommes fiers en tant que Français, et sans pactiser avec ce qui a conduit notre pays à l'abîme. Nous voulons commencer cette tâche sans hésitation. Nous voulons sauver la France. Nous prions le Führer de nous faire confiance."

Rapport sur la situation pour Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères du Reich.

La France un an après l'armistice

Immédiatement après la débâcle militaire commença l'appel à la recherche du responsable, appel qui plut de tout temps au peuple français. Le 3 Septembre 1939, les politiciens ont déclaré la guerre à l'Allemagne dans les conditions de politique extérieure les plus défavorables. Les militaires ont mal conduit la guerre et l'ont perdue à un degré jamais atteint dans l'histoire. Comme, lors d'un vol non éclairci, ceux qui crient les premiers " au voleur " occupent la meilleure position, les Généraux entreprirent, immédiatement après la débâcle, d'accuser les parlementaires, quoique ceux-ci eussent eu, autant que ceux-là, le droit de rendre les Généraux responsables de la défaite. La vie de la politique intérieure en France est dominée jusqu'à présent, par la crainte d'être rendu responsable un jour, par le " côté opposé ". Dans cette question, les militaires ont l'Eglise, l'Action Française et les anciens groupes de la droite à leurs côtés. Les parlementaires sont soutenus par la Franc-Maçonnerie qui continue d'exister dans la clandestinité, par une grande partie de l'économie et les milieux politiques de gauche.

Pétain, Darlan et Laval occupent une position spéciale. Pétain parce qu'il ne porte aucune responsabilité quant au déclenchement de la guerre et qu'il a conclu avec l'Allemagne l'armistice que le peuple français désirait; Darlan parce que la Flotte française n'a pas été vaincue pendant la guerre; Laval parce qu'il a porté, quoique parlementaire lui-même, un coup mortel à la Chambre et au Sénat, en transmettant les pouvoirs de l'Etat à Pétain.

La France vit à l'heure actuelle sous la dictature militaire qui est exercée par l'Armée allemande au Nord de la ligne de démarcation et au Sud de celle-ci, par l'Armée française et son organisation auxiliaire civile, la Légion des Combattants. L'Ambassade d'Allemagne à Paris soutient toutes

les formes de politique intérieure qui barrent la route à l'enracinement durable de la dictature militaire de Vichy.

C'est grâce à cette politique que put être empêchée la constitution, tentée par le Gouvernement français, de fronts nationaux uniques dans les Syndicats, les professions rurales et artisanales, les organisations d'anciens combattants, les formations de la jeunesse et les mouvements de rassemblement politiques, de telle sorte qu'existent aujourd'hui, dans chacun de ces domaines, plusieurs tendances qui se combattent entre elles.

L'objectif des militaires français consiste à s'emparer totalement de la position-clé de l'administration, des organisations des masses et de l'éducation de la jeunesse, avant le retour des prisonniers de guerre qui, dans leur grande majorité, doivent sûrement être antimilitaristes; cela dans le but de permettre à la France de se relever, dès la fin de la guerre, du point de vue moral et militaire. Peu de phrases de "Mein Kampf" ont été lues, dans ces milieux, avec autant d'attention que celles où le Führer déclare : "Lorsqu'un peuple de 100 millions d'hommes supporte en commun, le joug de l'esclavage, pour conserver l'unité de l'Etat, cela est plus grave que si un tel Etat ou un tel peuple avait été anéanti une seule de ses parties étant restée libre. A condition, assurément que cette dernière reste pénétrée de la sainte mission, non seulement de proclamer constamment l'indivisibilité morale et culturelle, mais aussi de se préparer à libérer et à conquérir définitivement par les armes, les parties passagèrement opprimées".

Les militaires français signeraient plus facilement un traité de paix, stipulant de grosses pertes territoriales, qui assurerait leur influence dans ce qui resterait de la France, plutôt qu'un traité de paix dont les exigences territoriales se maintiendraient dans certaines limites, mais qui exposerait toutefois le territoire national français, de façon permanente à une influence politique allemande rendant impossible, pour toujours, la mise sur pied d'une nouvelle Armée française.

Par contre, les élites à tendances de gauche et les masses populaires donneraient la préférence à un traité de paix qui, tout en sapant définitivement les fondements permettant à la France d'occuper une position de grande puissance, ne blesserait cependant pas le sentiment patriotique du peuple français par de trop grandes cessions de territoire.

L'idée européenne est profondément ancrée en France. Aussi longtemps que la France s'identifiait avec l'Europe, cette idée fut introduite systématiquement parmi le peuple par les soins des couches supérieures chauvinistes. Depuis que l'Europe s'identifie avec l'Allemagne, cette idéologie joue en notre faveur. La propagande culturelle française parlait volontiers, autrefois, de "l'Europe française", surtout eu égard au XVIII^e siècle. Aujourd'hui, une exposition, organisée à Paris par les soins de l'Ambassade, qui attire de nombreux visiteurs, porte le titre de "La France Européenne". Nous avons également donné à la presse, à la radio et à la littérature des instructions tendant à propager sans cesse cette idée dans les masses.

Un traité de paix qui procéderait à d'importants morcellements territoriaux, tout en laissant à ce qui resterait de la France la souveraineté politique et militaire, atteindrait moins sûrement l'objectif de l'affaiblissement permanent de la France, qu'un traité de paix qui sauvegarderait, dans l'ensemble, l'unité territoriale mais qui, empêcherait de prime abord, par la mise en place d'un Gouvernement de gauche et l'occupation militaire permanente par l'Allemagne, toute opposition contre l'Europe dirigée par le Reich.

A cet effet, la voie la plus appropriée serait une alliance militaire européenne, dans le cadre de laquelle l'Allemagne fournirait les contingents des Armées de Terre, et de l'Air et créerait des bases le long de l'ensemble des côtes françaises de la Manche et de l'Atlantique. Afin de rendre cette solution plus savoureuse à la vanité française, il serait opportun de réserver, dans le cadre de l'alliance militaire européenne, une certaine fonction à la Flotte française et de lui

accorder quelques bases dans des ports dépourvue d'importance stratégique et situés hors de France. De cette façon, l'Amiral Darlan, successeur désigné de Pétain, pourrait être également gagné en faveur d'une telle solution.

Le camouflage de la position de puissance allemande en " alliance militaire européenne " et la participation — en apparence — de la France à une telle alliance, présenterait également dans d'autres pays des avantages d'ordre psychologique. Par suite de sa propagande culturelle, efficace et excellente depuis des siècles, la France dispose en Scandinavie, en Hollande et en Belgique, ainsi que dans les Balkans, d'irréductibles culturels qui peuvent opposer à la politique du Reich, tout au moins pendant la génération actuelle, des résistances d'ordre moral importantes. Si la France devient partenaire volontaire de l'Europe dirigée par l'Allemagne, ces irréductibles ne pourront être plus papistes que le Pape et ils seront forcés de renoncer à leur résistance. Comme " on peut tout faire avec des baïonnettes, sauf s'asseoir dessus " et qu'une collaboration économique même étroite ne suffit pas à briser les résistances d'ordre moral contre la domination allemande en Europe, il serait indiqué d'exploiter les avantages d'ordre psychologique résidant dans une subordination volontaire de la France à la politique du Reich.

L'attitude des Anglo-saxons à l'égard de la France depuis l'armistice, la famine qui règne en France et les événements militaires de ces dernières semaines obligent la France à s'engager dans cette voie. Aussi longtemps que les opérations militaires ne seront pas terminées dans la Méditerranée et en Afrique, les intérêts de l'Allemagne exigent que l'influence des militaires dans le Gouvernement de Vichy reste forte, parce qu'elle garantit la loyauté et l'engagement sans réserve contre l'Angleterre, de la Marine et de l'Armée, sur mer et dans les colonies. Une fois la Méditerranée et l'Afrique nettoyée des forces et menaces anglaises, l'intérêt de l'Allemagne commande de faire rentrer à l'arrière-plan les militaires de Vichy et de donner l'influence décisive à des politiciens de gauche. Après l'anéantissement du foyer de

culture du communisme en Russie et l'expulsion des Juifs qui est déjà mise en œuvre en France, sera écarté le danger qu'un mouvement de gauche français puisse prendre un caractère dynamique. Dès que le paysan français constatera que ses produits obtiennent de meilleurs prix dans une Europe dirigée par l'Allemagne, dès que l'ouvrier l'artisan et le fabricant de l'industrie de luxe française se rendra compte des possibilités d'écoulement plus favorables de l'espace économique Europe-Afrique libéré de ses barrières douanières, dès que l'intellectuel français verra que l'art et la science français sont considérés même dans une Europe dirigée par l'Allemagne, il sera possible de familiariser les grandes masses populaires et des fractions importantes de l'élite française avec l'idée que la France est devenue, du point de vue politique et militaire, un Etat satellite de l'Allemagne.

Intérieurement la France est mûre pour percevoir sa " part du vieux " en Europe. La vie paysanne démontre que " la part du vieux " est perçue avec moindre résistance lorsque le bien-être moral et matériel semble être assuré par l'attribution de cette part.

Paris, le 23 juin 1941.

Signé : ABETZ ".

III

LA VISITE DE DARLAN A BERCHTESGADEN ET LA NOTE FRANÇAISE DU 14 JUILLET 1941

Après que le retour de Laval dans le Cabinet eût été ajourné, ce qui correspondait aux désirs du Gouvernement français, et aussi aux intentions du Gouvernement du Reich — ainsi que le démontre l'instruction du 5 Février —, Darlan apparut au premier plan des discussions franco-allemandes. Il essaya d'aplanir les difficultés qui s'opposaient à une nouvelle prise de contact politique avec le Gouvernement du Reich, en apportant une aide militaire à l'effort de guerre allemand.

Rapport d'Avril 1941.

" L'épreuve de force, en laquelle le Gouvernement de Vichy devait transformer le coup d'Etat du 13 Décembre, s'est terminée entièrement en faveur de l'Allemagne.

Vichy a dû exclure du Cabinet des Ministres Alibert, Peyrouton et Flandin responsables du 13 Décembre, réserver à Darlan le second poste de l'Etat, se déclarer prêt à rappeler Laval dans le Cabinet et placer les Secrétaires d'Etat germanophiles Benoist-Méchin et Paul Marion à des postes-clés au Ministère des Affaires Etrangères et au

Ministère de l'Information. En outre, le Gouvernement de Vichy a remplacé, à la suite de nos remontrances, le Ministre de l'Instruction Publique, il a congédié une série de Préfets et de fonctionnaires de police anglophiles, il a nommé un Commissaire aux questions juives et à confié les départements de l'Economie, de la Production et du Commerce à des hommes disposés à intégrer l'économie française dans une Europe dirigée par l'Allemagne.

Il est cependant à craindre que ces nouvelles forces du Cabinet français ne succombent aux intrigues adverses et ne perdent leur force combative, si un allègement ne leur est pas bientôt apporté à l'aide de quelques concessions allemandes. Le Maréchal Pétain s'exprime déjà, par exemple, sur le compte de Darlan, de même façon que sur Laval avant le 13 Décembre, c'est-à-dire qu'il lui fait le reproche d'accorder continuellement à l'Allemagne des concessions dépassant les stipulations de la convention d'armistice, sans obtenir en compensation la moindre mesure favorable de la part des Allemands. Dans le cas où un engagement efficace moral, économique et militaire de la France contre l'Angleterre serait désiré, il faudrait donc décider, si les forces françaises qui, à notre égard, sont positives, peuvent être abandonnées à un lent écrasement ou affirmées, du point de vue politique intérieure, à l'aide de petits succès.

1) *Darlan*

Malgré une forte opposition dans l'entourage du Maréchal, Darlan a pu organiser sa puissante position et faire occuper les postes-clés, tenus par des Gaullistes, par des officiers de la Marine qui lui sont dévoués.

Un incident caractérise l'esprit de la Marine française commandée par Darlan, incident qui s'est passé il y a quelques jours à Brest. Une partie des marins internés en Angleterre et rentrés en France non occupée ont obtenu, avec notre assentiment une permission à destination de la zone occupée. A Brest, les marins français ont manifesté leur sympathie

à l'égard de l'Allemagne et ont parcouru la ville, bras dessus bras dessous avec des marins allemands. Lorsque des civils français s'en scandalisèrent, les marins français leur répondirent par des voies de fait.

2) *Laval*

La question principale de notre politique envers la France reste, comme par le passé, le retour de Laval dans le Gouvernement. Il a reconnu, de façon aussi nette que Darlan, que la situation désespérée de la France ne pouvait être améliorée que par une intervention militaire contre l'Angleterre, aux côtés de l'Allemagne. Laval est le garant de la loyauté du Gouvernement français dans le secteur civil.

Les assertions répandues en France et aussi en Allemagne, par la radio et la propagande chuchotée anglaise contre Laval, disant qu'il est corruptible et impopulaire, n'ont pas résisté à l'examen. Il a acquis sa fortune — qui doit être évaluée d'ailleurs, bien au-dessous de ce que dit la légende — par des placements de capitaux intelligents, sans abuser du pouvoir attaché à ses fonctions. Pour l'instant, sa popularité dépasse de loin celle des autres membres du Cabinet, exception faite de Pétain et de Darlan.

Par le Rassemblement National Populaire la propagande de presse et la propagande chuchotée — dirigée par nos soins — en France occupée, la popularité de Laval s'est considérablement affermie durant ces dernières semaines. Cette pression de politique intérieure, exercée contre Vichy, atteindra toutefois bientôt son point culminant et s'évanouira, si elle n'est pas exploitée à ce moment.

3) *Weygand*

Le point de vue, que j'ai toujours défendu dans mes rapports, que Weygand restera discipliné à l'égard de Vichy, s'est révélé correct. Il poursuit le plan de faire de l'Afrique du Nord, la Haute Bavière et la Prusse Orientale de l'armée française vaincue, et il tient sûrement cachés de petits

contingents d'armes et de troupes, non autorisés par la convention d'armistice.

Il ne veut cependant pas mettre la puissance militaire de la France en Afrique du Nord à la disposition de l'Angleterre, mais la tenir prête, le cas échéant, comme moyen de pression lors des pourparlers de paix.

Weygand n'est pas de loin aussi équivoque que Noguès dont l'éloignement du Maroc devrait être absolument exigé du côté allemand, après l'attitude incorrecte qu'il a prise à l'égard de la Commission de Contrôle allemande de Casablanca.

La résistance française, opposée à la Commission de Contrôle allemande, s'explique par la crainte que des contingents camouflés puissent être découverts, par la menace de Roosevelt d'arrêter les transports de vivres et de carburants — dont le besoin est urgent — vers l'Afrique du Nord, et par la crainte des éléments arabes. Des soldats indigènes prétendent qu'ils ont reçu, par des services allemands, des conseils en vue de se libérer de la domination française. Etant donné que le Gouvernement français ne peut défendre l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale contre De Gaulle et l'Angleterre qu'avec l'aide des troupes indigènes, et qu'en plusieurs circonstances, on en est arrivé à de véritables mutineries et même à des meurtres commis sur des officiers français, même ceux qui font preuve de loyauté, sont très irrités par la question de la Commission de Contrôle.

Il devrait être tenu compte dès aujourd'hui de ce que des tentatives de débarquement anglaises ou américaines ne pourront pas être repoussées par des Commissions de Contrôle allemandes si fortes fussent-elles en personnel, mais uniquement par des navires et des bataillons français, composés de soldats éprouvés.

4) Barnaud

Le Délégué du Gouvernement français aux relations économiques franco-allemandes, Barnaud, fait partie des meil-

leurs experts industriels de France, comme les Secrétaires généraux nommés récemment, des Ministères de la Production Industrielle et du Travail, Pucheu et Lehideux. Ce groupe d'économistes était autrefois en liaison active avec des entreprises juives et anglaises, mais en raison de ses grandes qualités techniques, il est le seul qui puisse garantir l'utilisation de l'économie française aux fins de la conduite de la guerre allemande, dans la situation difficile de la France, quant aux matières premières, au ravitaillement et aux transports.

A la suite de considérations, d'utilité, il poursuit, à l'heure actuelle, la politique d'une intégration de plus en plus forte de l'industrie et du commerce français dans l'Europe dirigée par l'Allemagne.

Barnaud et ses collaborateurs se trouvent placés devant la même difficulté que Darlan, c'est-à-dire qu'ils s'exposent au reproche de faire constamment des concessions dépassant les obligations de l'armistice sans, pour cela, obtenir des contreparties allemandes.

Il y a quelques jours, le Gouvernement français a reçu, par l'intermédiaire de la Commission d'armistice, une commande allemande comprenant :

- 3.000 avions
- 5.600 moteurs d'avion
- 1.000.000 projectile de D.C.A.
- 1.000.000 cartouches pour chars et canons anti-chars
- 6.000 tonnes d'explosifs par mois
- 5.000 émetteurs et récepteurs pour la Marine
- 13.000 camions

ainsi que le finissage de navires de guerre, la construction de navires de commerce et la fabrication de projectiles de calibres très lourds.

Le Gouvernement français est prêt à accepter cette com-

mande, mais il ne peut toutefois garantir l'exécution sans heurts de ces commandes qui dépassent de loin la convention d'armistice et qui sont en contradiction avec la convention de La Haye, que dans le cas où il peut présenter à son peuple quelques contre-parties palpables matérielles et politiques, accordées par l'Allemagne.

L'avantage politique de ces concessions réside dans le fait qu'elles fortifieraient la position de ceux des membres du Gouvernement français qui désirent un état de guerre officiel avec l'Angleterre. Pétain se défend contre cette possibilité mais il est toutefois d'accord pour que la flotte de commerce française soit escortée par la Marine de guerre et que les colonies dissidentes soient rappelées à l'ordre, le cas échéant, par la puissance des armes. Pétain déclare en outre qu'en cas d'intervention militaire anglaise contre ces décisions, il serait prêt à donner à l'Angleterre la réplique militaire correspondante.

Signé : ABETZ. "

*
**

Comme suite au rapport ci-dessus, l'Ambassadeur Abetz soumit au Ministre des Affaires Etrangères du Reich un résumé des points à son avis les plus importants, pour l'étude de la question française :

Rapport du 25 Avril 1941

1) Concessions allemandes

Diminution des frais d'occupation, libération d'environ 50.000 prisonniers de guerre pour les mines de charbon et les usines d'armement.

Prise en charge des départements du Nord par l'Administration militaire en France, application de plus grandes facilités à la ligne de démarcation pour le trafic du courrier et des marchandises.

2) Inconvénients de ces concessions

L'intégration des départements du Nord dans l'administration militaire en France est considérée par le Gouvernement français comme une anticipation, favorable pour lui, de l'affectation territoriale de ces départements dans le traité de paix.

3) Avantages des concessions allemandes

Affermissement du point de vue politique intérieure de la position des membres du Gouvernement anglophobes et adversaires de de Gaulle.

Livraison supplémentaire de matières premières et de produits industriels français en plus de ceux stipulés par la convention d'armistice.

Exécution de la commande d'armement allemande transmise par Wiesbaden.

Intervention énergique contre les Gaullistes dans les colonies encore fidèles au Gouvernement et action offensive contre les colonies dissidentes.

Défense contre les tentatives de débarquement anglaise et américaine en Afrique Occidentale.

Soutien indirect — plus tard officiel — des opérations allemandes en Méditerranée.

Fixation de forces navales anglaises; plus tard possibilité de lutte ouverte contre elles en Méditerranée et dans l'Atlantique.

4) Plan d'action

Pourparlers militaires préliminaires entre le Général Warlimont et le Général Huntziger, et situation des forces françaises en Syrie, Afrique du Nord, Afrique Occidentale et sur mer, et mise en place de Commissions de Contrôle allemandes.

Entretien entre le Ministre des Affaires Etrangères du Reich et Darlan sur les conséquences politiques d'une collaboration militaire et son ordre chronologique. L'Allemagne et l'Italie ne peuvent pas se lier en ce qui concerne leurs exigences territoriales en Europe, mais elles peuvent cependant promettre à la France, en Afrique, des compensations prises sur les possessions coloniales anglaises pour de territoires qui devront être cédés.

Darlan s'engage à exécuter, à une date fixée en été 1941 l'escorte de la navigation de commerce française, de telle manière que l'Angleterre s'y opposera par des moyens militaires.

L'état de guerre officiel entre la France et l'Angleterre qui en résultera, incitera le Gouvernement français à demander l'assistance allemande en vue du renforcement de la défense de ses positions côtières en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale.

Les colonies et les forces armées françaises en Méditerranée seront, à ce même instant, à la disposition de la lutte de l'Allemagne contre l'Angleterre.

Les attaques de plus en plus fortes de la presse anglosaxonne contre Darlan permettent de reconnaître, à quel point l'Angleterre et l'Amérique craignent que la France ne se range sans équivoque du côté de l'Allemagne. Aux Etats-Unis, l'entrée en guerre de la France contre l'Angleterre serait le coup le plus terrible pour la politique des interventionnistes parce que la propagande américaine contre l'Allemagne n'est pas dirigée en faisant allusion à l'Angleterre, mais au moyen des sentiments francophiles des Américains.

Signé : ABETZ. "

L'occasion recherchée par Darlan depuis plusieurs mois, d'avoir un entretien avec le Gouvernement du Reich, s'offre

au début de Mai, lorsque les Anglais attaquèrent l'Irak et que le Protectorat français de Syrie, voisin de l'Irak, gagna d'un jour à l'autre de l'importance en vue de l'aide militaire à apporter à l'Irak par les puissances de l'Axe.

**

Rapport du 3 Mai 1941

" Aujourd'hui eut lieu à l'Ambassade un entretien avec Darlan, à qui j'ai annoncé qu'il pourrait s'attendre à être bientôt reçu par le Führer et à obtenir éventuellement quelques concessions allemandes dans la question des frais d'occupation, dans la question de la libération des prisonniers de guerre destinés aux usines d'armement et aux mines de charbon, et dans la question de plus grandes facilités, à la ligne de démarcation, pour le trafic des marchandises, du courrier et des personnes.

Je lui déclarai cependant en même temps que les impressions que j'avais rapportées de mon séjour en Allemagne, ne m'autorisaient pas à laisser naître au sein du Gouvernement français, l'espoir d'une reprise de la chance offerte à la France à Montoire. En particulier, ce serait une grande illusion que de croire que le Reich n'accorderait pas son plein appui aux exigences italiennes ou espagnoles présentées dans le Traité de Paix, ou qu'il pourrait fixer, avant la fin de la guerre, ses propres exigences territoriales à l'égard de la France. C'est surtout depuis le 13 Décembre que la méfiance de l'Allemagne vis-à-vis de la France est devenue insurmontable et elle ne pourra plus être diminuée par des paroles mais uniquement par des actes.

Un tel acte serait, par exemple, l'assistance apportée à l'Irak au moyen des armes que nécessite la lutte contre les Anglais. A cet effet, la France pourrait en fournir sur ses propres stocks de Syrie placés sous contrôle italien, faciliter d'autres transports d'armes éventuels à travers la Syrie et permettre l'atterrissage de transit en Syrie d'avions allemands destinés à l'Irak.

Darlan se déclara personnellement d'accord en ce qui concerne ces demandes et promit de faire le nécessaire en vue d'obtenir le consentement des membres du Cabinet de Vichy qui devront d'abord être entendus sur cette question. Sa position, dit-il, n'est sûrement pas facile, du fait qu'une pareille assistance prêtée à l'effort de guerre allemand pourrait donner lieu à des mesures anglaises. Sa position personnelle est rendue très difficile, parce qu'il n'a jamais obtenu de concessions allemandes en récompense de son empressement à donner suite à des exigences allemandes dépassant celles de la Convention d'armistice. A la suite de l'insistance de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, il a, par exemple, immédiatement donné son accord le 25-3 en ce qui concerne l'exigence du Commandement en Chef de la Wehrmacht, transmise par le Chef de la Commission d'Armistice française de Wiesbaden, exigence visant à obtenir la cession d'un grand nombre de véhicules-autos de l'armée de Tunisie à destination de la Libye. Il a réussi à obtenir l'approbation, après coup, de cette décision par le Conseil des Ministres de Vichy, mais il n'est pas toutefois sûr d'y arriver dans des cas ultérieurs, s'il revient de Paris toujours les mains vides.

Je fis entrevoir que des autorisations allemandes pourraient être accordées pour le rééquipement, désiré par Darlan, de 7 sous-marins français, mais je n'entrai cependant pas dans les détails de cette question, afin de ne pas anticiper sur les pourparlers qui doivent être menés conjointement avec le Président de la Commission allemande d'armistice, le Général Vogl.

Signé : ABETZ. "

L'entretien mentionné dans la phrase finale du rapport ci-dessus, eut lieu dès le 6 Mai à l'Ambassade de Paris. Le 4 Mai, l'Irak avait adressé au Führer un appel pressant en vue d'obtenir une assistance par les armes, et le 5 Mai, l'Ambassade avait été avisée d'inciter, de toute urgence, le Gou-

vernement français à autoriser le libre passage à travers la Syrie des envois destinés à prêter assistance à l'Irak.

Télégramme du 6 Mai 1941

Darlan déclara au cours de l'entretien du 6 mai que, personnellement, il ne croyait pas que l'Irak puisse encore être aidé par l'assistance armée allemande. L'état militaire du pays est complètement insuffisant, et une assistance venant de l'extérieur aurait nécessité une préparation à longue échéance. En outre, Darlan déclara que l'assistance apportée à travers la Syrie à l'effort de guerre de l'Irak, conduirait irrémédiablement à une attaque des Anglais contre le Protectorat français et, de ce fait, à la perte de la Syrie, car là aussi, les possibilités de défense contre un agresseur disposant d'un armement moderne, sont nettement insuffisantes. Cependant, il prendra sur lui de passer, devant l'opinion publique française pour l'homme qui a perdu la Syrie, car il est convaincu de pouvoir obtenir une amélioration des relations franco-allemandes, en soutenant l'effort de guerre allemand dans le Proche-Orient.

Le 11 mai 1941, Darlan fut reçu, en compagnie du Secrétaire d'Etat Benoist-Méchin, par le Führer à Berchtesgaden. C'était le 11 Mai, fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, et Darlan ne manqua pas lors des présentations de souligner cette date et la lutte contre l'Angleterre de la sainte nationale française.

Le Führer exposa une nouvelle fois à Darlan la déception que lui avait causé le 13 décembre et la grande responsabilité qu'assumait le Gouvernement du Reich en poursuivant sa politique de collaboration avec la France.

Toute concession allemande en vue d'une politique de collaboration, dit-il, affaiblit l'effort de guerre allemand du point de vue militaire et économique. L'application de plus grandes facilités à la ligne de démarcation augmente le danger d'espionnage en France occupée qui constitue la zone de combat de la plus grande importance stratégique contre l'An-

gleterre. Une diminution des frais d'occupation peut avoir une répercussion défavorable sur le standard de vie matériel et, de ce fait sur la puissance combative physique des troupes d'occupation allemandes. La libération de prisonniers de guerre n'est pas, elle non plus, sans dangers étant donné que des cas peuvent se présenter où des prisonniers de guerre libérés se rallieraient à un mouvement germanophobe et commettraient des actes de sabotage, si même ils ne quittaient pas la France en se frayant un passage vers de Gaulle.

La guerre que l'Allemagne mène contre l'Angleterre est pour l'Allemagne une guerre à la vie, à la mort et comme Führer du peuple allemand, il n'a en conséquence, pas le droit d'affaiblir le potentiel de guerre allemand s'il ne peut obtenir dans d'autres domaines une compensation par des avantages en faveur de l'effort de guerre allemand.

Ceci aboutit à un maquignonnage mais il ne peut modifier ce point de vue. Si la France soutient l'effort de guerre allemand comme cela se fait déjà en Syrie, le Gouvernement du Reich est prêt à donner suite, dans chaque cas, aux demandes du Gouvernement français tendant à obtenir des facilités et des concessions.

Ce principe *do ut des* que Darlan rapporta à Vichy comme base du nouveau règlement des relations franco-allemandes, s'avéra difficilement réalisable dans la suite, parce qu'il n'existait pas de mesures uniformes pour établir l'importance d'une prestation et de sa contre-partie.

C'est ainsi que l'assistance prêtée à l'Irak à travers la Syrie fut, pour la conduite de la guerre allemande, une question secondaire qui eut, pour celle-ci, une importance plus morale que militaire et qui perdit tout intérêt le jour de la défaite de l'Irak.

Pour la France par contre, l'assistance prêtée à l'Irak fut liée à une attaque anglaise contre la Syrie, à la mort de quelques milliers de soldats français et, finalement, à la perte de la Syrie elle-même, de sorte qu'en se basant sur le point

de vue *do ut des*, elle se crut fondée à obtenir des concessions allemandes appréciables.

A côté de l'assistance à l'Irak à travers la Syrie, ce furent la possibilité de diriger via Bizerte les transports de ravitaillement destinés au Corps d'Afrique allemand de Lybie et l'installation à Dakar de bases sous-marines et de bases aériennes, qui intéressèrent en premier lieu, à cette époque, le Commandement allemand.

Des pourparlers eurent lieu sur ces trois points à l'Ambassade de Paris où le général Warlimont représenta le Commandement en chef de la Wehrmacht et l'amiral Darlan le Gouvernement français et l'armée française. Le 28 mai fut signée une Convention à la suite de ces pourparlers.

**

La Convention du 28 Mai fait la différence entre les prestations et les contre-parties militaires proprement dites et le cadre politique, dans lequel elles doivent être placées.

Dès le 11 Mai à Berchtesgaden, Darlan avait demandé qu'on veuille bien lui faire, du côté allemand, des concessions qui fussent "moins essentielles que spectaculaires", étant donné qu'il ne pourrait défendre que de cette façon la politique, désirée par lui, devant l'opinion publique française du point de vue propagande et psychologie. Darlan exprima les mêmes idées également lors de la signature de la Convention du 28 Mai. Les réarmements militaires autorisés par les Allemands dans cette Convention, dit Darlan, sont tout autant dans l'intérêt allemand que dans l'intérêt français. On ne peut les publier en raison de la conservation du secret, mais même si c'était possible de le faire, il est complètement indifférent à la très grande majorité de la population que l'autorisation de réarmer quelques unités françaises soit accordée ou non. En conséquence, il demande des concessions qui intéressent l'homme du peuple.

Rapport du 27 Juin 1941

" Le Gouvernement français a déclaré dans la Convention qui constitue le cadre des protocoles militaires du 28 Mai, ne pouvoir mettre Dakar à la disposition du Commandement maritime allemand que dans le cas où il lui serait possible de justifier devant l'opinion publique française, par des concessions politiques et économiques accordées par l'Allemagne, le déclenchement au grand jour d'actions de combat contre l'Angleterre, auquel il faut s'attendre.

Entre temps, l'aide française apportée à l'Irak a déjà déclenché une grande attaque anglaise et le transfert de la flotte française vers la Syrie et l'utilisation du port de Bizerte pour les transports de ravitaillement allemands destinés à la Syrie, peuvent provoquer, d'un jour à l'autre, l'état de guerre général avec l'Angleterre.

Par conséquent, il est nécessaire, dès avant l'entrée en vigueur des mesures à prendre à Dakar, de faire des concessions à Darlan, afin qu'il puisse justifier son empressement à aider l'effort de guerre allemand devant lui-même, devant son Etat-Major, le Cabinet et le peuple français.

Darlan attribue un effet de propagande sur l'opinion publique française aux concessions allemandes suivantes :

1°) *Libération des prisonniers de guerre*

En autorisant la libération des sous-officiers et hommes, anciens combattants de la guerre de 1914-1918, le Führer était parti de l'hypothèse qu'il s'agissait de 72.000 hommes. En réalité, cependant, il y a 31.000 prisonniers de guerre appartenant à cette catégorie. Le Gouvernement français demande en outre la libération de captivité de 50.000 chefs d'exploitations agricoles de la zone occupée. Dans la mesure où cette libération touche des intérêts du Plan de quatre ans, le Maréchal du Reich Goering s'est déclaré d'accord, le 25 Juin, en ce qui le concerne.

2°) *Diminution des frais d'occupation*

Les différents services intéressés pensent qu'il est possible d'accéder à la demande du Gouvernement français visant à ramener les frais d'occupation à la somme de 10 millions de Reichsmark par jour, à condition que le Gouvernement français s'engage à admettre le contrôle allemand aux frontières extérieures et la mise en place de Commissaires allemands dans le contrôle des devises et le commerce extérieur, et s'engage à transférer journallement trois millions de Reichsmark en or, devises et valeurs.

3°) *Intégration des départements du Nord dans l'Administration militaire en France et suppression de la zone interdite créée par la ligne du Nord-Est.*

Des avances allemandes dans ces questions constitueraient pour Darlan le plus grand effet de propagande.

Etant donné que la ligne de séparation des départements du Nord et de l'Est du reste de la France occupée ne peut plus être surveillée militairement de manière suffisante, vu les effectifs actuels de l'armée d'occupation, qu'elle provoque du point de vue économique les plus grands inconvénients, même en ce qui concerne les commandes d'armement allemandes, et que, du point de vue psychologique, elle ouvre toutes grandes les portes à la propagande anglaise parmi la population de ces territoires, tous les services allemands en activité en France ont demandé, à plusieurs reprises déjà, qu'il fût remédié à cet état de choses.

Comme beaucoup de coloniaux, de fonctionnaires des administrations et de membres de l'armée des colonies françaises, ainsi que les officiers et hommes de la Marine de guerre française et le Maréchal Pétain lui-même, sont originaires de ces départements, un relâchement dans la surveillance de leurs limites avec le reste de la France occupée serait, à l'heure actuelle, particulièrement opportun.

Le succès de propagande que Darlan réaliserait devant son opinion publique par des avances allemandes sur ce

chapitre ne sera pas moindre si on lui fait en même temps connaître verbalement, de façon appropriée, que cette concession allemande ne peut pas être considérée comme une anticipation sur le règlement des questions territoriales du traité de paix.

4°) *Assurance sur le maintien à la France de la Syrie et de l'Afrique Occidentale.*

Comme la Syrie est engagée aujourd'hui dans une dure lutte de défense contre l'Angleterre et que Dakar peut être exposé, d'une heure à l'autre, à des attaques anglaises, une déclaration allemande sur le maintien à la France de ces territoires et l'autorisation accordée à la France d'exploiter une telle déclaration par la propagande, auraient une grande importance d'ordre moral sur la volonté de défense française. Darlan a, en conséquence, demandé, à plusieurs reprises déjà, une déclaration allemande dans le sens indiqué ci-dessus.

Les concessions politiques et économiques mettraient Darlan à même de justifier sa politique de collaboration avec l'Allemagne même dans les conséquences à grande portée qu'elle a provoquées en Syrie, et qu'elle peut encore faire naître, dans une bien plus forte mesure, par suite de l'utilisation de Bizerte pour les transports de ravitaillement allemands et de Dakar par les forces navales allemandes.

Signé : ABETZ. "

*
**

Ce fut une rude épreuve pour Darlan qu'aucune des concessions demandées ne fût accordée malgré la défense loyale de la Syrie, et qu'il reçut, presque simultanément avec la nouvelle de la perte de la Syrie, l'information que le Gouvernement du Reich refusait, après coup, de consentir à la diminution des frais d'occupation de 20 à 15 millions de marks par jour, diminution rendue publique dès le 6 Mai par un communiqué.

Les nouveaux ministres que Darlan avait affermis dans la collaboration politique et militaire avec l'Allemagne perdirent tout crédit à Vichy et les membres du Cabinet pratiquant l'attentisme et les éléments germanophobes de l'entourage du Maréchal Pétain relevèrent la tête.

Ce changement de l'état d'esprit de Vichy se traduisit immédiatement par le refus d'exécuter les transports de ravitaillement convenus, via Bizerte, destinés au Corps d'Afrique allemand, avant que les questions politiques ne soient élucidées, ainsi que par la note du Gouvernement français du 14 Juillet 1941, par laquelle fut demandée une révision de principe des relations franco-allemandes comme condition préalable à l'aide ultérieure à fournir à l'effort de guerre allemand.

Au Quartier Général du Führer, cette note fut considérée comme étant en relation avec l'offensive allemande, marquant passagèrement un temps d'arrêt, contre la Russie Soviétique et interprétée comme une tentative du Gouvernement français visant à exploiter, en vue d'une extorsion politique, les difficultés militaires apparentes du Reich. En réalité toutefois, la note française était déjà décidée et formulée à un moment où furent précisément connus publiquement les grands succès initiaux de la campagne de l'Est.

*
**

Rapport du 15-7-1941

Les points de vue suivants peuvent être pris concernant la note verbale française du 14 Juillet 1941 :

1°) Le Gouvernement du Reich et le Commandement en Chef de la Wehrmacht voient dans l'ajournement des transports de ravitaillement via Bizerte une rupture du Protocole de Paris du 28 Mai ; ils annulent les concessions allemandes convenues dans ce Protocole et se refusent, à l'avenir, à entrer en pourparlers avec le Gouvernement français sur des questions dépassant le cadre de la Convention d'Armistice.

L'Ambassade d'Allemagne à Paris reçoit l'ordre de refuser la note verbale, son texte étant inacceptable.

2°) Le Gouvernement du Reich déclare ne pouvoir donner une réponse sur la possibilité des pourparlers demandés par note verbale qu'au moment où le Gouvernement français aura fixé la date de la mise en route des transports de ravitaillement via Bizerte. Le Commandement en Chef de la Wehrmacht suspendra les contre-parties allemandes qui ont été accordées jusqu'au moment où cette date sera fixée.

3°) Le Gouvernement du Reich déclare possible un entretien politique dans la forme demandée par le Gouvernement français, mais seulement après que le Commandement en Chef de la Wehrmacht aura obtenu entière satisfaction en ce qui concerne les transports de ravitaillement via Bizerte.

En droit. La question des transports de ravitaillement via Bizerte se présente ainsi : dans le Protocole additionnel du 28 Mai, le Gouvernement français a déclaré ne pouvoir fournir les prestations que l'on attend de lui en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale, que lorsqu'il réunira toutes les conditions préalables, politiques et militaires, nécessaires en ce qui concerne toutes les conséquences qui pourraient en résulter.

Il s'est toutefois déclaré prêt, dans ce même Protocole additionnel, à assumer *immédiatement* le risque militaire concernant Bizerte, en raison des possibilités de défense plus favorables en Afrique du Nord qu'en Afrique Occidentale.

Il existait, de ce fait, une obligation allemande, dont les détails, quant à la date et au contenu, n'étaient pas fixés, d'accorder également à la France des contre-parties politiques et économiques pour l'aide apportée à l'effort de guerre allemand en Lybie, alors que le Gouvernement français devait immédiatement donner suite à ses obligations militaires.

En ce qui concerne les contre-parties allemandes dans le secteur de négociation de l'Afrique du Nord, je fis, au début

de Juin, quelques propositions parmi lesquelles furent retenues celles touchant la libération des prisonniers de guerre, anciens combattants de 1914-18, et les facilités d'entrée en zone interdite accordées aux fonctionnaires et chefs d'entreprises indispensables du point de vue administratif et économique.

Les prestations françaises en vue d'aider l'effort de guerre allemand en Libye se composaient de fournitures de camions, de la cession de pièces et de munitions prélevées sur l'Afrique du Nord, et de l'affrètement et du convoyage des transports de ravitaillement allemands sur mer, ainsi que de leur transbordement à Bizerte. La première et la deuxième des prestations mentionnées ont déjà été fournies.

Du point de vue *psychologique*, l'attitude du Gouvernement français s'explique par le choc qu'il a reçu en apprenant la perte de la Syrie et l'agression américaine contre l'Islande, choc qui lui fait craindre que les transports de ravitaillement via Bizerte, qui ne peuvent être tenus secrets, ne déclenchent des attaques anglaises et américaines sur l'Afrique Occidentale.

Etant donné que le Gouvernement du Reich n'a pas fait de déclaration, malgré les demandes françaises répétées, sur le maintien ultérieur à la France de la Syrie, et du fait que les contre-parties allemandes aux prestations préalables françaises en Syrie n'ont été accordées qu'avec hésitation et après de longues résistances, Darlan craint que même les plus grands sacrifices français consentis dans une guerre — qu'il continue à désirer comme par le passé — entre la France et l'Angleterre, ne changeraient pas radicalement les relations franco-allemandes. Sans anticiper sur le traité de paix, il désire, par conséquent, avoir en main quelques avantages palpables avant d'exposer d'autres possessions d'Outre-Mer et sa flotte aux dangers qui se sont révélés en Syrie.

Du point de vue *politique*, il y a lieu de faire remarquer que, dans le cas de la première des prises de position mentionnées ci-dessus, il est à supposer que Darlan et les Ministres qui le touchent de près démissionneront, parce que leur

tentative de collaboration avec l'Allemagne a échoué et conduit à la perte de la Syrie.

La troisième des prises de position mentionnées ci-dessus présente le danger que le Gouvernement français pourrait croire que l'Allemagne attribue un grand intérêt à l'aide armée française, ce qui mènerait à des tentatives d'extorsion continues.

Il me semble que la seconde des prises de position proposées est la plus recommandable, à savoir que le Gouvernement du Reich ne précise pas s'il est disposé à entrer en pourparlers avec la France, et qu'il réserve sa décision pour le moment où le Gouvernement français aura observé la Convention sur Bizerte.

Signé : ABETZ.

*
**

*Instruction pour l'Ambassadeur Abetz
du 23-7-1941*

1°) Il faut communiquer verbalement au Gouvernement français que le Ministre des Affaires Etrangères du Reich a pris connaissance, avec un grand étonnement, de la note française du 14 Juillet, qui équivalait à une tentative française de supprimer l'état d'armistice et de provoquer un déplacement total de la situation politique entre l'Allemagne et la France. Il ne se considère pas à même de prendre officiellement connaissance de cette note ou de la soumettre au Führer.

2°) Toutes les négociations pendantes pour l'instant avec les Français comme, par exemple, celles sur Bizerte, Dakar, etc., doivent être suspendues; ces questions doivent être traitées de façon dilatoire.

3°) Toutes les concessions promises aux Français en contre-partie du ravitaillement via Bizerte doivent ne pas être rendues effectives. Les négociations sur d'autres points, comme-

par exemple sur la question des frais d'occupation, doivent être traitées de façon dilatoire.

4°) L'Ambassadeur Abetz est personnellement responsable devant moi de l'observation rigoureuse de cette instruction. Il aura soin de veiller à ce qu'il ne soit anticipé, en aucune façon, sur cette instruction politique par d'éventuelles négociations au sein de la Commission d'armistice ou par des Délégués du Commandement en Chef de la Wehrmacht à Paris ou ailleurs. S'il devait constater, par un moyen quelconque, de telles tendances, il devrait m'en rendre compte immédiatement.

Cette instruction qui a été fixée après que la question eût été débattue entre le Führer et le Ministre des Affaires Etrangères du Reich, reste valable jusqu'au moment où je donnerai moi-même, le cas échéant, d'autres instructions à l'Ambassadeur Abetz.

Signé : RIBBENTROP.

*
**

Rapport n° 227 du 29 Juillet 1941

Au cours de l'entretien de ce jour avec le Secrétaire d'Etat Benoist-Méchin, j'ai informé le Gouvernement français, conformément aux instructions reçues, que le Ministre des Affaires Etrangères du Reich a exprimé son étonnement au sujet de la note verbale française du 14 Juillet et qu'il ne peut en prendre officiellement connaissance.

Comme cette note verbale annonce l'ajournement des obligations françaises à Bizerte, les contre-parties allemandes accordées pour Bizerte ont été également suspendues.

Je rappelle à Benoist-Méchin que j'avais mis en garde le Gouvernement français, avec la plus forte insistance, lors de l'entretien du 7 Juillet, en ce qui concernait l'ajournement de l'exécution des transports de ravitaillement à travers la Tuni-

sie. Abstraction faite de ce que l'envoi de la note verbale constitue une méconnaissance totale des situations respectives de l'Allemagne et de la France, elle fait aussi preuve d'un esprit mesquin. Une grande politique française aurait profité de l'occasion offerte par la campagne allemande contre la Russie pour réaliser immédiatement Bizerte et Dakar, sans présenter aucune autre demande de contre-parties, afin de fournir, au moment où le Reich libère toute l'Europe, pour toujours, du bolchevisme, une contribution française en vue de l'affaiblissement de l'ennemi occidental de l'Europe : l'Angleterre.

Benoist-Méchin répondit tout d'abord en faisant valoir les arguments connus dont le Gouvernement français avait déjà fait état dans la note verbale et au cours des entretiens précédents.

La France désire remplir, dit-il, les obligations contractées tant en ce qui concerne Bizerte que Dakar. La guerre ouverte contre l'Angleterre, à laquelle il faut s'attendre avec certitude et que le Gouvernement français n'appréhende pas, est difficilement défendable devant le peuple français, si l'état de guerre avec l'Angleterre ne permet pas l'espoir d'une amélioration des relations avec l'Allemagne.

Il n'y a aucune relation entre la note verbale française et la campagne contre la Russie. Les conceptions formulées dans la note verbale française ont été conçues avant le déclenchement de la campagne de Russie.

La décision sur l'attitude à adopter dans la question de Bizerte a été prise par le Cabinet français pendant son séjour (de Benoist-Méchin), en Syrie et en Turquie. Il a beaucoup regretté personnellement de n'avoir pu la faire annuler après son retour à Vichy.

Le Gouvernement du Reich ne doit cependant pas négliger de constater que, par cette note verbale, la France ne voulait pas se dégager de ses obligations de collaboration militaire avec l'Allemagne contre l'Angleterre, mais qu'elle

ne désirait que s'assurer une base populaire pour leur exécution dans la plus large mesure et de manière irrévocable.

Je fis à Benoist-Méchin l'objection que, puisque la chance de collaborer avec l'Allemagne, puissance victorieuse, avait été offerte à la France, il ne pourrait être de notre ressort de mettre sous les yeux de la population française, en faisant de continuelles concessions, l'avantage d'une telle politique, mais que le Gouvernement français devait trouver, de par lui-même, les moyens et les voies propres à enraciner cette politique parmi son peuple. Tout en reconnaissant la bonne volonté de quelques membres du Cabinet, le Gouvernement français manque, en somme, de l'énergie nécessaire pour prendre cette résolution.

Quoiqu'un ton plus sévère ait été adopté contre l'Angleterre ces derniers temps, dans les discours officiels ainsi que dans la presse et la radio de la zone non occupée, on est désagréablement surpris, cependant, par le ménagement des cercles de fauteurs de guerre aux Etats-Unis, tout comme par le fait que rien n'a été entrepris, pour ainsi dire, pour faire ressortir les puissantes réalisations européennes du Führer et le droit de l'Allemagne à prendre la direction de l'Europe.

Trop de ministères et de services administratifs français sont, aujourd'hui encore, des foyers de conjuration gaulliste, et le Gouvernement emploie souvent bien moins d'énergie pour les combattre que pour tenter d'éloigner du pouvoir les champions de la collaboration franco-allemande qui n'acceptent pas les tendances réactionnaires de Vichy.

Benoist-Méchin éluda cette question de politique intérieure en faisant observer qu'il n'en portait pas la responsabilité. Au reproche d'une politique de duplicité à l'égard des Etats-Unis, il objecta l'entente réalisée avec le Japon en ce qui concerne l'Indochine, entente qu'il a pu faire admettre au Cabinet malgré la plus violente opposition de Washington.

Il sait lui-même très bien que le Gouvernement français et l'opinion publique de la France laissent encore beaucoup à

désirer. Il demande cependant d'accorder à Darlan et aux Ministres appelés par lui dans le Cabinet, la confiance que mérite leur volonté de réaliser une nouvelle orientation de la politique et du peuple français, en faveur de l'intégration de la France dans l'Europe dirigée par l'Allemagne.

A la fin de cette semaine, il veut de nouveau s'employer, au Conseil de Cabinet à Vichy, en faveur de l'exécution immédiate des transports de ravitaillement allemands via Bizerte et demander à Darlan d'apporter ensuite à Paris la décision éventuelle du Gouvernement français à ce sujet. Son intervention à Vichy se trouverait très facilitée s'il pouvait être donné à Darlan l'espoir qu'il pourra entamer des questions politiques après l'exécution des prestations militaires.

Je déclarai à Benoist-Méchin que je ne possédais pas d'instructions à ce sujet et que je ne pouvais donc pas me prononcer sur cette question.

Signé : ABETZ.

*
**

Rapport n° 2367 du 8 Août 1941

Le tableau de la situation à Vichy, brossé par Brinon, s'est révélé exact en substance et peut être complété par les informations suivantes, émanant également de sources dignes de confiance :

1°) La raison principale de l'ajournement de l'exécution du programme de Bizerte semble effectivement résider dans des considérations d'ordre militaire du Gouvernement français. Dans la campagne de Syrie, il a perdu 180 de ses meilleurs avions, et il craint de ne pouvoir se défendre de manière suffisante contre des attaques aériennes anglaises dans le secteur de la Méditerranée, et des agressions anglo-saxonnes contre l'Afrique Occidentale sur mer et sur terre.

Parmi les porte-paroles de cette conception figurent non seulement le général Weygand qui, par suite de sa haine des Allemands, n'obéit que sur ordre à une politique de colla-

boration militaire avec l'Allemagne, mais aussi le Ministre de la Guerre Huntziger, le Ministre de l'Air Bergeret et le Ministre des Colonies Platon.

Contrairement à Weygand qui désire éviter à tout prix de faire appel, en cas de nécessité, à l'aide allemande, les trois derniers nommés ont déclaré la semaine passée au cours d'un Conseil des Ministres, selon une information donnée par le Secrétaire d'Etat Benoist-Méchin que, dans le cas d'une attaque anglaise ou américaine contre les possessions françaises en Afrique, ils feraient immédiatement appel à l'assistance allemande. Dans cet ordre d'idées, Darlan a exprimé l'espoir que des conversations d'Etat-Major sur les questions de la mise en œuvre pratique d'une aide allemande puissent débiter dans le plus bref délai.

2°) Une autre raison de l'ajournement du programme de Bizerte par le Gouvernement français réside dans la pression que les Etats-Unis exercent à Vichy. Sans désavouer en principe la politique de Darlan, Pétain continue à vivre dans l'illusion de pouvoir améliorer les relations avec l'Allemagne tout en maintenant de bonnes relations avec les Etats-Unis.

Leahy, au nom de son gouvernement, aurait menacé Pétain qu'en cas d'une collaboration militaire de la France avec l'Allemagne en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale, l'Amérique reconnaîtrait de Gaulle comme Gouvernement français officiel et donnerait son appui aux mesures prises par les forces gaullistes contre les possessions françaises dans l'hémisphère occidental.

3°) Darlan occupe, dans ces conditions, une position difficile au sein du Cabinet, parce qu'on lui fait le reproche d'avoir causé la perte de la Syrie par suite de la collaboration militaire avec l'Allemagne, de provoquer des attaques difficiles à repousser contre les possessions africaines et de faire courir le danger aux Antilles et à la Martinique d'être perdues au bénéfice des Anglo-Saxons.

Darlan ne peut se rendre maître de ces objections et de

ses adversaires que sur le terrain de la politique intérieure, en réussissant à renforcer sa position vis-à-vis de Pétain d'une part, et du Cabinet d'autre part.

Il est douteux que son envergure personnelle soit suffisante pour venir à bout de ces tâches. Malgré la promotion militaire dont il vient d'être l'objet, il est à craindre qu'il ne puisse faire admettre son programme dans l'assistance allemande.

Signé : ABETZ ”.

*
**

*Instruction pour l'Ambassadeur Abetz
du 13 Août 1941*

Lors de votre prochaine rencontre avec l'Amiral Darlan, je vous prie de lui dire, au cours de votre conversation, approximativement ce qui suit : les opérations en cours à l'Est accaparent entièrement, pour l'instant, l'attention des personnalités dirigeantes du Gouvernement du Reich.

Ceci explique que nous ne pouvons pas donner suite, à l'heure actuelle, au désir exprimé par l'amiral d'obtenir un nouveau débat sur les questions pendantes entre l'Allemagne et la France. Ceci ne signifie toutefois pas que nous ne désirions pas, nous aussi, poursuivre les pourparlers avec le Gouvernement français en temps voulu afin d'arriver à une entente sincère. Dès qu'il sera possible de reprendre l'étude détaillée des questions dont il s'agit, vous le porterez à la connaissance de l'amiral.

Cette communication à l'amiral Darlan a pour but de ne pas laisser rompre le fil entre le Gouvernement de Vichy et nous-mêmes, sans entrer cependant en pourparlers concrets avec lui.

Je vous prie de me rendre compte par télégramme du cours pris par votre conversation et de vous rendre ensuite ici.

Signé : RIBBENTROP.

IV

LE RAPPEL DE WEYGAND ET LES OFFRES D'ALLIANCE FRANÇAISE DE L'HIVER 1941-42

Malgré les défaites et les déceptions que Darlan avait subies à Berlin et à Vichy au cours du printemps et de l'été 1941, et en dépit de la situation psychologique difficile dans laquelle avait été placé son Cabinet, par suite d'exécutions d'otages, il ne renonça pas à ses tentatives visant à une collaboration militaire avec l'Allemagne.

L'une des objections allemandes les plus fréquentes à la possibilité d'une collaboration franco-allemande en Méditerranée et en Afrique du Nord fut l'allusion au Général Weygand.

Il semblait que le fait que les tentatives en vue d'une politique franco-allemande constructive eussent échoué jusqu'à présent devait être attribué, dans une large mesure, à la méfiance allemande à l'égard du Général Weygand, et en conséquence, Darlan fut gagné, par ses nouveaux ministres, en premier lieu par Benoist-Méchin, à l'idée du rappel de Weygand.

L'Ambassade de Paris affermit Darlan dans ce projet.

Quoique les informations que nous détenions sur Weygand n'indiquassent pas l'intention de trahir et de se rallier aux ennemis, nous possédions pourtant suffisamment de preuves que Weygand était resté dans sa sénilité et son opiniâtreté, un ennemi irréconciliable de l'Allemagne.

Rapport du 16 Septembre 1941

" Weygand a exploité la situation économique difficile de l'Afrique du Nord, où par exemple la moisson n'aurait pas pu être rentrée sans l'importation d'essence américaine, pour se créer une plus grande autonomie, en vue de pourparlers directs avec les Etats-Unis. A l'heure actuelle, les Américains ont rassemblé les meilleurs de leurs représentants diplomatiques et consulaires stationnés en Afrique du Nord à Alger, où ils cherchent, de plus en plus activement, à attirer Weygand et son entourage dans leur camp, du point de vue politique. En conséquence, il serait très désirable que nous possédions également une représentation politique à Alger responsable du traitement des questions politiques dans l'ensemble des colonies et mandats africains de la France. Je propose à cet effet le Conseiller de Légation Rahn, en le nommant simultanément au rang de Ministre Plénipotentiaire.

Signé : ABETZ. "

Les cérémonies d'inhumation du Ministre de la Guerre, le Général Huntziger, victime d'un accident d'aviation, donnèrent à l'Ambassadeur Abetz l'occasion de faire une visite au Maréchal Pétain à Vichy et il en profita pour soutenir efficacement une attaque de Darlan et de Benoist-Méchin en vue du rappel de Weygand.

Après sa démission, Weygand demanda à être autorisé à résider à Alger. A la suite de l'objection faite par l'Ambassade de Paris, le Gouvernement français l'invita cepen-

dant à fixer le lieu de sa retraite dans la Métropole.

Darlan crut que la route de la collaboration franco-allemande était redevenue libre par suite du rappel de Weygand, d'autant plus qu'il avait en même temps soutenu l'effort de guerre allemand par une série de mesures telles que la transmission des signalements de position de convois anglais, la cession d'armes, de vivres et de véhicules autos, transférés de l'Afrique française du Nord en Lybie, et l'exécution clandestine du transport de vedettes rapides allemandes par le canal du Rhône et le Rhône vers la Méditerranée.

En conséquence, Darlan se rendit avec certains espoirs à un entretien avec le Maréchal du Reich Goering, entretien que le Maréchal Pétain et lui-même avaient sollicité et qui a été accordé par le Maréchal du Reich le 1^{er} Décembre 1941 à Saint-Florentin.

A cette occasion, le Maréchal Pétain et l'Amiral Darlan remirent au Maréchal du Reich Goering un mémoire contenant des propositions de modification de la gestion des frais d'occupation, de l'administration de la Société des Territoires de l'Est, de la réquisition des vivres, du statut des prisonniers de guerre, des mesures punitives lors d'actes de sabotage et d'attentats, et du contrôle de la ligne de démarcation et de la zone interdite.

*Télégramme du Ministre Plénipotentiaire Schmidt
n° 3793 du 1-12-1941*

Au cours de l'entretien de ce jour — qui a duré plusieurs heures — entre le Maréchal du Reich et Pétain, en présence de Darlan qui y a été admis un peu plus tard, les Français remirent un bref mémoire contenant le résumé des desiderata présentés antérieurement sous couvert de l'Ambassade et de la Commission d'Armistice, desiderata qui avaient été refusés. Le Maréchal du Reich repoussa énergiquement le mémoire, le désigna comme un coup pour lui-

même et exprima les scrupules qu'il avait de le transmettre, dans sa forme actuelle, au Führer, parce que ce mémoire rendrait de mauvais services à la France.

Le Maréchal du Reich invita les Français à préciser comment ils se représentaient la collaboration avec l'Allemagne dans ses détails, notamment, de quelles prestations concrètes la France se chargerait à cet effet, et il conseilla au Gouvernement français de provoquer l'assentiment du peuple Français à l'idée de collaboration avec l'Allemagne, en faisant allusion au traitement convenable fixé par l'Allemagne, à l'Armistice, traitement qui est l'opposé de celui imposé à l'Allemagne par les Français en 1918 et pendant les années suivantes, ainsi qu'en attirant son attention sur l'attitude inouïe des Anglais pendant, avant et après l'armistice à l'égard de son Allié français, et sur les empiètements des Américains contre la France.

Au sujet des desideratas d'ordre militaire des Français, le Maréchal du Reich les invita à présenter exactement, du point de vue de la technique militaire, comment ils se représentaient, dans ses détails, la défense des possessions coloniales français. En outre, le Maréchal du Reich exprima des doutes graves sur l'atmosphère germanophobe de Vichy, en ce qui concerne quelques membres du Cabinet et de la bureaucratie des Ministères, et il blâma l'attitude manquant de compréhension des intellectuels français. Le Maréchal du Reich ne pouvait donner suite au désir de Pétain, présenté à nouveau, visant au retour du Gouvernement à Paris. Il réserva l'examen du mémoire et le rapport au Führer et suggéra que des indications précises sur les intentions françaises de défense des possessions coloniales soient fournies au cours de pourparlers militaires.

Signé : SCHMIDT. "

*Memorandum de l'Ambassade d'Allemagne à Paris
sur l'entrevue du Maréchal Pétain et du
Reichsmarschall Goering à Saint-Florentin-Vergigny
le 1^{er} décembre 1941.*

I L'entrevue de Saint-Florentin vue par l'Ambassade d'Allemagne à Paris.

L'entrevue a été provoquée par le Gouvernement du Reich qui désirait connaître le point de vue exact de la France en matière de politique extérieure, en considération des graves événements devant se dérouler dans le Pacifique.

La rencontre a été organisée par l'Ambassadeur de Brinon.

Le Reichsmarschall a demandé au Maréchal Pétain de prendre des mesures plus énergiques dans la préparation de la défense de l'Afrique du Nord et des Colonies françaises. La discussion porta aussi sur la remobilisation de l'aviation et de la marine françaises.

Le Maréchal Pétain a déclaré qu'il ne pouvait être question de la remobilisation en France de l'armée de terre et que seule pouvait être remobilisée l'armée de l'Afrique du Nord, " à une condition toutefois, c'est que vous nous rendiez nos officiers, nos sous-officiers, nos hommes et notre matériel pour reconstituer nos formations "

Le Maréchal a rappelé que le Gouvernement français avait déjà formulé la même demande du temps de l'affaire syrienne et qu'elle avait été rejetée par le Reich et l'Italie, notamment en ce qui concernait le matériel de guerre que les Italiens s'étaient appropriés en Syrie.

Le Maréchal souligna également " qu'il était d'accord sur le principe de la collaboration, mais que la plupart des promesses faites par le Reich n'avaient pas été réalisées, et qu'il ne pouvait s'en tenir lui-même qu'au cadre des conditions d'armistice "

Il poursuivit : " J'ai compris que la collaboration impli-

quait de traiter d'égal à égal. S'il y a en haut un vainqueur et en bas un vaincu, il n'y a plus de collaboration, il y a ce que vous appelez "un diktat" et ce que nous appelons "la loi du plus fort".

"La France a commis en 1919 l'erreur de ne pas faire une paix de collaboration. Elle avait gagné la guerre, elle a perdu la paix. Vous risquez de commettre la même erreur que nous. Vous pouvez gagner seuls la guerre, vous ne pouvez faire seuls la paix. Vous ne pouvez faire la paix sans la France. En ne faisant pas une paix de collaboration, vous vous exposez à perdre la paix. Rappelez-vous ce que je vous dis".

Quand la lecture fût terminée, le Reichsmarschall s'écria : "Mais dites, Monsieur le Maréchal, quels sont maintenant les vainqueurs, vous ou bien nous ?" Sur quoi, le Maréchal Pétain répliqua "qu'il n'avait jamais senti plus profondément qu'au cours de cette entrevue combien la France avait été vaincue". Et il continua en ces termes : "J'ai confiance dans les destinées de la France, dans son relèvement. Quant à moi, personnellement, sachez bien que pour un homme de mon âge, il est une évasion bien facile à réaliser, celle du passage de la vie à la mort".

Le Maréchal Pétain voulait remettre son mémoire au Reichsmarschall qui le refusa cependant à deux reprises. En définitive, le Maréchal Pétain le lui glissa purement et simplement dans la poche où il resta.

II. — *Le mémoire de Pétain à Hitler analysé par l'Ambassade*

Après cette rencontre, le Reichsmarschall s'est rendu pour deux jours à Paris. Le mémoire du Maréchal Pétain fut traduit en allemand par les soins de l'Ambassade. Monsieur l'Ambassadeur et le Commandant en Chef en France ont pris connaissance du contenu de ce mémoire, et le 8 Décembre courant, l'officier de liaison du Führer auprès du Reichsmarschall se rendit au Q. G. afin de le remettre au Führer.

Dans ce mémoire, le Maréchal Pétain a rappelé au Führer "qu'à la suite de l'entrevue de Montoire et des conversations politiques qui avaient précédé et qui ont suivi, il avait été convenu que les prisonniers seraient libérés, que la ligne de démarcation serait supprimée, que les prélèvements de l'armée allemande sur l'économie française seraient réduits, que des facilités seraient données à l'agriculture française, que dans une certaine mesure l'armée française d'armistice, en particulier l'armée d'Afrique du Nord, serait réarmée. Aucune de ces conditions n'a été complètement réalisée."

Le Reichsmarschall a fait remarquer au Maréchal Pétain que le Gouvernement du Reich n'était pas satisfait du rendement de l'agriculture française, étant donné qu'elle ne produisait pas au maximum.

"Rendez-nous les 800.000 agriculteurs prisonniers que vous conservez, répliqua le Maréchal ; le ravitaillement de la France est mal assuré, rendez-nous nos wagons que la France a prêtés à l'Allemagne et qui ne sont jamais revenus. Ces wagons représentent, il ne faut pas l'oublier, un tiers de la totalité du matériel roulant français et, aux termes des conditions d'armistice, ils doivent être simplement prêtés. L'industrie française ne produit pas suffisamment. Vous deviez lui fournir du charbon et des matières premières, nous les attendons."

Le Maréchal souligna tout particulièrement la question qui lui tenait le plus à cœur : le retour des prisonniers. Il fit ressortir "que la France ne pouvait arriver à se relever que si les 1.500.000 prisonniers qui sont pour la plupart des gens jeunes et actifs étaient rendus à leurs affaires et à leurs travaux".

Il désigna la ligne de démarcation "comme une plaie saignante au flanc de la France".

Pétain a protesté également contre "les prélèvements massifs de denrées alimentaires effectués par l'armée d'occupation".

" Les effectifs de l'armée allemande en France sont passés successivement de 2.500.000 à 2.000.000, puis à 1.500.000, puis à 1.000.000. Ils sont actuellement de 500.000 environ. Néanmoins cette armée prélève un tiers de la fabrication de conserves de viande, de conserves de poisson et de produits alimentaires de toutes sortes. La disproportion est par trop sensible entre le prélèvement du tiers et le rapport de 500.000 Allemands aux 39.500.000 Français. C'est un quatre-vingtième qui devrait être prélevé au lieu de ce tiers injustifiable. "

Pétain fit encore remarquer dans son mémoire " que la somme payée au titre des frais d'occupation de l'armée dépasse déjà considérablement avant toute discussion et fixation d'indemnité de guerre, les sommes que l'Allemagne a payées au total après sa défaite de 1918 ".

*
**

III. — Lettre de l'Ambassade

concernant l'attitude de Pétain et de Darlan

11 Décembre 1941.

Le Maréchal Pétain a précisé encore au Reichsmarschall que la France ne pourrait jamais faire des concessions au Reich et que lui-même n'était en aucune façon disposé à aborder une discussion au sujet de la question d'Alsace-Lorraine, étant donné que l'Alsace et la Lorraine étaient possessions françaises et devaient le rester. Le Führer lui aurait d'ailleurs formellement donné l'assurance, à Montoire, qu'il ne ferait aucune annexion territoriale.

L'Amiral Darlan aurait déclaré d'après une information postérieure de source sûre que la position du Maréchal Pétain était, au cours de son entretien avec le Reichsmarschall, " trop intransigeante ". Darlan aurait désiré " que l'on demandât moins et que l'on accordât davantage ".

*
**

Rapport du 4 Avril 1941

Au cours de l'entretien d'aujourd'hui, l'Amiral Darlan m'a informé que le Maréchal Pétain a été très reconnaissant d'avoir obtenu l'occasion de s'entretenir avec le Maréchal du Reich Goering, et que le Gouvernement français applaudissait en particulier l'intérêt que Monsieur le Maréchal du Reich témoignait aux problèmes de la défense de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Occidentale.

Le Gouvernement français, dit-il, veut donner immédiatement satisfaction au désir exprimé par le Maréchal du Reich Goering, lorsqu'il se sera informé en détail sur les possibilités et moyens de défense de son Empire Colonial, et en ce moment, il fait réunir en conséquence, l'ensemble de la documentation se rapportant à cette question en vue de la transmettre à Monsieur le Maréchal du Reich.

En plus, le Gouvernement français renouvelle, en se référant au désir exprimé par le Maréchal du Reich, sa proposition antérieure visant à élaborer, dans le cadre de pourparlers militaires entre des personnalités allemandes et françaises, déléguées spécialement à cet effet, un plan franco-allemand en vue de la défense en commun de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Occidentale. Selon la décision prise par Monsieur le Maréchal du Reich, il délèguera à de tels pourparlers le nouveau Commandant en Chef Militaire en Afrique du Nord, le Général Juin, et le Ministre des Colonies françaises Platon.

Je promis à Darlan de transmettre cette proposition au Maréchal du Reich Goering et j'y joins les copies de la correspondance échangée entre l'Ambassade et la Commission d'Armistice, copies qui peuvent donner des éclaircissements sur l'état actuel de la question.

Signé : ABETZ.

*
**

Le 18 Décembre 1941, le Général Juin arriva à Berlin, porteur des plans détaillés sur les possibilités défensives et offensives de l'Afrique française du Nord et de l'Afrique Occidentale française. L'Amiral Platon n'avait pas pu l'accompagner pour raison de maladie.

L'entretien du Général Juin avec le Maréchal du Reich, entretien auquel le Général Warlimont assista comme représentant du Commandement en Chef de la Wehrmacht, quitta rapidement les questions militaires d'ordre général concernant l'Afrique Occidentale et l'Afrique du Nord, pour se tourner vers la question particulière de la Libye où le Corps d'Afrique allemand était justement engagé dans les plus durs combats défensifs.

Le Maréchal du Reich Goering soumit au Général Juin la question de savoir ce qu'envisagerait de faire le Gouvernement français si Rommel se voyait obligé de se replier jusqu'en Tunisie. Le Général Juin répondit que cela représentait pour lui le moment attendu pour une coopération militaire avec l'Allemagne. Il croit pouvoir donner la même assurance en ce qui concerne le Gouvernement français, et il va retourner par avion à Vichy, afin d'être autorisé à répondre¹.

Le 22 Décembre, le Gouvernement français informa le service annexe à Vichy de l'Ambassade de Paris qu'il était disposé, sans contre-parties allemandes et sans règlement préalable de questions politiques pendantes entre l'Allemagne et la France, à recevoir en Tunisie, en armes, le Corps d'Afrique allemand, et à donner à l'Armée coloniale française l'ordre d'ouvrir le feu sur les Anglais qui le poursuivaient.

En raison des contre-mesures militaires que prendront vraisemblablement les Anglais, il juge opportun qu'une plus grande liberté de mouvement soit accordée à la flotte

¹Voir en Annexe les Compte-rendu et Déclaration du Général Juin se rapportant à son voyage de Berlin.

française en Méditerranée et à l'armée coloniale française en Afrique du Nord.

La satisfaction à donner à cette demande ne constitue cependant par une condition préalable pour qu'une aide armée soit apportée à Rommel. Le Gouvernement français demande à être informé par le Gouvernement du Reich, et le Général Juin doit remettre officiellement la réponse à Darlan.

Comme la nouvelle disant que Rommel avait de nouveau réussi à se maintenir par ses propres moyens arriva au Quartier Général du Führer en même temps que celle concernant cette prise de position française, les pourparlers sur une coopération du Corps d'Afrique avec l'armée coloniale française ne furent pas poursuivis, et l'occasion ne fut pas donnée au Gouvernement français de transmettre officiellement sa réponse aux questions du Maréchal du Reich.

L'Ambassadeur Abetz s'étant personnellement employé, de manière active, à la réalisation d'une coopération militaire entre l'Allemagne et la France en Afrique du Nord, la phrase disant que "Rommel avait vaincu Abetz" circula à ce moment à Berlin. Le général Gause qui, en sa qualité d'officier de l'Etat-Major du Maréchal Rommel, avait eu connaissance des pourparlers de cette époque avec le Général Juin, reconnu en Mai 1943 à Tunis quelles suites ils auraient pu avoir pour la conduite de la guerre allemande, en disant à ses officiers, quelques heures avant d'abandonner Tunis : "Cette malheureuse victoire d'un jour nous a coûté l'Afrique."

*
**

Le 5 Janvier 1942, l'Ambassadeur Abetz fut reçu par le Führer et fit au Ministre des Affaires Etrangères du Reich le compte rendu suivant sur cet entretien :

*
**

Rapport du 5 Janvier 1942

" Ainsi que je l'ai déjà communiqué dans mon rapport télégraphique, le Führer me reçut le 5 Janvier 1942 en présence du Ministre plénipotentiaire Henel et du Général Schmud. L'entretien dura deux heures.

Au cours de cet entretien, le Führer entama les questions suivantes :

- 1) Les transports du ravitaillement via Bizerte et la Tunisie, destinés au Corps d'Afrique.
- 2) Les conditions préalables d'une politique de " collaboration " avec la France.
- 3) La possibilité d'une coopération militaire de la France avec l'Allemagne contre les puissances anglo-saxonnes.
- 4) Les bases d'une paix préliminaire dans le cas d'une déclaration de guerre française à l'Angleterre et aux Etats-Unis.

1

Comme introduction, le Führer précisa les conceptions des Français, telles qu'elles découlaient du point de vue — dont nous avons eu officieusement connaissance — que le Gouvernement français a adopté le 22 Décembre 1941. Les Français semblaient être disposés à accepter l'utilisation camouflée de la ligne de ravitaillement via Bizerte et la Tunisie. Ils présentaient toutefois, avant d'y consentir effectivement, de nouvelles demandes, quoique nous eussions déjà fourni, en majorité, les contre-parties convenues.

Le Duce lui a communiqué ses idées sur de larges concessions parmi lesquelles figurent la libération de prisonniers de guerre, la modification du statut d'occupation et d'autres concessions encore. Il a l'intention de s'assurer en tout cas la possibilité des transports par mer, via Bizerte et la Tunisie, au besoin par la force.

A la question, posée par le Führer, de savoir quelle serait la conséquence de la prise par la force, de Tunis et de Bizerte par les Italiens, je répondis que cela signifierait la rupture de la convention d'armistice et, par voie de conséquence, la défection immédiate de la flotte française, ainsi que de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Occidentale et la création d'un front ennemi unique, s'étendant du Maroc jusqu'à la Turquie. En plus, nous serions obligés d'occuper l'ensemble de la France métropolitaine, ce qui ne devait pas être réalisable, en raison de nos faibles effectifs d'occupation actuels.

Le Führer approuva ma manière de voir en faisant la restriction que l'occupation ne pouvait nullement être considérée comme faible. A l'heure actuelle, il y a toujours 38 divisions en France, soit dix fois plus que les effectifs de l'armée allemande d'avant 1933, et cinq fois plus que les effectifs de l'armée française de la même époque.

Il (le Führer) voudrait attendre, avant de prendre définitivement position au sujet de la question de la mise à contribution de la France pour les transports de ravitaillement via Bizerte et la Tunisie, de savoir si Rommel ne réussirait pas à tenir sans un tel secours. Si les Anglais étaient obligés de retirer des forces de l'Afrique du Nord en raison de la situation militaire en Asie Orientale, cela signifierait une décharge substantielle pour notre Corps d'Afrique.

Je déclarai que la prise de position — dont nous avons eu officieusement connaissance — du Gouvernement français répondait par l'affirmative aux deux questions posées par le Maréchal du Reich. Nous pourrions prendre les Français au mot et les inviter à procéder immédiatement, sans leur accorder d'autres contre-parties, aux transports de ravitaillement via la Tunisie et Bizerte. Les demandes présentées par le Gouvernement français tendant à obtenir une plus grande liberté des mouvements militaires en Méditerranée occidentale et en Afrique du Nord, ne sont pas une condition préalable, mais une mesure de précaution en prévision

des réactions militaires des Anglo-Saxons, auxquelles il faut s'attendre le cas échéant. En conséquence, il y a lieu de ne promettre aux Français de leur donner satisfaction que sous condition, c'est-à-dire, uniquement dans le cas où les Anglo-Saxons entreprendraient des opérations militaires contre l'Afrique française du Nord ou l'Afrique Occidentale française.

A ma question de savoir si la prise de position — connue depuis le 22 Décembre — du Gouvernement français, devra être communiquée par écrit par le Chef de Cabinet du Ministère de la Marine, le Contre-Amiral Fontaine, ou verbalement par Darlan lui-même, le Führer décida de laisser cette question en suspens durant quelques jours encore.

Au cours de la conversation, le Führer déclara à plusieurs reprises qu'il ne pouvait se représenter rien de substantiel sous le terme "collaboration". Il était d'avis que l'attitude des Français correspondait à peu près à la manière dont ils paraissent attendre à présent comment les choses se développeront. Si tout allait bien, ils s'embarqueraient encore à midi moins cinq ; si cela tournait mal pour nous, ils passeraient du côté opposé. Ce qu'ils attendent de nous à l'heure actuelle, c'est la traite dont personne ne sait qui la paiera effectivement. Le programme que les Français voulaient nous communiquer a dû être repoussé. Le Maréchal du Reich y a mis bon ordre. Cette "collaboration" est une affaire très unilatérale, parce que les Français l'entendent de telle manière que nous devons leur donner toutes sortes de choses, sans qu'eux soient disposés à accorder des contreparties concrètes. En tout cas, il faut éviter deux choses : le transfert du Gouvernement à Paris et une modification de l'état d'occupation.

A la question posée par le Führer de savoir ce que les Français voulaient effectivement, je répondis que, chez eux, on ne rencontrait pas d'expression d'une volonté générale. En France, on s'adonne à des tendances contradictoires. Le Gouvernement militaire qui tient les leviers de com-

mande à Vichy est indispensable pour l'instant, parce que lui seul peut empêcher la défection de l'Afrique du Nord, et qu'il peut nous être utile dans toutes les questions liées à l'Afrique du Nord, à l'Afrique Occidentale et à la Méditerranée. Dès que la présence de quelques divisions allemandes en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale nous garantira l'influence voulue, le Gouvernement devra être remanié par l'adjonction d'une série de ministres ayant des conceptions sociales et moins nationalistes.

Le Führer se renseigna sur la position de Darlan. Je répondis qu'il n'occupe pas une position particulièrement ferme parmi le peuple français, mais que, par contre, il dispose d'un fort appui dans la marine. Pétain est une sorte d'idole, dans le genre de Hindenburg ; toutefois je ne considère ni Pétain ni Darlan comme de grands hommes. La popularité de Laval a légèrement augmenté, parce qu'il se trouve dans l'opposition et que les éléments de gauche espèrent de lui qu'il empêchera un glissement total de la France du côté de la réaction. Si l'on veut faire une politique concrète avec les Français, on ne peut pas éviter de faire entrer Laval dans le Gouvernement, même s'il faut courir le risque qu'un nouvel attentat soit commis contre lui.

Quelle que soit la forme que prendront nos relations avec la France, il n'est pas désirable de cesser l'occupation allemande étant donné qu'à l'heure actuelle, aucun Gouvernement ne serait à même de subsister en France sans le secours de l'armée allemande.

Selon le développement de la situation, il doit être recommandé de sortir le drapeau français à côté du drapeau allemand et qu'à l'occasion, Pétain puisse entreprendre des voyages en zone occupée.

Le Führer demanda quel fut, en France, l'effet du retour des prisonniers de guerre. Je répondis qu'ils sont pour la plupart de bons agents de propagande pour l'Allemagne. Ils se rangent sans équivoque derrière Pétain et sont très prévenus contre l'Angleterre. Au moment de la campagne de

Syrie, des dizaines de milliers de prisonniers ont voulu se présenter dans les camps, pour prendre part à la lutte contre l'Angleterre. La conduite des prisonniers de guerre en Allemagne confirme bien leur point de vue positif. Dans la plupart des cas, ils se comportent davantage comme collaborateurs que comme prisonniers de guerre.

La population et les ouvriers français, travailleurs volontaires en Allemagne, font preuve également d'une bonne volonté surprenante pour un ennemi battu.

Le Führer y rattacha la remarque qu'il est curieux, en effet, étant donné l'hostilité historique existant entre la France et l'Allemagne, de voir quelle attitude le peuple français a adoptée après la passe d'armes de l'été 1940. Il n'existe, de cela, ni un exemple dans l'histoire, ni une explication.

Je répondis que la population primitive de la France, d'origine celte et romane, était constituée par un peuple de paysans et d'artisans paisibles qui, au cours des siècles, s'est toujours plus facilement soumis aux conquérants étrangers que les autres peuples. Au début de l'histoire française se place Vercingétorix qui a été abandonné par ses compatriotes et l'accommodement relativement rapide avec la domination qui se sont accommodés rapidement de la domination germanique, les Francs purent également prendre en mains la direction sans rencontrer de résistance notable. L'attitude très raisonnable, à l'égard de l'Allemagne, des grandes masses populaires, en opposition avec celle adoptée par les couches supérieures françaises peut, par conséquent, être expliquée historiquement et peut jouer un rôle décisif pour l'appréciation des relations futures entre l'Allemagne et la France.

Dès aujourd'hui, il est très important, quant à notre effort de guerre, que le Français du peuple en France et le prisonnier de guerre en Allemagne ne se comportent pas comme des anciens ennemis, mais comme des alliés éventuels.

Il y a évidemment le danger qu'au cas où l'idée de

« collaboration », jetée dans les masses, rentrerait dans le néant, un changement d'attitude en résulte. Les questions posées par les relations franco-allemandes ne peuvent, à mon avis, être laissées plus longtemps en suspens. A côté des couches passives de la population, il existe aussi et surtout parmi la jeunesse, des éléments actifs qui, inévitablement, seraient accaparés de plus en plus fortement par le programme d'action de de Gaulle, si la politique de "collaboration" n'établissait pas, bientôt, de son côté, un programme d'action.

3

Le Führer me demanda de lui dire, sur l'honneur et en conscience si je croyais que le peuple français se battrait contre l'Angleterre. Je répondis par la négative. Le peuple français est las de la guerre et il se battrait contre l'Angleterre à contre-cœur, tout comme il le ferait en entreprenant une nouvelle guerre contre nous. L'élément militaire combattif se trouve dans sa majorité en captivité allemande. Le Gouvernement français ne peut trouver un nombre suffisant de volontaires pour sa petite armée d'armistice.

Toutefois, je ne tiens pas cette question pour décisive parce que la lutte entre les puissances anglo-saxonnes est l'affaire, en première ligne, de la marine et de l'armée coloniale qui, elles, y sont décidées ; cette dernière peut être considérée comme sûre depuis que le Général Juin en a pris le commandement et qu'elle a été renforcée par les contingents très anglophobes de la campagne de Syrie. Partout où, depuis l'armistice et jusqu'à présent, des Français ont dû se défendre contre l'Angleterre, ils l'ont fait avec une grande résolution. Aussi Djibouti tient-il toujours sans faiblir, quoique les femmes et les enfants soient exposés à la faim et aux maladies et que la situation soit sans issue.

Il est certain que l'armée coloniale française se battrait avec grande bravoure, si les Anglais et les Américains la provoquaient à la lutte. Il faut y ajouter que le besoin de

se faire valoir et la gloriole française sont très développés, précisément chez les militaires des colonies et qu'ils applaudiraient fortement si la France pouvait rétablir l'honneur de ses armes après la défaite de 1940. Je suis convaincu qu'en alliance avec Juin, Rommel chasserait les Anglais de la Libye et les refoulerait jusqu'au delà du canal de Suez.

Le Führer objecta qu'en cas de coopération militaire avec des contingents français en Libye, de grandes difficultés pourraient surgir entre les Français et les Italiens. Je rétorquai qu'on pourrait fixer à l'armée française une direction d'attaque vers le lac Tchad en vue d'interrompre la liaison aérienne des Américains avec le Proche-Orient et de nous assurer d'importants produits tropicaux, comme le caoutchouc et les oléagineux. Après le départ probable de forces anglaises de Bathurst-Freetown et Nigeria pour l'Asie Orientale, le succès de telles opérations serait sans doute plus prometteur qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

Dans le sens de la note de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères du Reich, je mentionnai que la présence de divisions motorisées allemandes en Afrique du Nord représenterait, en vue de l'exécution de telles opérations françaises, une garantie à tous points de vue. Il faut toutefois que l'on nous fasse passer, non pour une puissance d'occupation, mais pour un renfort demandé par le Gouvernement français.

Le Führer demanda s'il était possible, somme toute, à un Gouvernement français d'accepter des conditions qui signifieraient la perte de la Tunisie, de la Corse et de Nice. Je répondis qu'il existait, au sein du Gouvernement français, des éléments qui se rendaient compte que la France devait choisir entre un anéantissement total et une paix dure, assurant cependant la subsistance d'une France réduite. Aucun homme d'Etat français ne peut toutefois défendre, vis-à-vis de l'opinion publique, une coopération militaire avec l'Allemagne en Méditerranée et en Afrique du Nord, en abandonnant en même temps ces territoires. En conséquence, leur cession devra être convenue, le cas échéant, dans une con-

vention secrète. En ce qui concerne la Tunisie, l'idée qu'elle appartient, à vrai dire, aux Italiens, ne fait pas défaut. La Corse, par contre, est un problème insoluble, en particulier du fait que d'innombrables Corses ont coutume d'entrer dans l'armée comme militaires de carrière et de devenir, ultérieurement, fonctionnaires, et qu'ils constituent pour ainsi dire l'armature de l'appareil militaire et administratif français.

Il est facile de donner une solution au problème du Pas-de-Calais, étant donné que beaucoup de Français comprennent qu'à l'avenir des canons prêts à tirer sur l'Angleterre devront y être placés en permanence. Les Français collaborationnistes espèrent cependant pouvoir nous démontrer, comme alliés dans la lutte contre l'Angleterre, que cette garantie n'en existerait pas moins avec des servants français.

En plus, je soulignai le grand profit que nous pourrions encore tirer du potentiel de guerre français, en particulier par une exploitation supplémentaire des chantiers maritimes français, dès que la France appartiendrait à notre système d'alliances. Nous y gagnerions une nette prépondérance sur l'industrie de guerre anglo-saxonne.

Le Führer approuva ce point de vue et déclara qu'on se ressentait déjà fortement de l'exclusion du potentiel français. Il compara la situation actuelle à celle de la dernière guerre, alors que les industries de guerre anglaises, américaines et françaises travaillaient contre nous.

A la question posée par le Führer de savoir quelle est la position prise par le Gouvernement français en ce qui concerne la déclaration de guerre à l'Angleterre et à l'Amérique, je répondis que les cercles gaullistes de Vichy interviennent plus ouvertement aujourd'hui en faveur de l'Angleterre, mais qu'ils comptent, avec leur politique d'attentisme, sur les Américains. Dès que les éléments collaborationnistes du Gouvernement français pourront constater que l'Allemagne est effectivement disposée à faire sienne une politique de

collaboration avec la France, ils se trouveront affermis intérieurement au point qu'ils se rendront maîtres des influences gaullistes.

Une déclaration de guerre immédiate de la France à l'Angleterre et aux Etats-Unis ne me semble pas possible mais, par contre des mesures françaises qui auraient comme suite des réactions militaires de la part de l'Angleterre et de l'Amérique me paraissent réalisables.

Darlan et Pétain sont tous deux d'avis que la flotte et l'armée coloniale françaises riposteraient dans ce cas. Pétain regretterait l'état de guerre avec l'Amérique et l'Angleterre qui en résulterait, Darlan l'acclamerait. Dans cet ordre d'idées, il faut encore relever que les militaires faisant partie du Gouvernement français ne sont en aucune façon atteints dans leur conviction d'une victoire allemande par les difficultés passagères intervenues dans la campagne de Russie et en Afrique. Pétain est un trop bon soldat pour ne pas reconnaître la supériorité de la position allemande et Darlan en tant qu'amiral, est plus que jamais affermi dans sa foi en notre victoire par les défaites des unités de la flotte anglo-saxonne en Asie Orientale. Darlan a aussi personnellement pleine conscience du danger qui serait couru par l'Empire colonial africain si les Anglo-Saxons s'y fixaient.

A ma question de savoir s'il était opportun de provoquer une rupture des relations entre la France et les Etats-Unis, le Führer répondit que sur ce sujet sa décision devait être ajournée pour quelques jours encore. En principe, il est disposé à ce que des conversations politiques, sans engagement, soient entamées avec la France et que Darlan soit reçu par le Ministre des Affaires Etrangères du Reich, et ensuite par lui, le Führer lui-même. Cependant, avant de prendre une décision définitive, il veut attendre le retour du Ministre des Affaires Etrangères du Reich et avoir avec lui un entretien, auquel je devrai assister, moi aussi.

4

Au cours de l'entretien et surtout vers sa fin, le Führer délimita les possibilités d'une paix préliminaire pour le cas où la notion théorique de "collaboration", adoptée jusqu'à présent, ferait place à la réalité d'une coopération militaire pratique de la France avec l'Allemagne. Les relations avec la France changeraient immédiatement si la France déclarait sans équivoque la guerre à l'Angleterre et à l'Amérique. La situation qui serait ainsi créée changerait radicalement la situation de guerre actuelle. La flotte française pourra être d'une immense utilité dans la guerre contre les Anglo-Saxons. Gibraltar devra alors tomber, que les Espagnols y coopèrent ou non, et la Méditerranée sera définitivement perdue pour l'Angleterre. Il pourra alors retirer de France au moins 25 Divisions et les utiliser ailleurs.

Nos exigences territoriales à l'égard de la France pourront se maintenir dans certaines limites, du fait que la guerre à l'Est nous garantit des matières premières et des territoires de colonisation en quantité suffisante. Nous pourrions aussi être généreux dans la question coloniale, parce que les territoires d'outre-mer ne nous intéressent que peu, étant donné que nos colonies sont situées dans l'Est. Il est évident que la France devra perdre l'Alsace-Lorraine. Elle en prendra bien son parti. La question du Pas-de-Calais pourra trouver une solution en ce sens que les Français conserveraient le pays et nous les points d'appui. La question de la Tunisie restera pendante jusqu'après la guerre. Nous n'aurons pas besoin de prendre des égards particuliers vis-à-vis des Espagnols.

On pourra modifier la question des prisonniers de guerre, en traitant les prisonniers de guerre français comme travailleurs, tout comme les ouvriers allemands. On pourra leur accorder, par an, un ou deux congés pour se rendre en France, et le Gouvernement français devra s'engager à ce que chacun, ou un ouvrier équivalent, retourne chaque fois à son poste.

La question des dommages de guerre pourra aussi être réglée de ce fait, parce que nous ne voulons ni devises, ni or. Nous rétribuerons le travail des ouvriers par des sommes modiques ; en compensation, le Gouvernement français devra faire ouvrir des comptes d'épargne aux travailleurs dans leur propre pays et y verser la différence. De cette façon, la France n'aura même pas besoin de transférer ses devises à l'étranger. Finalement, tout dépendra de la victoire. Nous pourrons utiliser les cheminots français avec les nôtres dans l'Est, des mineurs pourront être employés dans le bassin du Donetz et réaliser de grandes choses en faveur du potentiel de guerre commun. Sans aucun doute, il faudra réfléchir minutieusement à ces questions et tout d'abord déterminer si la coopération de la France constituerait réellement un avantage en notre faveur. Il faut se rappeler que l'entrée en guerre de la France présenterait aussi, en ce qui nous concerne, de nouvelles et grandes exigences, en particulier dans le domaine du ravitaillement en carburant, en matériel et en vivres.

Signé : ABETZ. "

**

A la suite de cet entretien, l'Ambassade fut avisée que Darlan devait se tenir prêt à être reçu, ces prochains jours, par le Führer et le Ministre des Affaires Etrangères du Reich, mais que le mot "paix préliminaire" ne devait pas être prononcé lors de cette communication à Darlan.

Avant son voyage au Quartier Général du Führer, Darlan s'assura encore, au Conseil de Cabinet secret du 10 Janvier 1942 de l'accord du Maréchal Pétain et des membres les plus importants du Gouvernement au sujet de la coopération militaire qu'il envisageait avec l'Allemagne.

Le Conseil de Cabinet, sur lequel l'Ambassade de Paris fit un rapport dans le télégramme du 12 Janvier 1942, prit la résolution d'entrer en état de guerre officiel avec l'Angleterre et les Etats-Unis, si l'Allemagne garantissait les conditions préalables, politiques, économiques et militaires néces-

saires à une conduite, couronnée de succès, de la guerre.

La décision prise par le Conseil de Cabinet secret français du 10 Janvier 1942 n'a pas été mise par le Gouvernement du Reich, à l'ordre du jour d'une discussion franco-allemande, tout comme n'eut jamais lieu la réception de Darlan au Quartier Général du Führer. Darlan qui était déjà arrivé à Paris dans son wagon-salon, accompagné de quelques personnalités militaires, dut rentrer à Vichy après plusieurs jours d'attente, sans avoir réussi.

Le Gouvernement français ne cacha pas sa déception de cette réserve allemande, étant donné — ainsi qu'il le souligna — que son offre d'alliance avait été faite à un moment où la situation militaire de l'Allemagne était difficile en Russie et indécise en Afrique du Nord, de sorte que l'on ne pouvait lui faire le reproche d'avoir agi par opportunité.

Mais ce fut précisément cette situation militaire qui détermina le Gouvernement du Reich à cette réserve à l'égard de la France.

**

Rapport du Ministre Plénipotentiaire Hennel du 8-1-1942

A la suite d'une conversation sur l'Angleterre, au cours de laquelle le Führer exprima à quel point le fait de chercher maintenant du secours, partout de par le monde, portait honte à cette fière Nation, le Führer dit qu'il lui répugnait de négocier avec la France, aussi longtemps qu'il n'occupera pas une situation militaire prépondérante, sans équivoque, aux yeux de l'étranger. En conséquence, il n'entamera, en aucun cas, les pourparlers avec la France avant que Rommel ait au moins repris l'initiative en Afrique du Nord.

A ce dernier sujet, il faut mentionner que la situation

du Corps d'Afrique allemand est admise comme rétablie depuis l'arrivée du dernier grand convoi à Tripoli. Le Führer croit que l'Angleterre sera forcée, par suite de ses obligations en Asie Orientale, d'y envoyer des troupes, du matériel et du tonnage maritime. En conséquence, il exprima, à plusieurs reprises, sa supposition que les Anglais retireraient de puissantes forces d'Afrique du Nord à destination de l'Asie Orientale. Il espère que, dès que cela se confirmera, le Général Rommel pourra de nouveau passer à l'offensive, en exploitant la faiblesse des Anglais. Si les Anglais projetaient effectivement une nouvelle attaque en Libye, ils auraient dû engager toutes les forces navales disponibles pour détruire nos convois se dirigeant sur Tripoli. Mais comme ils ne l'ont pas fait, et qu'ils ont même évité un combat avec la flotte italienne, le Führer croit pouvoir admettre qu'ils n'ont pas d'intentions offensives en Afrique pour le moment, au bénéfice de leur position en Asie Orientale.

Signé : HENNEL.

V

LE DEUXIEME GOUVERNEMENT LAVAL

L'envoi du Général Juin à Berlin et l'offre d'alliance du 10 Janvier 1942 furent les dernières tentatives de Darlan en vue d'établir une collaboration militaire et politique avec l'Allemagne.

Lorsqu'elles tombèrent dans le néant, sa colonne vertébrale en fut brisée et il n'osa plus intervenir contre les éléments attentistes du Cabinet et de l'Etat-Major.

D'autres ministres collaborationnistes adoptèrent aussi une réserve, visible de jour en jour, et ce n'est qu'ainsi qu'on peut expliquer l'attitude passive adoptée par le Gouvernement de Vichy pendant le procès de Riom.

Comme l'a aussi démontré le procès de l'incendie du Reichstag de Leipzig, en ce qui concerne l'Allemagne nationaliste-socialiste, il est certain qu'un procès spectaculaire politique, conduit par des juristes, est difficilement compatible avec l'essence même d'un Etat autoritaire.

Mais le fait qu'un Gouvernement se soit tenu sur la réserve comme le fit le Gouvernement de Vichy à Riom, qui se laissa moralement mettre au pied du mur par un Blum

et un Daladier, démontra qu'il n'était pas, ou — plus exactement — qu'il n'était plus sûr de sa propre cause.

Rapport du 2 Avril 1942

On peut douter que la collaboration avec la France était réalisable comme *but* de la politique allemande. Il est cependant prouvé que l'idée de collaboration, en tant que *moyen* de la politique française de l'Allemagne, comporte les plus grands avantages.

Au cours d'une discussion des questions françaises, le Führer exprima, le 5 Janvier 1942, son étonnement sur la population, les ouvriers et les prisonniers de guerre français qui se comportent en majorité, à l'égard des besoins de l'effort de guerre allemand, non comme des ennemis, mais comme des collaborateurs, et il déclara que ce fait était sans précédent dans l'histoire.

Cette attitude du peuple français, dont de nombreux exemples existent au sein du Gouvernement français, était née de l'espoir (qui n'était qu'illusion) que l'Allemagne se montrerait reconnaissante de la collaboration volontaire de la France dans la gestion de l'armistice et, plus tard, dans le *Traité de Paix*.

Si les Français perdaient cet espoir (qui n'était qu'illusion) ils renonceraient à leurs bonnes dispositions présentes tendant à soutenir notre effort de guerre dans la mesure du possible et retomberaient dans l'attitude classique d'un pays vaincu, c'est-à-dire qu'ils rempliraient extérieurement de façon plus ou moins correcte, les obligations imposées par le vainqueur, mais qu'à chaque occasion qui se présenterait, ils s'adonneraient dans le secret, au sabotage et à la résistance passive.

La " collaboration " militaire

Depuis la réception de Darlan par le Führer le 11 Mai 1941 à Berchtesgaden, le Gouvernement français a soutenu

l'effort de guerre des puissances de l'Axe, entre autres mesures, par les suivantes :

1) Remise à l'Irak des 3/4 des armes stockées en Syrie. Ravitaillement en Syrie d'avions allemands destinés à l'Irak.

2) Résistance contre les Anglais qui pénétraient en Syrie, jusqu'à épuisement complet des possibilités de défense française.

3) Défense de Djibouti malgré l'apparition de cas graves de scorbut, par suite du blocus des vivres exercé par les Anglais.

4) Ouverture des frontières de l'Indo-Chine à l'Armée japonaise, en tant que tremplin pour les opérations contre Hong-Kong, Singapour et les Indes néerlandaises.

5) Cession de véhicules auto et de canons, et transport, à travers la Tunisie, de matériel de ravitaillement, destinés aux Corps d'Afrique allemand et italien. Exécution des transports de vedettes rapides allemandes par le canal du Rhône et le Rhône vers la Méditerranée. Signalement des positions de navires anglais pour les convois italiens vers la Libye.

6) Rappel du Général Weygand, parce qu'il aurait empêché une coopération militaire constructive en Méditerranée et en Afrique du Nord.

En outre, le Gouvernement français s'est déclaré prêt à :

Rompre ses relations diplomatiques avec les Etats-Unis, si l'Allemagne le désirait;

Laisser pénétrer en Tunisie le Corps d'Afrique allemand et à attaquer, avec lui, les Anglais si cela devenait nécessaire;

Déclarer la guerre à l'Angleterre et aux Etats-Unis si l'Allemagne consentait les facilités et les assistances nécessaires à l'exécution militaire heureuse de la lutte.

Par ces prestations militaires et ces déclarations, le Gouvernement français a témoigné, en pratique et en théorie, sa volonté de collaborer avec l'Allemagne, mais il ne lui a cependant pas été répondu jusqu'à l'heure actuelle.

La " collaboration " économique

Notre politique économique en France est placée devant les faits suivants :

1) Etant donné la situation tendue de l'approvisionnement de l'Allemagne, la plus grande quantité possible de vivres, matières premières et produits industriels doit être prélevée en France.

2) Même en France occupée, nous ne disposons pas, selon l'avis des services militaires compétents, de forces suffisantes pour faire rentrer par la contrainte les marchandises à transporter. En France non occupée et en Afrique du Nord, nous ne pouvons pas, de toute façon, procéder à des réquisitions.

3) Nous avons besoin, par conséquent, de la coopération du Gouvernement français, pour saisir les vivres, matières premières et produits industriels nécessaires à l'Allemagne.

Comme la coopération que nous demandons au Gouvernement français dépasse de loin ses obligations de droit formel stipulés dans la convention d'armistice, il faut encore employer des arguments moraux et politiques, afin qu'il cède à nos desiderata.

La France a opprimé l'Allemagne vaincue après 1918, également sur le terrain économique, de telle façon que toute réquisition et appropriation de marchandises françaises représente une expiation historique de l'attitude prise par la France en son temps.

De plus, le peuple allemand supporte, dans son sang, les plus grands sacrifices dans la grande lutte contre le bol-

chevisme, lutte dont l'importance européenne a aussi été reconnue officiellement par la France. Il est donc équitable — indépendamment même du droit du vainqueur — que le peuple allemand soit matériellement avantagé et que les vivres, matières premières, produits industriels français soient mis, en première ligne, à la disposition des besoins du peuple allemand.

L'argument le plus efficace réside cependant dans le fait que la France peut trouver, le cas échéant, des facilités d'ordre politique par une coopération économique volontaire dépassant les obligations de la Convention d'armistice.

Si la France ne fournissait que les prestations économiques imposées par les paragraphes de la Convention d'armistice, nous nous trouverions bientôt placés devant des problèmes pratiquement insolubles et nous ne serions pas à même d'obtenir par des mesures de contrainte, une partie seulement des résultats que nous a garantis, jusqu'à présent, la coopération volontaire du Gouvernement français.

Les quantités de marchandises que la France a cédées jusqu'à présent à l'Allemagne, par application de la Convention d'armistice et comme butin de guerre, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en dresser la liste à nouveau. Par contre, les matières premières et produits importants pour la guerre que la France a fournis volontairement, en plus des quantités stipulées par la Convention d'armistice, sont moins connus.

C'est ainsi qu'ont été livrés volontairement jusqu'à présent, dans quelques cas presque exclusivement en provenance de la zone occupée et des colonies, entre autres produits, ceux énumérés ci-dessous :

5 millions	de tonnes	de fer et acier,
225.000	—	de cuivre,
340.000	—	de bauxite,
270.000	—	de phosphates,
170.000	—	de laine,

950.000	tonnes de peaux,
200.000	— de pneus,
16.200	— de caoutchouc,
229.000	— de viande,
610.000	— de blé,
8.500	— de matières grasses,
41.480	— d'huiles végétales,
17.460	— de cacao,
755.000	— d'avoine,
826.000	— de paille,
610.000	— de foin,
2,8 millions	— de vin,
3.000	locomotives,
150.000	wagons,
16.484	machines-outils,
8.000	moteurs,
108.909	véhicules auto.

Depuis l'été 1940, des commandes d'armement allemandes pour une valeur de 4,5 milliards de Reichsmark ont pu être placées en France occupée et non occupée.

L'emploi de la main-d'œuvre française est de la plus haute importance pour l'économie de guerre allemande. Le nombre total des français travaillant au service de notre économie de guerre peut être chiffré à trois millions d'hommes. Ils ont travaillé, jusqu'à présent, à l'entière satisfaction des services et commettants allemands. Il est cependant évident que le rendement de cette main-d'œuvre diminuerait, en raison de la situation alimentaire qui devient de plus en plus difficile, si cette main-d'œuvre n'était plus animée de l'idée politique de la collaboration.

Il est aussi regrettable, dans cet ordre d'idées, que les industriels français qui, du point de vue politique, ne pour-

ront jamais être gagnés à notre cause, réalisent des bénéfices énormes grâce à nos commandes, alors que, dans beaucoup de familles ouvrières, le revenu hebdomadaire total ne suffit pas, en raison du blocage des salaires que nous avons imposés, à payer les très maigres attributions de vivres.

La situation de politique intérieure

Comme dans tous pays, une minorité relativement faible de la population totale s'intéresse activement en France aux questions politiques; selon son point de vue à l'égard de l'Allemagne, elle peut être divisée en 4 groupes :

1) Les partisans de de Gaulle qui voudraient reprendre la lutte contre l'Allemagne. Leur importance a été surestimée au cours de l'année passée.

2) Les partisans d'une politique d'attente, les "attentistes", ainsi qu'on les nomme, qui attendent le cours ultérieur pris par les événements militaires dans l'espoir secret que la fortune des armes pourraient encore se décider, malgré tout, contre les puissances de l'Axe et qui, dans ce cas, attendent des Etats-Unis qu'ils jouent le rôle d'arbitre lors des pourparlers de paix. Ce groupe a perdu de son importance depuis l'entrée en guerre du Japon et de l'Amérique, mais il est cependant numériquement toujours le plus fort à Vichy.

3) Les "Collaborationnistes à temps" qui sont convaincus de la victoire allemande et qui voudraient détourner de la France, par pure opportunité, à l'aide de la politique de collaboration, les conséquences les plus catastrophiques de la défaite. Toutefois, si le rapport des forces dans le monde devait encore se modifier encore une fois dans 20 ou 30 ans, ces "collaborationnistes" approuveraient sans hésitation une nouvelle décision par les armes. En conséquence, ils cherchent, dès maintenant, à armer, moralement et matériellement le peuple et la jeunesse en vue d'une telle éventualité. La plupart des membres du Gouvernement français doivent être comptés dans ce groupe.

4) Les vrais collaborationnistes qui défendent la collaboration avec l'Allemagne en n'importe quelles circonstances extérieures et qui considèrent l'intégration volontaire de la France dans l'Europe dirigée par l'Allemagne, non seulement comme la solution la plus utile pour la France, mais aussi comme un fait historique nécessaire. L'importance de ce groupe a été souvent sous-estimée au cours de l'année passée.

Contrairement aux Cabinets de l'automne 1940 et du printemps 1941, l'actuel Gouvernement français a fortement intensifié la lutte contre les Gaullistes. Mais il essaie aussi de combattre, sous une forme habilement camouflée, les vrais collaborationnistes, parce qu'il craint une influence trop étendue et durable de l'Allemagne sur la France s'ils devaient gagner du terrain.

En conséquence, l'Ambassade de Paris a pris ces collaborationnistes sous sa protection et a créé des instruments politiques à l'aide du personnel de rédaction de la presse parisienne, du Comité Central de la Légion contre le Bolchevisme, du Mouvement National Populaire du parti de Doriot, du Service de propagande des Syndicats, de la Fédération des Associations d'Anciens Combattants et de quelques plus petites associations, instruments politiques qui pourront se mettre, à un moment donné, en opposition ouverte contre Vichy et proclamer un gouvernement populaire qui serait davantage à notre convenance.

Il est cependant également possible que, sans que nous le désirions et sans que nous nous en mêlions, le Gouvernement Pétain s'achemine vers une crise. L'insuccès des tentatives en vue d'entrer en pourparlers avec le Gouvernement allemand, l'absence de contre-parties allemandes pour les prestations volontaires, dépassant la Convention d'armistice, et les troubles, provoqués par le manque de vivres, auxquels il faut s'attendre pendant les prochains mois en zone non occupée, ont incité une série de Ministres actuels à envisager de se retirer.

Il se trouve malheureusement parmi eux quelques collaborationnistes très utiles pour notre politique, qui craignent d'être stigmatisés comme des hommes du genre de Erzberger, par suite de l'attitude et des mesures allemandes.

*Propositions pour le traitement ultérieur
des questions françaises*

Fidèle à son principe disant qu'en politique extérieure, la politique du sentiment est une haute trahison, Bismark n'a pas pris en 1871, les protestations d'amitié de la France vaincue pour de l'argent comptant, mais d'un autre côté, il a exploité sans préjugés les possibilités qui s'offraient à lui, en vue d'une ingérence constructive dans la politique française. Son opinion sur la France était exacte au point qu'aujourd'hui encore, elle peut nous servir de règle. A la vanité nationale blessée des Français, il donna de nouveaux champs d'activité en Afrique du Nord et força la France à prendre, en politique intérieure, une tendance de gauche parce que celle-ci détournait plus facilement le pays des idées de revanche. Si Bismark avait pu poursuivre son œuvre, Fachoda ne serait pas devenu le point de départ de l'alliance franco-anglaise, mais le déclenchement d'un conflit franco-anglais.

Depuis la défaite militaire de la France en 1940, la politique allemande se trouve placée devant les mêmes problèmes et possibilités que l'a été Bismark en 1870-71. La flotte française de laquelle Darlan lui-même dit " qu'elle est la seule formation française qui soit sortie invaincue de la guerre, et qu'elle seule a réalisé à quel point la France a été battue ", pourrait être chargée, par nos soins, d'une place honorable dans la défense sur mer des intérêts européens, d'autant plus que sa haine de l'Angleterre est hors de doute.

A l'intérieur de la France, on pourrait amener au pouvoir un Gouvernement de gauche qui se subordonnerait volontairement à la direction de l'Allemagne, même après la guerre. A ce sujet il faut prendre en considération que, depuis

un demi-siècle, la France n'a été un Etat autonome qu'en apparence et que sa politique économique, extérieure et intérieure a été déterminée, en réalité, par les Anglais. Nous n'avons donc qu'à remplacer l'ancienne influence anglaise par l'influence allemande, pour exercer en France toute domination voulue en liaison avec notre position de puissance militaire.

De telles solutions et la continuation de la coopération volontaire française, utile à notre effort de guerre, deviennent sans aucun doute plus difficiles tandis que nous continuons à laisser la question française en suspens.

Si l'entrée en guerre de la France aux côtés de l'Allemagne, entrée en guerre qui a été prise en considération par le Führer au cours de l'entretien du 5 Janvier 1942, ne devait pas, ou ne devait pas jusqu'à nouvel ordre, être désirée, il serait nécessaire à l'aide d'une solution intermédiaire, de maintenir les Français dans leurs espoirs ou leurs illusions au sujet de la politique de collaboration.

Les mesures suivantes auraient une grande signification vis-à-vis des membres du Gouvernement français qui défendent nos intérêts :

1) Le Gouvernement du Reich fera connaître verbalement au Maréchal Pétain et à l'Amiral Darlan qu'il a pris connaissance de la décision française prise le 10-1-1942 de déclarer sous certaines conditions préalables, la guerre à l'Angleterre et aux Etats-Unis. Le Gouvernement du Reich procède à l'examen des conditions préalables, politiques et militaires, d'une telle entrée en guerre de la France. En principe, il défend le point de vue que des conversations, de Gouvernement à Gouvernement, sur cette question et sur les autres problèmes, concernant les deux pays, ne doivent être entamées que lorsqu'elles auront été suffisamment préparées, de façon à pouvoir donner des résultats concrets.

2) Le Gouvernement français sera informé verbalement que le principe notifié par le Führer à Darlan, le 11 Mai 1941 à Berchtesgaden, principe établissant que l'Allemagne

fera à la France, en compensation de l'aide apportée à l'effort de guerre allemand, des concessions, cas pour cas, ne doit pas être interprété dans l'esprit mesquin du quai d'Orsay. La campagne de l'Est a une telle signification quant aux destinées de l'ensemble de l'Europe que chaque Nation, par conséquent aussi la France, a l'obligation historique de soutenir cette lutte, même sans obtenir de contre-partie.

Une seule exception pourrait être faite, le cas échéant en ce qui concerne la question des frais d'occupation, étant donné que la diminution de ces derniers a été promise en son temps à Darlan, pour le soutien accordé à l'effort de guerre de l'Irak, et que la France a fourni un prétexte à l'attaque anglaise de la Syrie, par les obligations qu'elle avait acceptées envers l'Irak et qu'elle a perdu la Syrie au bénéfice de l'Angleterre.

3) Le Maréchal Pétain sera autorisé à rendre visite, une fois par trimestre et sans être accompagné d'une grande suite, à une ville de la zone occupée, Paris excepté.

4) Scapini sera autorisé à occuper un étage de l'immeuble de l'Ambassade de France du Pariser Platz.

Il serait indiqué que le Gouvernement français assure également la protection de ses propriétés d'Etat immobilières situées en Allemagne, par l'intermédiaire de la mission Scapini, à côté de la défense — dont elle est déjà chargée — des intérêts de ses prisonniers de guerre et travailleurs civils en Allemagne.

Dans le cas contraire, le Gouvernement français serait obligé de charger la Suisse de la sauvegarde de ses intérêts, étant donné que la question d'une puissance protectrice de la France est restée en suspens depuis l'entrée en guerre des Etats-Unis.

5) En le faisant ressortir, de façon adéquate dans la presse et les actualités françaises, un contingent d'officiers de réserve, ne travaillant pas dans l'économie allemande, et d'hommes inaptes à porter les armes, sera mis, tous les mois, en congé de captivité.

6) La Société des Territoires de l'Est remettra les biens qu'elle administre, à leurs propriétaires français, si ceux-ci offrent la garantie d'une exploitation rationnelle et intense.

Par ces arrangements l'idée de collaboration pourrait être tenue en éveil parmi le Gouvernement et le peuple français, en 1942 également, à l'avantage de notre effort de guerre, et les actions d'épuration, encore nécessaires dans l'entourage personnel de Pétain, de l'Administration et de l'Armée, en particulier en Afrique du Nord, pourraient être mises à exécution.

Signé : ABETZ. "

*
**

Le Führer donna son accord en ce qui concerne les propositions pratiques, présentées dans le rapport du 2 Avril 1942, pour le traitement ultérieur des questions françaises à l'exception de l'autorisation des voyages du Maréchal Pétain, sous réserve que les services intérieurs allemands compétents n'élèvent pas d'objections d'ordre technique.

En ce qui concerne la mise en congé des prisonniers de guerre, le Führer envisagea une solution plus large. Il chargea le Commandement en Chef de la Wehrmacht de mettre en train l'octroi de permissions à destination de la France pour tous les prisonniers de guerre qui ont donné satisfaction dans leur travail.

Le fait que la crise gouvernementale de Vichy conduisit à une entente surprenante entre Pétain et Laval, et que Laval devait apporter dans le cas de sa rentrée dans le Gouvernement, certaines mesures favorables allemandes, joua déjà un rôle lors de ces examens.

Rapport du 8 Avril 1942

" Les pourparlers qui ont eu lieu, ces derniers jours, entre Laval, Pétain et Darlan, ont mis à l'ordre du jour, irrésistiblement, la question du retour de Laval dans le Gouvernement.

sistiblement, la question du retour de Laval dans le Gouvernement.

Suivant les informations que je possède, ces pourparlers ont été indirectement déclanchés par un entretien entre le Maréchal du Reich Goering et Laval, entretien qui a eu lieu fin Mars à Paris.

D'après les communications que m'a faites Laval, le Maréchal du Reich Goering a abordé, tout d'abord, des questions militaires et a souligné efficacement les grandes perspectives de victoire allemande, que laissait espérer la nouvelle offensive contre l'Armée Rouge. En partant de ce thème, le Maréchal du Reich en est arrivé à parler de l'attitude du Gouvernement français pendant la présente guerre. Il a blâmé très sévèrement l'attitude d'attentisme adoptée par la France, parce que cette attitude aura nécessairement les conséquences les plus graves pour l'avenir du peuple français. La façon de traiter le procès de Riom démontre que le Gouvernement de Vichy n'a pas compris vers quelle catastrophe il mène son pays, par suite de son attitude, et que l'on ne peut se fier à lui. Il peut en parler tout à fait ouvertement avec Laval qui a toujours été, dans les années d'avant-guerre, un ennemi honnête de l'Allemagne, de sorte qu'il peut être considéré maintenant comme un ami, honnête également, de l'Allemagne.

Le Maréchal du Reich Goering n'a pas conseillé à Laval, au cours de l'entretien, d'entrer dans le Gouvernement. Laval a cependant conclu des paroles du Maréchal du Reich que la tendance et la composition actuelles du Gouvernement français mènent le peuple français à sa perte, parce que l'Allemagne n'a aucune confiance dans la sincérité de la volonté française quant à la politique de collaboration, et qu'elle dictera, en conséquence, un Traité de Paix qui comportera la destruction de la France.

Laval n'a pas connaissance de la résolution prise le 10 Janvier 1942 par Pétain, Darlan et six Ministres français et transmise au Gouvernement du Reich, résolution d'entrer

en guerre contre l'Angleterre et les Etats-Unis, dans le cas d'un accord allemand. Il craint, en conséquence, que si le Gouvernement français ne se déclare prêt à entrer en lutte aux côtés de l'Axe qu'après les nouveaux grands succès militaires, auxquels il faut s'attendre, de la campagne de l'Est, cette disposition ne soit considérée par le Gouvernement du Reich, comme de l'opportunisme et que celui-ci n'en tienne plus compte.

En conséquence, Laval s'est décidé, quelques jours plus tard, à attirer, au cours d'un entretien personnel, l'attention du Maréchal Pétain sur la portée de cette question.

Cet entretien a alors conduit à l'accord convenu entre Laval, Pétain et Darlan, accord stipulant que Laval entretrait dans le Gouvernement et procéderait à son remaniement.

Signé : ABETZ.

Télégramme n° 1635 du 18 Avril 1942

" Paul Marion, Secrétaire d'Etat à l'Information, a fait à la presse, à 17 heures 30, la déclaration suivante :

" A la suite d'entretiens qu'il a eus, au cours de ces derniers jours, avec l'Amiral Darlan et Pierre Laval, le Maréchal Pétain a procédé, avec eux, à un examen de la situation politique. Après cet échange de vues, le Chef de l'Etat est arrivé à la conclusion que la forme actuelle du Gouvernement ne correspond plus aux exigences de la politique extérieure et intérieure française.

En tenant compte du caractère particulier des attributions de l'Amiral de la Flotte Darlan, successeur éventuel du Chef de l'Etat, le Maréchal Pétain a décidé de lui confier le Commandement en Chef des Forces Armées de Terre, de Mer et de l'Air. Conformément à ses prérogatives l'Amiral Darlan est autorisé à prendre part aux séances du Conseil des Ministres, pour autant que les questions de sa compétence y seront traitées.

Le Chef de l'Etat a pris une autre décision, en vue de garantir une conduite plus efficace et plus énergique des affaires gouvernementales.

Il a décidé de créer le poste de Chef du Gouvernement. Le Président Laval exercera ces fonctions sous la haute autorité du Chef de l'Etat, devant qui il sera responsable et à qui il rendra compte de ses actes. Il fait ainsi partie de ses attributions de présenter les Ministres au Chef de l'Etat, en vue de demander son accord. Il prendra la direction effective de la politique extérieure et intérieure de la France.

Outre ses fonctions de Chef du Gouvernement, le Président Laval sera chargé personnellement des fonctions de Ministre de l'Intérieur, de Ministre des Affaires Etrangères et de Ministre de l'Information.

Signé : SCHLEIER. "

Etant donné que Laval obtenait au Gouvernement une position plus forte qu'avant le 13 Décembre, de nouvelles possibilités se présentaient en faveur de la politique de Montoire.

Mais les mêmes forces qui avaient miné, dès après Montoire, la collaboration entre l'Allemagne et la France, dont les voies étaient préparées, se mirent à nouveau à l'œuvre.

La radio et la propagande chuchotées anglaises déversèrent leurs injures sur Laval. Les Anglais attaquèrent Madagascar, les Américains menacèrent d'occuper les Antilles.

Les Italiens saisirent immédiatement l'occasion de la rentrée de Laval dans le Gouvernement, pour faire valoir, avec une violence doublée et triplée, dans la presse, la radio et les manifestations publiques, leurs revendications territoriales sur la Savoie, Nice, la Corse et la Tunisie.

Le Gauleiter Burkel publia dans la Gazette de Franc-

fort, le 24 Avril 1942, un article dans lequel il annonça de nouvelles mesures de transfert de population en Lorraine.

Mais l'événement qui devait d'avance paralyser Laval lors de son entrée dans le Gouvernement, fut l'évasion du Général Giraud, qui se trouvait en captivité en Allemagne. Ainsi que l'Ambassade de Paris en avait informé le Commandement en Chef de la Wehrmacht en Septembre 1941, cet Officier Général nourrissait, dès cette époque, des projets d'évasion. Mais ce n'est certainement pas par hasard qu'il a entrepris cette évasion, préparée par le Deuxième Bureau, précisément pendant les jours de l'entrée de Laval dans le Gouvernement.

Après que Giraud eût traversé l'Allemagne sans rencontrer d'obstacles et fut arrivé, via la Suisse, à Vichy, l'Ambassade de Paris reçut pour instruction, le 29-4-1942, de demander au Gouvernement français le retour volontaire en captivité du Général en Allemagne.

Devant Pétain, Darlan et Laval, Giraud s'y déclara disposé tout d'abord; il retira toutefois sa promesse le 1^{er} Mai pendant une visite qu'il fit à sa famille à Lyon.

Laval pria ensuite l'Ambassadeur Abetz de lui accorder un entretien qui eut lieu le 2 Mai à Moulins et auquel Darlan assista également. Au cours de cet entretien, Laval proposa de faire venir Giraud de Vichy, afin qu'il prit part aux pourparlers. L'Ambassadeur Abetz y consentit, en vue, le cas échéant, de pouvoir convaincre Giraud, en s'adressant à lui personnellement, de la nécessité de son retour en captivité en Allemagne. Giraud resta toutefois sur son refus.

*
**

Rapport du 3 Mai 1942

" Contrairement au point de vue, répandu aussi en Allemagne, que le Général Giraud est un homme d'envergure, j'ai acquis l'impression qu'il est d'esprit très étroit.

Giraud donna l'impression que ses nerfs étaient épuisés et il doit se trouver, encore à l'heure actuelle, sous l'effet de

choc des fatigues et le contre-coup de l'évasion. Etant donné la nature bornée qui, manifestement lui appartient en propre, et le fait qu'il se laissa influencer par sa famille, je ne crois pas qu'il choisira, après avoir réfléchi dans le calme, le chemin du retour en captivité.

Comme il représente un danger pour nous, malgré la surveillance très sévère ordonnée par Laval et malgré l'assurance qu'il a donnée d'adopter une attitude loyale, son retour en Allemagne devrait être provoqué rapidement par d'autres moyens.

En raison de leur position très critiquée du point de vue politique, nous ne pouvons pas exiger de Darlan et de Laval, mais bien de Pétain, qu'il donne au Général Giraud l'ordre de retourner en captivité en Allemagne.

Si Giraud ne donne pas suite à cet ordre, le Chef de l'Etat peut le faire arrêter et incarcérer. Il me semble que, depuis Lyon, avec la coopération active du Gouvernement français, un transfert par surprise de Giraud en France occupée soit possible.

Signé : ABETZ. "

*
**

Par télégramme en date du 4-5-1942, l'Ambassade de Paris proposa un plan concret, en vue d'enlever Giraud par la force en France non occupée mais elle reçut le 6-5-1942 l'ordre de s'abstenir donéavant de s'immiscer dans l'affaire Giraud, parce que celle-ci devait être donéavant traitée par la Commission d'Armistice exclusivement.

La Commission d'Armistice informa le Gouvernement français qu'en raison de l'évasion du Général Giraud de la forteresse de Königstein, une série de mesures de représailles seraient prises dans les Oflag et les Stalag et que tous les avantages accordés aux prisonniers de guerre français seraient supprimés pour une durée indéterminée. Cela annula aussi

les permissions à destination de la France qui allaient être accordées aux prisonniers de guerre français à l'occasion de l'entrée de Laval dans le Gouvernement.

Il ne fut pas moins grave pour Laval qu'on eût été obligé de renoncer, en raison de l'évasion de Giraud, à la réception, prévue en sa faveur par le Ministre des Affaires Etrangères du Reich. En conséquence, Laval essaya de prendre par écrit, contact avec le Gouvernement du Reich.

**

*Lettre de Laval au Ministre des Affaires Etrangères
du Reich en date du 12 Mai 1942*

" Excellence,

J'ai pris, à un moment difficile, la responsabilité de la direction de la politique française, sous la haute autorité du Maréchal Pétain. Vous connaissez mes vues sur les relations que je désire voir s'établir entre nos deux pays. Elles ont besoin d'une base de loyauté et de confiance.

Les Français savent que je veux rechercher et épuiser tous les moyens, afin d'arriver à une réconciliation et une entente étroite avec l'Allemagne.

Les Français savent que la paix future est sauvegardée par notre entente, et dans ces conditions, je suis certain que la France trouvera, dans la nouvelle Europe, une place digne de son passé.

Afin de protéger l'Europe d'une bolchevisation qui détruirait notre culture jusque dans ses bases, l'Allemagne s'est préparée à une lutte gigantesque. Le sang de sa jeunesse va couler. Je voudrais que vous sachiez que le Gouvernement français ne reste pas indifférent devant l'ampleur immense des sacrifices, auxquels votre pays consent volontairement, et dans notre malheur, je voudrais vous dire, spontanément, et simplement, que la France est disposée, selon ses possibilités et sans aucun ajournement, à contribuer pour sa part à vos efforts.

L'Allemagne a mobilisé, en vue de la plus grande bataille de l'histoire, les éléments les plus jeunes et les plus actifs de son peuple, elle a, par conséquent, besoin d'hommes. Je comprends ces nécessités et je suis prêt à mettre mon aide à votre disposition.

J'ai le désir, en conséquence, que des Français, aussi nombreux que possible, prennent dans vos usines la place de ceux qui partent sur le front de l'Est.

Les Français sont liés à leur sol, mais je sais qu'ils seraient prêts à le quitter pour une tâche dont la signification historique et nationale leur a été exposée.

Je ferai de mon mieux dans ce sens et je vous prie de m'aider en vue de créer un terrain psychologique qui pourrait faciliter mon action.

La France est représentée, de façon symbolique, sur le front de l'Est par sa Légion Antibolchevique. Il serait possible d'en augmenter les effectifs, et le Gouvernement français a décidé de donner, à tous les anciens et futurs volontaires, l'assurance que leurs intérêts personnels et ceux des membres de leurs familles seront sauvegardés avec équité.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir soumettre cette lettre au Führer comme témoignage de la sincérité du Gouvernement français.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération et de la sincérité de mes sentiments.

Signé : Pierre LAVAL.

**

Télégramme n° 2145 du 23 Mai 1942

" Laval qui s'est rendu à Paris pour assister aux funérailles du Cardinal Baudrillart s'est présenté ce matin à l'Ambassade.

Il déclara qu'il savait bien qu'aucune assurance que des facilités lui seraient accordées ne lui avait été donnée du côté allemand à l'occasion de son entrée dans le Gouvernement. Cependant, il lui est pénible de voir qu'à beaucoup de points de vue, sa tâche est plus difficile, et rendue plus difficile, que celle de ses prédécesseurs.

1°) Dans cet ordre d'idées, Laval aborda la campagne violente au sujet des revendications italiennes sur Nice, la Corse et la Tunisie, campagne dont la violence a augmenté depuis son entrée dans le Gouvernement. La propagande anglo-américaine a fortement commenté cette propagande italienne et en a ainsi augmenté l'effet sur l'opinion publique française.

Laval craint que cette recrudescence de la propagande italienne à un moment où l'on s'attend, d'une heure à l'autre, à des attaques anglo-américaines contre l'Empire colonial français, ne puisse servir que les puissances ennemies.

A la suite des informations italiennes sur des atrocités commises sur des Italiens à Nice, le Gouvernement français a chargé le Préfet de cette ville de lui rendre compte, jour pour jour, des incidents même minimes avec des Italiens.

Selon le rapport du Préfet de Nice, seuls deux incidents ont été constatés durant ces dernières semaines. Quant au premier, il s'agissait d'une rixe entre un Italien et un Français au sujet d'une femme ; l'autre incident concernait la plainte portée par un Italien contre un Français qui avait parlé des " Sardes et Piémontais " alors que l'Italien avait compris " sales Piémontais ".

Je conseillai à Laval que le Gouvernement français prenne plus étroitement contact avec l'Ambassadeur Buti, en tant que représentant compétent de l'Italie. Je soulignai la ligne de conduite tracée à l'Allemagne, quant à la question des revendications italiennes, par son alliance avec l'Italie et je pris une attitude bienveillante à l'égard de l'exposé de Laval sur l'Italie, au cours duquel il fit ressortir en parti-

culier son attitude amicale pendant le conflit d'Abyssinie.

2°) D'après les communications faites par Laval, le Gouvernement français considère une attaque anglo-américaine contre l'Afrique Occidentale Française et l'Afrique Française du Nord comme imminente. Laval explique sa tactique retardatrice vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique par le désir qu'il a de pouvoir mettre sur le compte de Roosevelt la responsabilité de la rupture, eu égard à l'opinion publique de la France, et si possible, de ne pas en arriver à une rupture avant qu'une coopération militaire avec l'Allemagne, en vue de la défense commune de ces territoires, ne soit assurée.

Dès que cette question sera élucidée, il donnera aux Américains les réponses voulues, diplomatiques et, le cas échéant, même militaires.

3°) D'ici là, Laval veut grouper derrière lui, dans une mesure toujours plus forte, l'opinion publique de la France, et, par conséquent, vouer ses soins principaux à la politique intérieure.

Laval a placé, en accord avec le Maréchal Pétain, la Gendarmerie sous ses ordres, et il envisage de constituer, par la création des Conseils Départementaux, un instrument qui lui soit dévoué, en vue d'exercer une influence politique sur la Province.

Laval cherche à prendre en main la Légion des Combattants qui était largement exposée, jusqu'à présent, aux influences chauvinistes et cléricales, en modifiant la composition du Comité et en consolidant dans leurs postes les Sous-Chefs à tendance anglophobes de la Légion.

De plus, Laval a convoqué, ces derniers jours, les Généraux commandant les différentes Divisions Militaires et leur a exposé les directives de sa politique. D'après les déclarations, parvenues à l'Ambassade, de quelques participants, parmi lesquels se trouve le Général Dentz, il aurait obtenu un effet extraordinaire par cet exposé.

Au nom de Pétain, il a aussi expliqué aux Généraux, de façon convaincante, qu'il ne pouvait y avoir qu'une seule voie menant au salut de la France, à savoir, celle de l'intervention dans la lutte aux côtés de la Wehrmacht, dans le cas d'une attaque anglo-américaine contre la Métropole française ou contre l'Afrique Française du Nord et l'Afrique Occidentale Française.

4°) Une organisation française, correspondant à l'institut américain Gallup, a effectué un sondage sur l'accueil qu'a trouvé auprès de la population l'entrée de Laval dans le Gouvernement. Ce sondage a donné des résultats très positifs en ce qui concerne Laval, contrairement à la thèse répandue par la propagande ennemie, disant que Laval est impopulaire. D'après les chiffres connus jusqu'à présent, 40 % se sont prononcés pour Laval, 15 % contre Laval et les autres 45 % dans le sens qu'ils jugeraient le nouveau Gouvernement sur ses succès.

Pour terminer, Laval parla des mesures qu'il a prises et de celles qu'il envisage de prendre, visant à réaliser, le plus rapidement possible, le programme d'armement du Ministre du Reich Speer et le plan de recrutement des travailleurs du Gauleiter Sauckel. Quelles que soient les nouvelles attaques auxquelles son Cabinet serait encore exposé, il veut continuer, sans dévier de sa ligne de conduite, avec l'espoir d'avoir, à bref délai, des conversations avec le Gouvernement du Reich, sur l'engagement total de la France aux côtés de l'Allemagne.

Signé : ABETZ.

**

*Lettre du Ministre des Affaires Etrangères du Reich
von Ribbentrop à Laval
en date du 26 Mai 1942*

" Excellence,

J'ai reçu votre lettre du 12 Mai 1942 et j'ai pris con-

naissance de l'assurance, que vous y exprimez, de vouloir œuvrer, par tous les moyens, en vue de réaliser des rapports pleins de confiance entre la France et l'Allemagne. Je sais apprécier comme il convient la bonne volonté de Votre Excellence et, avec vous, je suis d'avis que les relations entre nos deux pays doivent être basées sur la loyauté et la confiance.

Cependant, je ne puis passer sous silence le fait que, le Gouvernement du Reich a pu, au cours de la période qui s'est écoulée depuis la conclusion de l'Armistice, se convaincre de ce que, chez un très grand nombre de Français, des conceptions prédominent qui méconnaissent encore radicalement les réalités de la situation actuelle. La politique généreuse du Führer qui tendit à Montoire la main de la réconciliation au peuple français, après la défaite de son armée, n'a pas été appréciée en France dans la mesure à laquelle on pouvait, avec raison, s'attendre et que la situation de la France et ses intérêts auraient justifiée. Après ces expériences, il est tout naturel que le Gouvernement du Reich ne puisse pas se laisser influencer, à l'avenir, dans ses décisions à l'égard de la France, par des espoirs et des assurances, mais exclusivement par les actes de la politique française. Je crois que Votre Excellence ne pourra se refuser à reconnaître la nécessité de cette manière de voir.

J'applaudis sincèrement la compréhension que vos lignes expriment, à l'égard de l'immense signification de la lutte décisive qui est à présent en cours contre le Bolchevisme sous la direction de l'Allemagne, et vos bonnes dispositions à tout entreprendre, afin que la France contribue, selon ses possibilités, au succès de cette lutte. Je désirerais que toute la France se laissât guider par les mêmes vues que celles de Votre Excellence, vues signifiant que l'enjeu de cette lutte dépasse les intérêts particuliers des peuples isolés, et qu'il englobe le sort futur et la culture de l'ensemble du continent européen.

J'ai donné suite à votre désir de porter votre lettre également à la connaissance du Führer.

Agréez, Excellence, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : Von RIBBENTROP. "

*
**

Les "actes" de la politique française qui devaient "influencer exclusivement, à l'avenir, le Gouvernement du Reich dans ses décisions à l'égard de la France", furent définis, au cours des semaines et des mois suivants, par de nombreux représentants des services allemands qui, de Berlin, vinrent en visiteurs à Paris et transmirent à Laval des demandes de prestations supplémentaires dans les domaines les plus variés.

Le Gauleiter Sauckel fit valoir que l'Industrie d'armement en Allemagne avait un besoin urgent de 350.000 travailleurs français dont 150.000 ouvriers spécialistes. Le Secrétaire d'Etat Backe remit un programme comportant une notable augmentation et un doublement partiel des livraisons françaises de vivres. Le Ministre du Reich Speer, le Ministre du Reich Dorpmüller et le Maréchal Milch exigèrent qu'un supplément de 30.000 wagons de marchandises français et de 1.000 locomotives françaises fût retiré de l'exploitation, et qu'un réseau de voies-ferrées comprenant 2.500 kilomètres de rails à démonter, des aiguilles et d'autres accessoires, fût transporté en Allemagne.

Le Conseiller d'Etat Schieber présenta un programme de production de poudres qui, dans la seule zone non occupée, nécessitait 35.000 ouvriers nouveaux. Le Reichsstatthalter Kaufmann transmit l'exigence d'une cession de 200.000 tonnes de navires de commerce neutres et français, ancrés dans des ports français de la Méditerranée.

Laval donna suite à ces exigences allemandes sans longue hésitation, parce qu'il espérait obtenir, en accélérant la suite donnée à ces demandes, une prise de contact accélérée avec le Gouvernement du Reich.

La situation générale de la guerre était, à cette époque, encore favorable, au point de pouvoir faire contrepoids aux adversaires de la collaboration allemande, malgré la politique de concession unilatérale. Sébastopol était tombé, les pointes avancées des Divisions blindées allemandes s'approchaient de Stalingrad et de la Mer Caspienne, le pavillon de guerre allemand flottait sur des hauteurs et cols importants du Caucase, Rommel était devant les portes d'Alexandrie.

La rentrée de Laval dans le Gouvernement avait été si bien secondée par la Wehrmacht, que l'on pouvait bien prétendre mettre des charges supplémentaires sur les épaules du nouveau Cabinet.

*
**

Télégramme n° 2924 du 10 Juillet 1942

" Darlan qui ne s'était plus présenté à l'Ambassade depuis fin Avril, me fit une visite ce matin, au cours de laquelle il exprima sa satisfaction sur la coopération existant entre Laval et lui-même.

Au sujet des nouveaux grands succès militaires allemands en Libye, en Egypte et dans la campagne de l'Est, Darlan déclara qu'ils confirmaient la conviction qu'il avait toujours eue et exprimée, de la victoire des armes allemandes. Il félicita aussi en particulier la flotte allemande pour la destruction du grand convoi dans la Mer du Nord qui, selon lui, pourrait paralyser, quelques semaines plus tôt, la force de résistance des Soviets. Quant aux victoires du Maréchal Rommel, Darlan déclara que Rommel était l'officier en vedette de cette guerre et qu'il aurait le plus grand plaisir à faire sa connaissance personnelle.

Darlan s'exprima de façon positive sur la situation politique intérieure en France. D'après ses observations, le nombre des gaullistes et des cercles anglophiles qui a été surestimé de tout temps est, de plus en plus fortement, en voie de disparition.

Lui ayant fait allusion à l'attitude, en partie anglophile, des Deuxièmes Bureaux, Darlan déclara qu'il n'était pas sans connaître les agissements des dits services et que là où on lui signalait des cas concrets, il intervenait toujours très énergiquement. Après avoir fait procéder à quelques arrestations, il est complètement sûr de la marine. Par contre, il est encore obligé de se défier de certains Etats-Majors de l'armée de Terre et de l'armée de l'Air. Il serait reconnaissant si des services allemands lui fournissaient aussi une documentation précise qui lui donnerait des points de départ en vue de son action d'épuration. La Direction du Contre-Espionnage de Paris a été mise au courant de cette déclaration faite par Darlan.

En ce qui concerne l'installation d'un Consulat allemand à Dakar liée au départ du Gouverneur Boisson, Darlan confirma la communication que Laval avait déjà faite, à savoir que Boisson retournera tout d'abord à Dakar, qu'il prendra, une fois là, un congé de convalescence de trois mois qu'il ira passer dans la Métropole fin Juillet et qu'il se retirera pour raisons de santé au cours de son congé.

Je saisis l'occasion pour conseiller également à Darlan le rappel du Maroc du Général Noguès. Quoique son attitude ait été pratiquement loyale en substance, son administration laisse souvent apercevoir l'absence d'une orientation intérieure qui soit favorable à une collaboration avec l'Allemagne.

Darlan promet d'examiner ce cas, et de même une surveillance sévère de l'Amiral Fenard, dont les pourparlers avec Murphy lui semblaient superflus, du fait que celui-ci, tout comme l'ensemble des représentants consulaires des Etats-Unis, ne s'intéresse pas aux questions économiques mais seulement à l'espionnage.

Au sujet du tonnage neutre, Darlan se déclara prêt, tout comme le Président Laval, à faire rapidement le nécessaire en vue d'obtenir un arrangement satisfaisant pour l'Allemagne et l'Italie. Cet arrangement doit se faire sous une

forme qui n'offre pas aux Etats-Unis le prétexte de réquisitionner, à titre de représailles, le tonnage français qui est resté ancré dans les ports de l'Amérique du Sud, sans avoir fait jusqu'à présent l'objet de protestations.

Il entrevoit la solution, en première ligne, sous la forme d'un louage des navires neutres dans les ports français de la Méditerranée, question qu'il examinera immédiatement après son retour à Vichy avec le Président Laval et l'Amiral Auphan.

En liaison avec la question de la flotte de guerre française ancrée à Alexandrie, Darlan fit remarquer que la dernière note des Etats-Unis avait aussi provoqué une grande indignation chez le Maréchal Pétain, qui, dans une conversation, aurait traité les Américains de saligauds.

Signé : ABETZ ”.

Quoiqu'il n'eut aucun rapport, de par son orientation personnelle, avec les questions militaires, Laval reconnut très tôt quelle importance pourrait acquérir, en faveur de la collaboration franco-allemande, l'engagement de Français dans la lutte sur le front de l'Est. En conséquence, il a porté toute son attention sur la Légion Française contre le bolchevisme dès sa création, et ce fut lors des cérémonies organisées à l'occasion du départ au front du premier bataillon de cette Légion, que Laval fut victime, avec Déat, en Août 1941, d'un attentat qui faillit être mortel, dans la caserne de Versailles.

Rapport du 23 Juillet 1942

” Après son entrée dans le Gouvernement, Laval essaya, ainsi qu'il le déclara expressément dans sa lettre à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères du Reich en date du 18 Mai 1942, de donner de nouvelles impulsions également dans le domaine de la Légion et il chargea Benoist-Méchin

d'examiner la possibilité de favoriser officieusement la Légion.

Benoist-Méchin fit les propositions suivantes :

1°) La participation des combattants de la zone non occupée au recrutement en faveur de la Légion des volontaires contre le Bolchevisme.

2°) En liaison avec cette participation, le changement de dénomination de la "Légion Française contre le bolchevisme en "Légion tricolore".

3°) La fixation par les statuts, que la lutte de la Légion n'est pas seulement dirigée contre le bolchevisme mais aussi contre les alliés de celui-ci.

4°) L'entrée de quelques personnalités militaires dans le Comité Central de la Légion, qui, jusqu'à présent, ne comprenait que des dirigeants de groupements politiques.

5°) La cession à la Légion de quelques cadres d'officiers et de sous-officiers placés en position de congé.

6°) Un décret pris par le Gouvernement français, stipulant que les Légionnaires peuvent également obtenir des décorations françaises, et que les droits aux allocations sont garantis par le Gouvernement aux membres de leur famille.

Ces propositions firent l'objet, par les soins de Benoist-Méchin, d'une résolution du Comité Central à sa séance du 22 Juin 1942, premier anniversaire du début de la campagne de l'Est.

Un communiqué publié à ce sujet incita Sumner Welles à demander des explications à Henri Haye à Washington. Henri Haye répondit au Gouvernement des Etats-Unis, sur ordre de Laval, que le Gouvernement français appuyait en effet l'activité de la Légion française et qu'il prouvait, en le faisant, qu'il témoignait un grand intérêt au succès de cette organisation.

La séance du 22 Juin du Comité Central de la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme put faire

naître l'impression que Benoist-Méchin avait pris ou proposé, le 22 Juin 1942, des mesures touchant les réserves allemandes faites lors de la création de la Légion. Ce n'est pas le cas.

L'intégration, faite par Benoist-Méchin, de la "Légion Française des Combattants" de la zone non occupée dans la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme se trouve absolument dans la ligne de la politique que nous poursuivons en France. Par sa participation à la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme, la Légion, infestée d'éléments réactionnaires de la zone non occupée, est divisée intérieurement et dépouillée, ainsi, de son influence dangereuse pour la collaboration franco-allemande.

Le même effet intervient dans les cercles de l'armée, si des éléments actifs du corps des Officiers sont gagnés, sur une grande échelle, à la cause de la Légion, parce qu'ils se placent ainsi automatiquement en opposition avec les cercles à tendances gaullistes et réactionnaires de l'armée.

Les obligations en résultant à l'égard du Gouvernement français ne sont pas devenues plus importantes, même après la réalisation des propositions présentées par Benoist-Méchin. Dès l'automne de 1941, le Gouvernement français a pris, comme il est mentionné ci-dessus, un décret en faveur de la Légion, de sorte qu'il existe des précédents pour de nouveaux décrets de ce genre.

Il n'est pas à craindre que les effectifs de la Légion soient augmentés de plus de 15.000 hommes, parce que tout recrutement civil et militaire en France est, à l'heure actuelle, soumis à des limitations étroites.

L'additif aux statuts de la Légion, stipulant qu'elle ne lutte pas seulement contre le Bolchevisme, mais contre le Bolchevisme et ses alliés, ne nous lie du côté allemand, en aucune façon, car il appartient à la Wehrmacht et à la Commission allemande d'Armistice de décider, s'il sera jamais fait usage de la possibilité de son engagement en dehors du théâtre d'opérations russe.

Cet additif donne toutefois à l'Allemagne des possibilités favorables au point de vue politique et militaire.

A ce sujet je ne voudrais pas omettre de mentionner la possibilité que les Anglo-Saxons passent à une attaque contre l'Afrique Française du Nord ou l'Afrique Occidentale Française et qu'un ou deux bataillons de la " Légion Tricolore " qui est sûre du point de vue politique, viennent renforcer des formations d'armée françaises dont la fidélité n'apparaît pas comme absolument garantie.

En conséquence, j'ai appuyé de la part de l'Ambassade, pour autant qu'il s'agit des organisations civiles du Comité Central de la Légion des Volontaires Français, les propositions faites par Benoist-Méchin, et je serais reconnaissant, aux Affaires Etrangères de conseiller aux services responsables du point de vue militaire, de la Légion, de prendre une décision correspondante.

Signé : ABETZ.

Il a été exposé plus haut que Laval ne rencontra, lors de son entrée dans le Gouvernement, que des exigences allemandes augmentées et des difficultés accrues, intérieures et extérieures, mais qu'il put cependant s'en rendre maître, du fait que les grands succès des armes allemandes forcèrent ses adversaires de Vichy à se taire. Mais lorsque dans le courant de l'été, les offensives allemandes dans le Caucase, sur la Volga et devant Alexandrie marquèrent un arrêt, et que, par contre, les exigences allemandes s'accrurent encore de Laval allait être ébranlée. Une difficulté supplémentaire de semaine en semaine, le moment arriva où la position pour Laval résida dans le domaine de la politique intérieure pure où Doriot se poussa vers le pouvoir et poursuivit contre lui, aidé par des services allemands, une vive polémique.

Télégramme n° 4300 du 26 Août 1942

En vue de la chute du Gouvernement Laval, deux listes de Ministres circulent.

La première comprend des personnalités qui condamnent la politique de concessions unilatérales de Laval. Dans ces cercles, on parle de la nécessité d'un Cabinet qui poursuivrait la politique de la résistance passive à l'égard de toutes les exigences allemandes dépassant les stipulations de la convention d'armistice, et qui laisserait à la puissance victorieuse l'entière responsabilité de toutes les mesures prises dans les domaines du maintien du calme et de l'ordre, des réquisitions supplémentaires de vivres, de la libération des travailleurs à destination de l'Allemagne et du transfert en France des commandes allemandes, en zone occupée et le cas échéant en zone non occupée.

Ces cercles s'appuient sur de prétendues déclarations qui auraient été faites, pendant ces derniers mois et semaines, par des Allemands venus en visiteurs, déclarations d'après lesquelles les personnalités dirigeantes du Reich auraient définitivement renoncé à la politique de collaboration franco-allemande, et selon lesquelles la France ne pourrait s'attendre, quelle que soit son attitude envers l'Allemagne, qu'à une paix de destruction totale, en cas de victoire de l'Allemagne.

La seconde liste de Ministres, qui a été mise en circulation à Vichy, part de considérations opposées. Elle s'explique par l'attitude prise, depuis des mois, du côté allemand, à l'égard des problèmes français par une prise de position négative du Gouvernement du Reich en ce qui concerne la personne de Laval qui ne serait pas l'homme approprié pour rendre la France Nationale-Socialiste.

La politique d'attribution de l'Allemagne ne pourrait, en conséquence, se modifier que dans le cas où Laval se retirerait et où son poste serait occupé par des Ministres qui changeraient la France, du point de vue de la politique

intérieure, selon le modèle allemand et fasciste et prépareraient le terrain à la dictature de Doriot.

Comme Pétain semble avoir adopté une attitude loyale à l'égard de Laval pour le moment, il n'y a pas lieu de supposer que ces intrigues, auxquelles certains cercles de l'Armée et le Haut Clergé, prennent également une part active, acquièrent une importance réelle.

On ne peut cependant nier que les nouvelles impulsions que Laval a su donner, pendant ces derniers mois, à la politique de collaboration franco-allemande dans les branches les plus diverses de l'Administration et dans les grandes masses de la population, cèdent de plus en plus le pas à un découragement général dans le camp des collaborationnistes, et que Laval devient toujours plus isolé.

Un certain rôle y est joué en particulier par la situation embarrassante dans laquelle en sont venues les personnalités et organisations françaises qui s'occupent de la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme.

Au printemps de cette année, Laval avait ordonné que l'Armée et la Légion des Combatants de la zone non occupée recrutent des officiers et sous-officiers en congé, ainsi que des légionnaires pour la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme, afin d'amener celle-ci aux effectifs de 15.000 hommes autorisés au cours de l'été 1941 par le Führer, et qu'il soit ainsi tenu compte, du désir exprimé du côté militaire allemand, visant à choisir les cadres appropriés.

La campagne de recrutement prit tout d'abord un cours très favorable.

On ne put toutefois pas en faire usage avant plusieurs mois, parce que la question fut traitée, du côté allemand, avec de tels atermoiements, que l'impression devait naître chez les Français que la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme n'était plus considérée par l'Allemagne comme désirable.

La situation dans laquelle se trouve la Légion Française contre le Bolchevisme touche aussi très fortement le Secrétaire d'Etat Benoist-Méchin qui avait pris à son compte personnel son organisation ultérieure. C'est dans la déception causée par la manière dont nous avons traité cette question qu'il faut voir le véritable motif de son départ imminent.

Signé : ABETZ.

*
**

Quelques jours plus tard, le Commandement Militaire et l'Ambassade apprirent que de nouvelles extensions de la Légion Française contre le Bolchevisme, étaient interdites par le Quartier Général du Führer. Cette décision eut des conséquences psychologiques de la plus grande portée, en particulier en Afrique du Nord, où plusieurs centaines d'officiers et quelques milliers d'hommes s'étaient présentés pour entrer à la Légion et étaient maintenant livrés aux railleries de leurs camarades anglophiles.

Un découragement non moins grand s'empara des chefs, des organisations de la jeunesse française, qui défendaient la collaboration avec l'Allemagne, lorsqu'il leur fut interdit de participer au Congrès, à Vienne, où était créée la Fédération de la Jeunesse Européenne.

Etant donné le rôle politique que les écrivains jouent en France, le fait que les écrivains français eussent été invités en 1941, à assister au Congrès des poètes européens à Weimar, alors qu'en 1942, aucune invitation pour le Congrès des poètes de Weimar ne leur avait été adressée, eut aussi de grandes répercussions.

Mais l'effet le plus désastreux fut produit par ces nombreuses personnalités allemandes, appartenant au Parti, à l'Etat et à la Wehrmacht, qui, se trouvant en voyage en France durant l'été et l'automne 1942, propagèrent la nouvelle que le Quartier Général du Führer avait abandonné définitivement la " politique de collaboration ", et qu'après

la victoire des puissances de l'Axe, la France ne pourrait s'attendre qu'à une destruction totale.

Ces mêmes personnalités déclarèrent ensuite le 8 Novembre que la défection de l'Afrique Française du Nord était un " échec de la politique de collaboration ", donc d'une politique qui, d'après leurs propres déclarations, n'avait plus du tout été pratiquée en 1942.

VI

L'AGRESSION ANGLO-AMÉRICAINE SUR L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD

Lorsque, le 8 Novembre, les premiers communiqués publiés par le Gouvernement de Vichy sur la défense loyale, et, même, en partie couronnée de succès, de l'Afrique Française du Nord, furent remplacés par les nouvelles disant que la lutte n'était sérieuse qu'en quelques endroits, et qu'en beaucoup de lieux des trahisons étaient commises ouvertement, la question se posa de savoir quelles étaient les causes de ces manquements.

Comment pouvait-on expliquer le fait que les Français qui, en 1940 à Dakar, en 1941 en Syrie et encore au printemps 1942 à Madagascar, s'étaient vaillamment défendus contre les envahisseurs anglo-saxons, se fussent rendus, sans presque combattre, en automne 1942 ?

Les chapitres précédents ont montré pour quels motifs ce changement de l'attitude française pouvait et devait se produire.

De prime abord — et à plus forte raison depuis l'automne 1942, étant donné la situation de guerre en Libye —

seules des formations françaises, auxquelles pouvaient être adjointes, à la rigueur, des unités allemandes et italiennes en vue de les renforcer et d'assurer la sécurité, entraient en ligne de compte pour la défense de l'Afrique Française du Nord. Dans cette situation, l'Allemagne et l'Italie auraient dû tout entreprendre afin de renforcer matériellement ou — là où cela aurait été inopportun ou impossible du point de vue technique — au moins moralement, les bonnes dispositions françaises à se défendre.

Au lieu de cela, l'Italie multiplia, précisément dans l'été 1942, sa propagande pour une annexion de la Savoie, de Nice, de la Corse et de la Tunisie, ce qui devait rendre sceptiques et pousser dans le camp des ennemis beaucoup de Français, même parmi ceux qui avaient adopté une attitude loyale à l'égard de l'Axe.

L'intensification de cette propagande italienne et le traitement dilatoire appliqué par l'Allemagne aux questions nord-africaines et à leur condition préalable : les problèmes politiques d'ordre général, font ressortir que les puissances de l'Axe ne semblent pas avoir possédé suffisamment d'informations exactes sur la gravité des plans anglo-saxons d'invasion de l'Afrique Française du Nord.

La façon de rendre compte de l'Ambassade de Paris ne peut en être rendue responsable, car depuis l'été 1940, ainsi que le démontre la présente synthèse, elle n'a pas transmis un seul rapport sur la situation ou un seul télégramme un peu long, dans lequel n'aurait pas été mentionnée la possibilité d'agressions anglo-saxonnes sur l'Afrique Française du Nord et l'Afrique Occidentale Française, et soulignés les dangers accrus qu'une telle agression devait amener, en raison du traitement dilatoire des questions politiques.

Depuis le printemps 1942, l'attention de l'Ambassade de Paris a été attirée, dans de nombreux cas, même par les membres du Gouvernement français, sur la nécessité de tenir compte d'une agression anglo-américaine sur l'Afrique Française du Nord et l'Afrique Occidentale Française, ce qui

permet de conclure que le Gouvernement français, dans sa majorité, n'a pas désiré les développements qui ont suivi l'événement du 8 Novembre.

**

Télégramme n° 2145 du 23 Mai 1942¹

" Laval déclara ce matin à l'Ambassade qu'il savait bien qu'aucune assurance que des facilités lui seraient accordées ne lui avait été donnée du côté allemand à l'occasion de son entrée dans le Gouvernement. Cependant, il lui est pénible de voir qu'à beaucoup de points de vue sa tâche est plus difficile, et rendue plus difficile, que celle de ses prédécesseurs.

Dans cet ordre d'idées, Laval aborda la campagne violente au sujet des revendications italiennes sur Nice, la Corse et la Tunisie, campagne dont la violence a augmenté depuis son entrée dans le Gouvernement. La propagande anglo-américaine a fortement commenté cette propagande italienne et en a ainsi augmenté l'effet sur l'opinion publique française.

Laval craint que cette recrudescence de la propagande italienne à un moment où l'on s'attend, d'une heure à l'autre, à des attaques anglo-américaines contre l'Empire Colonial Français, ne puisse servir que les puissances ennemies.

D'après les communications faites par Laval, le Gouvernement Français considère une attaque anglo-américaine contre l'Afrique Française du Nord et l'Afrique Occidentale Française comme imminente; Laval explique sa tactique dilatoire vis-à-vis des Etats-Unis par le désir qu'il a de pouvoir mettre sur le compte de Roosevelt la responsabilité de la rupture, eu égard à l'opinion publique de la France, et si possible, de ne pas en arriver à une rupture, avant qu'une coopération militaire avec l'Allemagne, en vue de la défense commune de ces territoires, ne soit assurée.

Dès que cette question sera élucidée, il donnera aux

¹Abetz situe ici des extraits du télégramme du 23 Mai dont il a donné plus haut un texte complet (V. page 159).

Américains les réponses voulues, diplomatiques et, le cas échéant, même militaires.

Laval a convoqué, ces derniers jours, les Généraux commandant les différentes Divisions Militaires et leur a exposé les directives de sa politique. D'après les déclarations, parvenues à l'Ambassade, de quelques participants, parmi lesquels se trouve le Général Dentz, il aurait obtenu un effet extraordinaire par cet exposé.

Au nom de Pétain, il a aussi expliqué aux Généraux, de façon convaincante, qu'il ne pouvait y avoir qu'une seule voie menant au salut de la France, à savoir, celle de l'intervention dans la lutte aux côtés de la Wehrmacht dans le cas d'une attaque anglo-américaine contre la Métropole Française ou contre l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale Française.

Signé : ABETZ. "

Rapport du 1^{er} Juin 1942

Les craintes des attaques anglo-américaines contre la zone côtière française et contre l'Afrique Française du Nord et l'Afrique Occidentale Française augmentent dans une forte proportion au sein du Gouvernement et de l'Armée Française.

Le Ministre Plénipotentiaire Rahn qui, il y a quelques jours, séjournait à Vichy en vue d'assister à des pourparlers sur un projet de convention de travail entre les agences de presse D.N.B. et O.F.I.¹ a été abordé au sujet de cette affaire, à plusieurs reprises pendant son séjour, par une série de Ministres et d'Officiers généraux, parmi lesquels figuraient les Amiraux Darlan, Auphan, Platon, les Généraux Dentz et Jannekeyn et le Ministre des Colonies Brevié.

¹D.N.B. (Deutsches Nachrichten Büro) — O.F.I. (Office Français d'Information).

Alors que l'Amiral Auphan était d'avis que les Anglo-Saxons ne pourraient pas entreprendre, dans un délai rapproché, d'opérations d'assez grande envergure contre l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale, le Ministre des Colonies Brevié qui est connu comme spécialiste des questions coloniales et de l'Afrique Occidentale, était d'avis qu'il fallait s'attendre à de telles attaques dans un délai relativement court.

Le Maréchal Pétain a aussi convoqué, à deux reprises, le Ministre Plénipotentiaire Rahn pendant son séjour à Vichy, et les deux fois, il lui a exposé, avec un souci extraordinaire, qu'il considérait comme inévitables des attaques anglo-américaines contre les territoires côtiers français et contre l'Afrique Française du Nord et l'Afrique Occidentale Française. En ce qui concerne l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale, le Maréchal Pétain a demandé que des mesures préventives franco-allemandes fussent envisagées à la suite de pourparlers entre les Etats-Majors allemand et français, fait qui mérite d'être souligné, parce que c'est ainsi que, pour la première fois, l'engagement de forces militaires allemandes dans les territoires coloniaux français a été abordée du côté français. Pour ne rien omettre, il faut mentionner, en plus, qu'au cours de sa conversation avec le Ministre Plénipotentiaire Rahn, le Maréchal Pétain a déclaré que, dans le cas d'une attaque anglo-américaine contre la Métropole française, il considérerait comme un devoir du Gouvernement français d'offrir au commandement allemand la coopération de l'Armée française, le cas échéant en lui attribuant un petit secteur des côtes de l'Atlantique.

En tout cas il lui semblait nécessaire, en raison des attaques possibles également contre les territoires côtiers de la zone non occupée, que fut définie, par les services militaires allemand et français, le genre de l'intervention commune qui deviendrait alors nécessaire.

Signé : ABETZ.

Télégramme n° 2421 du 9 Juin 1942

" Le Secrétaire d'Etat au Ministère de la Marine Française, l'Amiral Auphan, a fait aujourd'hui une visite à l'Ambassade, à l'occasion de son entrée en fonctions. Il déclara que contrairement à sa manière de voir qu'il a exprimée fin Mai au Ministre Plénipotentiaire Rahn et qui a été communiquée dans ma notice pour M. le Ministre des Affaires Etrangères du Reich en date du 1^{er} Juin, il défendait aujourd'hui le point de vue que des attaques anglo-américaines contre les territoires côtiers de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Occidentale étaient probables ces temps prochains, étant donné que du matériel de guerre était accumulé en proportions croissantes dans les colonies anglaises voisines. Il peut se porter garant que les forces armées françaises de terre et de mer se défendraient vaillamment contre toute attaque anglo-américaine. L'Armée et la Marine souffrent toutefois d'un sentiment déprimant, en raison de la tension politique intervenue depuis quelques semaines entre l'Allemagne et la France, et craignent d'être abandonnées par l'Allemagne, dans le cas d'une menace d'attaque anglo-américaine.

Accablé par le même sentiment, Laval déclara, à l'occasion d'un voyage de fin de semaine à Paris, que le Maréchal Pétain l'avait chargé de porter à la connaissance du Gouvernement du Reich ses craintes que les Anglais pussent entreprendre des attaques d'assez grande envergure contre les côtes de la Métropole et de l'Empire colonial français, sans qu'une entente préalable sur les possibilités d'une défense militaire commune ait été réalisée avec l'Allemagne.

Signé : ABETZ.

L'Ambassadeur Abetz et le Ministre Plénipotentiaire Rahn qui était chargé de l'étude d'ensemble des questions de la Méditerranée et de l'Afrique à l'Ambassade de Paris, ont demandé à plusieurs reprises, dans les semaines suivant

tes, que l'occasion leur fût fournie de pouvoir faire, au Quartier Général du Führer, un exposé verbal sur les problèmes de l'Afrique Française du Nord.

Comme une telle occasion ne s'offrit pas, ils ont demandé à des personnalités dirigeantes de l'Etat, du Parti et de la Wehrmacht, qui étaient venues à Paris au cours des mois d'été, de souligner auprès du Gouvernement du Reich et du Führer, les dangers menaçant l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale et de faire ressortir la nécessité d'une prise de contact politique entre l'Allemagne et la France. Toutes les personnalités mentionnées, telles que le Reichsleiter Ammann, le Ministre du Reich Speer, le Reichstatthalter Sauckel, le Ministre du Reich Dorpmüller, le Maréchal Milch, le Secrétaire d'Etat Backe, le Conseiller d'Etat Schieber, le Reichstatthalter Kaupmann, firent preuve de compréhension à ce sujet et promirent de s'employer à ce que les problèmes isolés de leurs domaines respectifs, techniques et partiels, soient placés dans le cadre général d'une politique franco-allemande.

L'Ambassade de Paris peut citer en témoignage chacun des dits Ministres du Reich, Reichsleiter et Gauleiter, et leur faire confirmer qu'il leur a été dit que le danger de perdre l'Afrique Française du Nord était grave et qu'un jour, nous nous verrions obligés de reconquérir, en versant le sang des soldats allemands, ce que le sang des soldats français aurait défendu pour notre compte.

Le Maréchal Pétain lui-même dont la loyauté pouvait, avec raison, être suspectée, se montra de plus en plus soucieux de ce que l'Allemagne n'ait pris aucune disposition en vue de la défense commune de la France non occupée, de l'Afrique Française du Nord et de l'Afrique Occidentale Française contre des agressions anglo-saxonnes, et après Dieppe, il exprima ses craintes dans une lettre adressée au Führer.

" Vichy, le 21 Août 1942.

Monsieur le Chancelier du Reich,

A l'issue d'un entretien que je viens d'avoir avec le Président Laval et à la suite de la récente attaque anglaise qui, cette fois, s'est passée sur notre sol, je propose de prévoir la participation de la France à sa propre défense. Si vous en approuvez le principe, je suis tout disposé à examiner dans le détail les modalités de cette participation. Je vous prie, Monsieur le Chancelier du Reich, de considérer cette initiative comme l'expression sincère de ma volonté de permettre à la France de fournir une contribution à la protection de l'Europe.

Signé : PÉTAÏN. "

Le 25 Septembre, l'Ambassade de Paris transmet une information qui contenait une prédiction sur la date de l'attaque anglo-américaine.

Télégramme n° 2464 du 25-9-1942

" Selon une information émanant des cercles du Vatican, l'Amérique et l'Angleterre envisageraient d'entreprendre une tentative de débarquement de grande envergure en Afrique dans la période comprise entre la mi-Octobre et la mi-Novembre.

Les Américains tenteraient de débarquer à Dakar, les Anglais en Afrique du Nord.

Les Anglo-saxons espèrent rendre impossibles les opérations des Corps d'Afrique allemand et italien, en coopérant avec les Gaullistes en Algérie, et porter en avant l'attaque contre l'Italie et le Midi de la France. A cet effet, un débarquement sera entrepris en Sicile et en Sardaigne, et sur les côtes méridionales françaises près de Toulon et de Nice, après l'occupation de l'Afrique du Nord.

Signé : ABETZ. "

Le 3 Octobre, le Professeur Grimm, qui sur l'ordre de l'Ambassade entreprend régulièrement des tournées de conférences à travers la France, exprima les mêmes craintes.

Rapport du Professeur Grimm du 3-10-1942

" Quelques-uns de nos amis étaient si soucieux qu'ils s'exprimaient d'une manière que je ressentis comme des S.O.S. et des lamentations de Cassandre. Ils disaient :

" Ne voyez-vous donc pas clair ? Ouvrez donc vos yeux, la défection des colonies et le débarquement anglo-américain sont imminents. "

En tout cas, on s'occupe très activement, dans les cercles français, de la possibilité d'un débarquement américain en Afrique, à Dakar ou à Casablanca, comme aussi dans le Midi de la France. Il est vrai que quelques-uns disent : " Nous résisterons ". Mais la plupart sont d'avis que les Américains ne rencontreront pas de résistance, et qu'ils seront aidés, au contraire, par les militaires et l'administration. On enverrait ensuite en avant les Américains qui sont aimés en France, et non les Anglais contre lesquels existe une violente irritation.

Dans cet ordre d'idées, le Gouverneur du Maroc, Nogues, fut cité comme germanophobe et anglophile, alors que le Commandant en chef en Afrique du Nord, le Général Juin, fut considéré comme loyal.

On parla aussi de menées de Weygand en coopération avec Nogues.

A mon avis, la crise actuelle en France est plus qu'une simple crise gouvernementale dans le sens d'autrefois. Il faut craindre qu'elle devienne une crise des relations franco-allemandes en général. L'atmosphère est lourde, comme si un nouveau 13 Décembre, ou même quelque chose d'encore plus grave, était imminent. En conséquence, il faut se poser la question de savoir si le moment n'arrivera pas bientôt, où nous serons obligés de nous demander si notre orientation de

principe envers la France, c'est-à-dire ce que l'on a nommé l'attentisme allemand, pourra encore être maintenu plus longtemps.

En tout cas, tous nos amis insistent plus que jamais pour obtenir une clarification de notre attitude à l'égard de la France. La déclaration faite par l'un de nos amis est significative : " Nous vivons encore sous le régime de l'armistice, mais vous nous demandez des prestations qui ne peuvent être consenties que par des alliés. "

Signé : GRIMM.

*
**

Fin Octobre 1942, quelques jours avant l'agression anglo-américaine sur l'Afrique Française du Nord, la Commission allemande d'armistice de Wiesbaden fut chargée d'examiner, du point de vue militaire, un plan présenté à l'Ambassade de Paris, visant à entreprendre une action offensive, à l'aide d'une formation de volontaires français, contre la colonie du Tchad. Ce plan a été présenté — ce qui fut le tragique de l'affaire — par l'Amiral de Laborde qui, un mois plus tard, n'ayant pas reçu d'autres instructions de son Gouvernement, se vit obligé de donner l'ordre de saborder les navires de guerre français ancrés à Toulon. Il résulte de l'examen auquel a procédé la Commission allemande d'armistice que les quantités d'armes, de munitions et de carburant, demandées pour cette entreprise, n'ont pu être accordées.

Etant donné l'intérêt limité que le Commandement en Chef allemand attribuait à l'espace de l'Afrique Française, étant donné l'intensification des revendications territoriales de l'Italie et le raidissement croissant des relations politiques entre l'Allemagne et la France depuis l'été 1942, l'étonnant était moins que l'Afrique Française du Nord se fut ralliée à la dissidence le 8 Novembre, mais qu'elle ne se fût pas détachée plus tôt et de sa propre initiative, qu'il eût fallu pour cela les canons et les blindés de l'Armée d'invasion anglo-américaine, qu'une tête de pont eût pu être constituée en Tunisie et tenue pendant des mois avec l'assistance française, que le 11 Novembre l'occupation, par les forces ar-

mées de l'Axe, du reste de la Métropole française et de la Corse se fût accomplie sans incidents, que fin Novembre, l'Armée de Terre et la Flotte françaises se fussent laissées désarmer sans opposer de résistance et, en particulier, que le 8 Novembre même, des unités isolées de l'Armée de Terre et de l'Armée de l'Air et la presque totalité de la Flotte eussent engagé, somme toute, la lutte contre les envahisseurs anglo-saxons.

La Flotte française eut à déplorer 475 tués et 528 blessés à Casablanca, 165 tués et 18 blessés à Oran et 11 tués et 7 blessés à Alger. Elle perdit le croiseur *Primauguet*, le contre-torpilleur *Epervier*, les torpilleurs *Boulonnais*, *Brestois*, *Fougueux*, *Frondeur*, *Tornade*, *Tramontane*, *Typhon*; les sous-marins *Actéon*, *Sidi-Ferruch*, *Conquérant*, *Tonnant*, *Sybille*, *Argonaute*, *Amphitrite*, *Psyché*, *Oréade*, *Méduse*, *Diane*, *Ariane*, *Danaé*, *Ellas*, *Cérès*; les patrouilleurs *Ajaccienne*, *Bônoise*, *Toulonnaise*, *Victoria*; les transporteurs *Drôme*, *Chêne*, *Pigeon*, *Tourterelle* et l'avisos *Surprise*, tandis que le cuirassé *Jean-Bart*, les contre-torpilleurs *Malin* et *Albatros* et les torpilleurs *Alcyon*, *Tempête* et *Simoun* étaient endommagés.

Ces pertes de la Marine française restent inexplicables, si Darlan a participé dès le début au complot avec les anglo-américains et a trahi avec préméditation.

Il est vrai qu'il est possible qu'il ait été froissé dans son amour-propre par le retour de Laval dans le Gouvernement et qu'en raison de la déception causée par ses insuccès lors de la tentative d'instituer une collaboration avec l'Allemagne, il n'ait plus considéré cette voie politique comme praticable pour la France.

Il faut cependant opposer à ce qui précède le fait que Darlan a signalé au Commandement de la Marine allemande, jusque vers la fin de l'été 1942, les positions des convois anglo-saxons et qu'il n'aurait certainement, en aucun cas, sacrifié sa flotte à Casablanca, s'il avait conspiré avec les Anglo-américains dès avant le 8 Novembre.

Le plus vraisemblable, c'est que Darlan a été attiré à Alger au moyen du télégramme annonçant la grave maladie de son fils, et qu'il y a été surpris par l'invasion anglo-américaine et la trahison.

Ainsi qu'il est démontré, il a encore entrepris de faire arrêter quelques Généraux passés à la dissidence et il n'a demandé, au Gouvernement de Vichy, l'autorisation d'arrêter les hostilités que lorsqu'il était déjà pratiquement prisonnier.

On ne pourra établir que plus tard, dans quelle mesure Darlan a agi par conviction intérieure ou sous la contrainte, pendant les jours suivants, en lançant ses appels et en participant à des revues.

Il a peut-être acquis la conviction, après l'occupation du **reste de la France qui s'est faite le 11 Novembre** et en particulier après celle de la Corse, de Nice et de la Savoie par les Italiens, qu'il ne restait dorénavant qu'une seule voie pour sauver la France : celle qui conduisait aux côtés des Etats-Unis. Aussi bien, la période qui a précédé et celle qui a suivi le 11 Novembre doivent-elles être nettement séparées l'une de l'autre, pour se faire un jugement sur la dissidence en Afrique du Nord.

Mais peut-être Darlan voulut-il aussi, en faisant semblant d'entrer dans les vues des Américains, garder en main l'Administration et l'Armée française de l'Afrique du Nord, en vue de soutenir à nouveau l'effort de guerre allemand, dans le cas d'un revirement favorable en Afrique du Nord. L'assassinat de Darlan ne contredit pas tout au moins une telle thèse.

En jugeant la dissidence en Afrique du Nord, il ne faut pas omettre de tenir compte de la grande confusion et des conflits de conscience intérieure qui devaient être provoqués, chez les militaires et les fonctionnaires français, par la situation politique confuse.

Un collaborateur du Ministre Plénipotentiaire Rahn rencontra, à l'occasion d'un entretien avec les Général Barré,

commandant la Division Tunisienne et passé à la dissidence, des officiers de son Etat-Major qui s'étaient distingués dans la lutte contre les Anglais en Syrie. A la question posée par lui de savoir pourquoi, à cette époque, ils combattirent les Anglais, et se battaient aujourd'hui à leurs côtés, ils répondirent : " A cette époque nous avions encore des illusions. Vous autres Allemands, vous nous les avez toutefois ravies vous-mêmes ".

Mais l'activité du Ministre Plénipotentiaire Rahn à Tunis a montré que les Français peuvent être gagnés, même dans les moments les plus difficiles et dans les domaines les plus critiques, à la cause de la collaboration avec l'Allemagne, si on leur oppose une volonté allemande uniforme et consciente de son but et si on les convainc de ce que le national-socialisme, qui a prouvé sa richesse en idées révolutionnaires à l'intérieur, est également capable de trouver des règlements généreux et révolutionnaires quant aux relations entre les peuples.

Seule l'histoire pourra juger un jour s'il était adroit de laisser échapper la possibilité d'une telle collaboration dans son ensemble et si les Allemands, les Français et les Italiens qui ont saboté la politique de la collaboration depuis Montoire, ont ainsi causé un profit ou un préjudice à leurs patries.

On peut cependant constater, en terminant le présent résumé de rapports de l'Ambassade de Paris, qu'une coopération militaire avec l'Armée coloniale française en Afrique du Nord et avec la Flotte française aurait pu avoir la plus grande importance pour les intérêts immédiats de notre effort de guerre en Méditerranée et qu'elle aurait empêché bon nombre de difficultés actuelles.

Berlin, le 1^{er} Juillet 1943.

Signé : ABETZ.

ANNEXE

ANNEXE

COMPTE-RENDU DE MISSION DU GÉNÉRAL JUIN⁽¹⁾

J'ai été reçu par le Maréchal Goering, le 20 Décembre, à 11 h. 45, au Ministère de l'Air à Berlin. L'entrevue s'est déroulée en présence du Général de Warlimont, arrivé la veille du G.Q.G. de l'Est et du Conseiller Schmidt, interprète du Maréchal.

Après les présentations et salutations d'usage, le Maréchal m'a exposé que l'entrevue avait pour objet d'examiner le problème de la défense de notre Empire africain contre les tentatives anglo-saxonnes, problème déjà posé à Saint-Florentin et qui conditionne, à ses yeux, la suite à donner au memorandum remis par le Maréchal Pétain.

Il a ajouté que, malheureusement, depuis lors, des événements regrettables s'étaient produits, qui avaient entraîné des représailles de la part des autorités allemandes d'occupation; qu'il comprenait très bien les sentiments éprouvés par le Maréchal Pétain devant de telles représailles, mais qu'il fallait bien comprendre en France que l'Allemagne ne pouvait tolérer que ses officiers soient lâchement assassinés; qu'en tous cas il avait vérifié lui-même la liste des otages choisis comme victimes, pour bien s'assurer qu'elle ne comportait

⁽¹⁾Voyage effectué par le Général Juin le 20 Décembre 1941 à Berlin.

que des ennemis de la cause allemande et du Gouvernement de Vichy et qu'aucun innocent n'y figurait.

Abordant ensuite le thème général de la collaboration, il s'est montré étonné des fluctuations que subit cette thèse, non seulement dans l'opinion publique en France, mais aussi dans l'esprit des dirigeants eux-mêmes, trop facilement influencés, à son gré, par les événements extérieurs et la propagande anglo-saxonne. C'est ainsi que le fait que les Allemands n'avaient pas pu prendre Moscou et se retiraient sur de meilleures positions pour passer l'hiver, était interprété comme un échec de la campagne de Russie et le signe de la faiblesse allemande. Que je devais, en tant que soldat, comprendre qu'une guerre comme celle que l'Allemagne était obligée de conduire comportait nécessairement des hauts et des bas, mais qu'en ce qui concernait le front russe, les Français pouvaient être assurés que l'Allemagne tenait le bon bout et ne lâcherait pas, que seules les difficultés créées par un hiver rigoureux et le souci de ménager les vies humaines avait déterminé l'arrêt des opérations offensives. Quelle importance pouvait bien avoir un recul stratégique d'une centaine de kilomètres, puisqu'il ne s'agissait que de s'établir sur des positions favorables à la défense pendant l'hiver et à la reprise, au printemps, des opérations militaires ? Que, par ailleurs, d'autres événements devaient faire réfléchir les Français, à savoir l'entrée en guerre du Japon, ses premiers succès, lesquels témoignaient manifestement de la surestimation de la puissance anglo-saxonne dans le Pacifique et annonçaient l'effritement de l'Empire britannique.

Il était temps, en conséquence, que la France, en ce qui concerne la collaboration, sortît de la phraséologie et des hésitations habituelles, pour porter la question sur un terrain net et clair de façon à dissiper toute équivoque. En particulier, pour ce qui concerne la défense de l'Empire français d'Afrique, il attachait du prix à ce que nos intentions fussent clairement exprimées. Il attendait de moi tous éclaircissements à cet égard. C'était l'objet même de ma convocation.

Ce discours liminaire ayant été traduit par M. le Conseiller Schmidt, j'ai assuré le Maréchal que je ne manquerais pas de rapporter fidèlement au Maréchal Pétain et à l'Amiral Darlan tout ce qu'il m'avait dit touchant les repréailles et l'esprit de collaboration, et j'ai abordé le problème de la défense de l'Afrique du Nord, me réservant, s'il en exprimait le désir, de lui faire exposer les questions de l'A.O.F. par le Capitaine de frégate Caron et le Colonel Morlière, du Secrétariat d'Etat aux Colonies.

Après quelques considérations d'ordre général sur le théâtre d'opérations nord-africain, j'ai passé en revue les éventualités qu'on pouvait y craindre : éventualité en Atlantique, côte algérienne, Tunisie du Nord, et enfin frontière tripolitaine.

J'ai cru devoir dire qu'en ce qui concerne l'éventualité Atlantique, le danger immédiat n'était pas très grand, étant donné les difficultés d'un débarquement sur la côte marocaine en cette saison, côte difficilement abordable, éloignement des bases de départ, impossibilité de mettre immédiatement à terre des engins puissants de rupture, etc... Que, dans ces conditions, les forces qu'on nous avait laissées au Maroc pouvaient permettre de rejeter l'ennemi à la mer, encore qu'elles fussent à peu près dépourvues de matériel moderne; qu'il en était de même pour la côte méditerranéenne de l'Algérie et de la Tunisie du Nord où, en plus des difficultés propres au débarquement, il fallait compter avec une moins grande sécurité des arrières maritimes.

Le Maréchal a seulement fait observer que la côte marocaine française n'était pas seule à envisager et qu'il y avait lieu de prévoir aussi un débarquement possible en zone espagnole. Je lui ai répondu que je croyais savoir que les Espagnols avaient considérablement renforcé la défense de leur zone (confirmé par le Général de Warlimont); que nous avions intérêt, nous, Français, à ce que les Anglo-saxons ne prennent pas pied en zone espagnole, et qu'en cas d'attaque de cette zone une sorte de solidarité devrait jouer sans parler de réciprocité.

Poursuivant mon exposé, j'ai examiné le problème de la défense de la Tunisie en marquant l'arrêt à hauteur de l'ancienne position de Mareth, pour les raisons suivantes : économie des forces, nécessité morale de ne pas abandonner la Tunisie du Sud, laquelle procurerait en outre aux Anglais de redoutables bases aériennes offensives pour l'attaque de l'Italie du Sud.

Sur le chapitre des moyens nécessaires (une trentaine de bataillons en Tunisie), j'ai fait observer que les conventions d'armistice imposées par les Italiens ne nous autorisaient pas plus de neuf bataillons dans toute la Tunisie, et maintenaient la région du Sud tunisien sous le régime de la démilitarisation; qu'il convenait donc, au préalable, que ces clauses fussent supprimées, pour nous permettre de réarmer la position de Mareth et d'y concentrer les moyens nécessaires; que pour ces derniers, ils ne pouvaient être prélevés que sur les réserves générales d'Algérie, et même sur la Métropole, tant que l'armée du Levant, qui n'est actuellement qu'un mythe ne serait pas reconstituée. J'ai ajouté que ces moyens manquaient de matériel moderne et que, sans entrer dans le détail des conventions soumises par la Commission d'Armistice il importait, pour résister à une attaque terrestre, que nous fussions renforcés en cadres et en troupes (engagés retenus dans la Métropole) ou en matériel de qualité, en utilisant à tout le moins les disponibles encore sous contrôle pour ne pas faire dépendre le renforcement d'un plan de fabrication long à mettre en œuvre.

Ces moyens en place, il fallait aussi être en mesure de durer, et ce facteur était étroitement conditionné par la reconstitution de nos stocks de carburant solide et liquide, tombés actuellement au plus bas et permettant à peine d'effectuer les transports de concentration. Notre aviation manquerait d'essence avant d'avoir épuisé ses bombes et une fois la concentration achevée, notre corps de bataille du Sud tunisien serait voué à une existence éphémère. Il convenait donc, pour durer et alimenter une bataille de trois mois, de compléter sans tarder nos stocks de sécurité (50.000 tonnes charbon —

10.000 tonnes essence). J'ai ajouté enfin que, pour des raisons psychologiques, il y aurait intérêt à ce que les Français combattent seuls sur leur territoire.

Le Maréchal, qui avait suivi cet exposé avec beaucoup d'intérêt, en s'aidant de cartes parfaitement renseignées, apportées par le Général de Warlimont, s'est arrêté au seul problème de la défense du Sud tunisien. Il a souligné que la Libye couvrait la Tunisie, que l'Allemagne, dans ses plans actuels, avait un intérêt majeur à ce que cette couverture fut maintenue, que cet intérêt s'accordait avec celui de la France de ne pas avoir les Anglais à sa frontière tripolitaine et qu'en conséquence il fallait nous protéger.

Sur la demande de ravitaillement par la voie tunisienne, incluse dans le protocole de Mai et pour laquelle l'Allemagne avait déjà payé, le Maréchal a déclaré que s'il arrivait — ce qui lui paraissait improbable — que le corps Rommel fût obligé de se replier sur la Tunisie, il ne pouvait admettre que son corps ne fût pas autorisé à poursuivre la lutte à nos côtés.

J'ai répondu que pour ce qui était du principe même du ravitaillement, nous avons déjà consenti depuis longtemps à ravitailler la Libye : livraisons ou acheminements de fournitures diverses par le Sud tunisien, livraison récente de 4.000 tonnes d'essence; qu'une voie de ravitaillement s'ouvrant sur Bizerte devait être sérieusement camouflée pour ne pas risquer de nous exposer à de sévères représailles avant que nos dispositions et nos moyens de défense fussent en place; que si cette clause du Protocole de Mai n'avait pas été remplie, c'est qu'elle était subordonnée au déroulement de négociations sur le plan politique qui n'avaient pas été poursuivies; enfin, qu'il y avait lieu de créer le climat nécessaire pour que les troupes françaises qui n'étaient pas sans souffrir des conditions imposées par l'état d'armistice, zone occupée, prisonniers, etc... se fassent à l'idée de combattre côte à côte avec les Allemands et, à fortiori, avec les Italiens.

Le Maréchal a insisté à nouveau sur la nécessité du ra-

vitaillement par la voie tunisienne en acceptant le principe du camouflage.

Parlant ensuite de Rommel, il s'est élevé contre la pensée qu'on pourrait l'empêcher de continuer à combattre en Tunisie, invoquant que la question du climat plus ou moins favorable ne devait pas jouer en pareil cas, qu'il y avait déjà un corps français combattant en Russie dans le camp allemand, que la camaraderie de combat développée sur les champs de bataille communs pouvait faire beaucoup pour nous dans l'esprit du Führer.

Il a terminé en invitant le Gouvernement français à répondre d'abord d'une façon très claire aux deux questions suivantes, avant de poursuivre toute négociation :

1°) Accord sur le ravitaillement camouflé par la voie de Bizerte;

2°) accord sur le principe du combat côte à côte en cas de reflux du corps Rommel dans le Sud tunisien.

Il a ajouté que seul le problème libyen l'intéressait actuellement, que si ces accords n'étaient pas donnés, peu lui importait que la Tunisie et le reste de l'Afrique du Nord fussent envahis. L'Allemagne envisagerait le problème d'une autre façon, et son geste, sur la carte, indiquait l'Espagne. Qu'au contraire, s'il y avait accord, il poursuivrait auprès des Italiens la levée de certaines clauses de l'armistice et se prêterait volontiers aux renforcements demandés.

J'ai répondu que je n'étais pas habilité à signer un accord, que je transmettrais sa demande au Maréchal Pétain et à l'Amiral Darlan. Il m'a prié ensuite de faire rentrer le Capitaine de frégate Caron et le Colonel Morlière pour avoir des explications sur la défense de Dakar.

Le Colonel Morlière lui a fait l'exposé des moyens qui seraient nécessaires pour assurer cette défense. Le Maréchal s'est intéressé aux voies d'acheminement des renforts demandés, maritimes et d'aviation, et a conclu que l'attaque de

Dakar l'inquiétait beaucoup moins que la situation de la Libye, et qu'il fallait répondre aux deux questions posées. L'entrevue a pris fin à 15 heures.

**

A l'occasion du procès Benoist-Mechin, le Général Juin adressa au Président de la Haute Cour de Justice la déclaration écrite suivante qui, tenant lieu de témoignage fut rendue publique au cours de ce procès, à l'audience du 4 Juin 1947.

**

" En Décembre 1941, à peine avais-je pris possession de mon poste de commandant des forces en Afrique du Nord qu'un télégramme de Darlan m'enjoignait de me rendre à Berlin en mission spéciale.

" Cette mission avait sans doute un rapport étroit avec les conversations de Saint-Florentin, mais, personnellement je n'en savais rien. On me demandait seulement d'expliciter et de soutenir, en tant qu'expert militaire le plus qualifié, les demandes de renforcement de notre potentiel de guerre en Afrique du Nord — memorandum de Juillet du Général Weygand — qui n'aboutissaient pas par la voie normale des missions d'usage. Une note de l'Etat-major de la Défense nationale, précisant ces points, me fut remise à mon passage.

" Il ne s'agissait pas d'autre chose, et c'est pourquoi, si pénible que fût pour moi cette mission, j'estimais de mon devoir de la remplir. Elle était, en effet, dans la ligne des efforts faits par mon prédécesseur, le Général Weygand pour accroître nos moyens, et obtenir une plus grande liberté d'action militaire en Afrique du Nord sous prétexte de la défendre contre quiconque.

" Il va sans dire que si les allemands affectaient de se croire exclus de ce quiconque, il n'en était pas de même dans notre pensée. Quelles raisons aurions nous eues, sans cela, de poursuivre parallèlement et intensivement, comme nous l'avons fait jusqu'en Novembre 1942, un effort clandestin d'armement et de mobilisation qui semble avoir échappé à leur Commission d'Armistice ?

" L'Amiral Platon, ministre des Colonies, qui devait conduire la Mission et traiter les problèmes de l'A.O.F. étant tombé malade, je le remplaçai, au dernier moment, par son chef de cabinet et son sous-chef d'état-major aux Colonies. Benoist-Méchin fut chargé de ménager l'entrevue.

" Ce fut Goering qui me reçut le 21 Décembre 1941. Il était assisté du Général Warlimont, spécialiste des questions françaises au G.Q.G. de la Wehrmacht, celui-là même qui avait signé avec Darlan le désastreux protocole de Mai, lequel n'accordait rien de moins que la libre disposition de nos bases africaines. On sait que sur l'énergique intervention du Général Weygand, le Gouvernement de Vichy s'était refusé à appliquer ce protocole.

" Un rapport circonstancié, établi dès mon retour à Vichy et versé aujourd'hui au dossier de la Haute Cour relate cet entretien. Il prit immédiatement un tour auquel je ne m'attendais pas, celui d'un odieux marchandage, appuyé de griefs et de menaces où il n'était question que de la Tunisie, objet des préoccupations du moment, et des conditions mises à son renforcement. C'était un guet-apens.

" Après m'être prêté à un semblant de discussion afin de connaître toute la pensée de mon interlocuteur, et de l'amener à dévoiler son jeu, ce qui me paraissait indispensable, je dus clore l'entretien en déclarant que je n'étais pas habilité à souscrire à de pareilles conditions.

" Benoist-Méchin ne fut pas autorisé à assister à l'entretien, non plus qu'Abetz qui se trouvait à Berlin. Je fis part à Benoist-Méchin des prétentions allemandes, et je dois dire, en toute conscience, qu'il s'abstint devant moi de tout propos ou commentaire de nature à me faire croire qu'il était lui-même dans le jeu.

" Etant reparti aussitôt pour Vichy, je fis savoir à Darlan, après avoir remis mon rapport, qu'il ne devait plus compter sur moi pour ces sortes de négociations où ma bonne foi avait été surprise et que je tenais pour éminemment dangereuses.

" Il m'assura que je n'y serais plus mêlé, et, de fait, je n'en entendis plus parler.

" Rentré à Alger, je n'eus d'autre souci que de parer aux menaces qu'on m'avait laissé entendre à Berlin. Je ne pouvais le faire que discrètement pour ne pas alerter les Allemands qui eussent exigé mon renvoi immédiatement. Je fis mettre à l'étude sans tarder des instructions personnelles et secrètes visant la résistance aux forces de l'Axe en Tunisie et au Maroc.

" Du côté de la Tunisie, où les forces germano-italiennes allaient se présenter les premières, il était clair qu'on ne pourrait les désarmer à la frontière, retenus comme nous l'étions à 200 kilomètres de celle-ci par les clauses de l'armistice. Il fallait donc s'attendre à ce que Rommel envahît notre territoire et violât lui-même l'armistice, ce qui nous mettrait en droit de le combattre.

" Comme j'étais tenu d'établir et de communiquer à Vichy un plan de défense visant une tentative britannique, je pris soin d'y spécifier que l'attitude à observer envers les forces de l'Axe qui allaient se présenter les premières, ferait l'objet d'une instruction ultérieure. Cette instruction, prête en Janvier et tenue secrète, est celle jointe en annexe. C'est un ordre de bataille contre les Allemands. Elle fut diffusée aux échelons intéressés dans les tout premiers jours de Février, et je la communiquai même à Darlan, dont je redoutais les extravagances.

" J'entendais marquer par ce geste ma ferme résolution de jeter l'armée d'Afrique sur les Allemands le jour où ils se présenteraient.

" Le résultat ne se fit pas attendre. Darlan, affolé, me fit donner l'ordre, par l'Etat-major de la Défense nationale, d'incinérer ces instructions. Son chef d'Etat-major du moment, l'Amiral Bourragué, actuellement Président du Comité des télécommunications impériales, peut en témoigner.

" Ces instructions Maroc et Tunisie ne furent pas détrui-

tes mais gardées, selon mon ordre, sous forme d'étude, dans les dossiers. Des exercices camouflés eurent lieu sur ces thèmes en 1942. L'Afrique du Nord ne reçut aucun des moyens matériels de renforcement que nous avions espéré pouvoir arracher aux Allemands, mais son intégrité fut sauvegardée jusqu'en Novembre 1942, et c'était l'essentiel. .

" L'Etat-major allemand n'a jamais donné suite aux chimères d'Abetz, même étayées sur certaines complaisances rencontrées dans le Gouvernement de Vichy. Il se méfiait, et pour cause, de l'Armée d'Afrique.

" Cette déclaration est faite sous la foi du serment. Rabat, le 29 Mai 1947.

Signé : JUIN. "

TABLE
DES
MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement	9
Introduction. — Les relations franco-allemandes depuis l'Armistice et leurs répercussions sur le développement de la situation militaire en Méditerranée et en Afrique du Nord	11

CHAPITRE PREMIER

De l'Armistice à Montoire	13
Rapport du 8 Octobre 1940	14
Le Protocole de Montoire	23

CHAPITRE DEUXIEME

Le 13 Décembre	28
Mémoire du Général de la Leurancie	29
Note de la Commission Française d'Armistice du 11 Novembre 1940	33
Rapport du 19 Novembre 1940	37
Rapport du 12 Décembre 1940 sur la crise gouvernementale française	44
Lettre de Laval au Führer du 20 Décembre 1940	54
La Conférence de Beauvais du 25 Décembre 1940	56
Télégramme du 26 Décembre 1940	62
Télégramme du 1 ^{er} Janvier 1941	67
Télégramme du 12 Janvier 1941	68
Télégramme du 19 Janvier 1941	71
Instruction du 19 Janvier 1941	74
Télégramme du 1 ^{er} Février 1941	74
Instruction du 2 Février 1941	76
Instruction du 5 Février 1941	79
Rapport du 4 Avril 1941	79
Plan d'un ordre nouveau en France	79
Rapport du 23 Juin 1941 sur la situation française un an après l'Armistice	85

CHAPITRE TROISIEME

La visite de Darlan à Berchtesgaden et la note française du 14 Juillet 1941	91
Rapport du 25 Avril 1941	96
Rapport du 3 Mai 1941	99
Télégramme du 6 Mai 1941	101
Rapport du 27 Juin 1941	104
Rapport du 15 Juillet 1941	107
Instruction du 23 Juillet 1941	110
Rapport du 29 Juillet 1941	111
Rapport du 8 Août 1941	114
Instruction du 13 Août 1941	116

CHAPITRE QUATRIEME

Le rappel de Weygand et les offres d'alliance française de l'hiver 1941-1942	117
Rapport du 16 Septembre 1941	118
Télégramme du 1 ^{er} Décembre 1941	119
Mémoire sur l'entrevue de Saint Florentin	121
Rapport du 4 Avril 1941	125
Rapport du 5 Janvier 1942	128
Rapport du 8 Janvier 1942	139

CHAPITRE CINQUIEME

Le deuxième gouvernement Laval	141
Rapport du 2 Avril 1942	142
Rapport du 8 Avril 1942	152
Télégramme du 18 Avril 1942	154
Rapport du 3 Mai 1942	156
Lettre de Laval au Ministre des Affaires Etrangères du Reich du 12 Mai 1942	158
Télégramme du 23 Mai 1942	159
Lettre du Ministre des Affaires Etrangères du Reich à Laval du 26 Mai 1942	162
Télégramme du 10 Juillet 1942	165
Rapport du 23 Juillet 1942	167
Télégramme du 26 Août 1942	171

CHAPITRE SIXIEME

L'agression anglo-américaine sur l'Afrique française du Nord	176
Télégramme du 23 Mai 1942	177
Rapport du 1 ^{er} Juin 1942	178

Télégramme du 9 Juin 1942	180
Télégramme du 25 Septembre 1942	182
Rapport du professeur Grimm du 3 Octobre 1942	183

Conclusions d'Abetz	184
----------------------------	-----

ANNEXE

Compte-rendu de mission du Général Juin	191
Déclaration du Général Juin du 29 Mai 1947	197

ACHEVE D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DE J. BEDU ET Cie
POUR LES ÉDITIONS
GAUCHER

Novembre 1948

Dépôt légal : 1948/4°

N° d'éditeur : 11

Aux

Éditions Gaucher

201, Rue du Faubourg Saint-Honoré, 201
PARIS - VIII^e

Déjà paru :

IPPÉCOURT

LES CHEMINS D'ESPAGNE

HISTOIRE DE LA GUERRE SECRÈTE
A TRAVERS LES PYRÉNÉES

1940 - 1945

1 vol. in. 8 carré 400 pages... 480 frs.

A paraître en Décembre 1948

François PLESSIER

**ÉTAT JUIF
ET MONDE ARABE**

Dominique AMBROSI

**LES CHEFS NAZIS
ET LEURS ESPIONS**

A paraître prochainement :

Jean QUEYRAT

SANS HAINE ET SANS CRAINTE

De la collaboration à l'épuration

Prix : 300 frs.